



Nations Unies

Fonds d'équipement des Nations Unies

**Rapport financier et états
financiers vérifiés**

de l'année terminée le 31 décembre 2017

et

**Rapport du Comité
des commissaires aux comptes**

Assemblée générale

Documents officiels

Soixante-treizième session

Supplément n° 5B



Fonds d'équipement des Nations Unies

**Rapport financier et états
financiers vérifiés**

de l'année terminée le 31 décembre 2017

et

**Rapport du Comité
des commissaires aux comptes**



Nations Unies • New York, 2018

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Lettres d'envoi et de certification	5
I. Rapport du Comité des commissaires aux comptes : opinion des commissaires aux comptes .	8
II. Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes	11
Résumé	11
A. Mandat, étendue des vérifications et méthode	14
B. Constatations et recommandations	15
I. Suite donnée aux recommandations antérieures	15
II. Aperçu de la situation financière	15
III. Gestion des programmes et des projets	17
IV. Gestion des biens	24
C. Informations communiquées par l'administration	24
I. Comptabilisation en pertes de montants en espèces, de créances et de biens	24
II. Versements à titre gracieux	24
III. Cas de fraude avérée ou présumée	24
D. Remerciements	25
Annexes	
I. État d'application des recommandations jusqu'à l'année terminée le 31 décembre 2016	26
II. Cas de fraude ou de présomption de fraude : éléments d'information communiqués par la direction	34
III. Rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2017	35
A. Introduction	35
B. Récapitulation des résultats financiers et de leurs principaux éléments	36
C. Résultats financiers	37
D. Excédent/déficit	40
E. Exécution du budget	40
F. Situation financière	41
G. Principe de responsabilité, gouvernance et gestion des risques	42
H. Perspectives pour 2018 et au-delà	45
IV. États financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2017	46
I. État de la situation financière au 31 décembre 2017	46
II. État des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2017	47

III. État des variations de l'actif net/de la situation nette pour l'année terminée le 31 décembre 2017	48
IV. État des flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2017	49
V. a) État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget (ressources ordinaires) pour l'année terminée le 31 décembre 2017	50
b) État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget (ressources ordinaires) pour l'année terminée le 31 décembre 2017	50
Notes relatives aux états financiers de 2017	51

Lettres d'envoi

Lettre datée du 29 mars 2018, adressée au Président du Comité des commissaires aux comptes par l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le Développement et Directeur général du Fonds d'équipement des Nations Unies, la Secrétaire exécutive du Fonds, l'Administratrice assistante et Directrice, et le Chef des services financiers et Contrôleur du Bureau des services de gestion du Programme des Nations Unies pour le développement

Nous avons l'honneur de vous transmettre ci-joint, conformément à l'article 26.01 du règlement financier, les états financiers du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) pour l'année terminée le 31 décembre 2017, que nous approuvons par la présente lettre.

Des copies de ces états financiers sont également communiquées au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Nous, soussignés, considérons que :

- L'administration est garante de l'intégrité et de l'objectivité de l'information communiquée dans ces états financiers ;
- Les états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public et englobent des montants calculés sur la base des estimations et appréciations les plus exactes que pouvait fournir l'administration ;
- Les méthodes comptables et les mécanismes connexes de contrôle interne donnent l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les livres et documents comptables reflètent dûment toutes les opérations et que, globalement, les règles et pratiques sont appliquées sur la base d'une séparation appropriée des fonctions. Les auditeurs internes du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui sont également chargés de la vérification interne des comptes du FENU, examinent en permanence les systèmes de comptabilité et de contrôle. De nouvelles améliorations sont en cours dans certains domaines ;
- L'Administration a donné au Comité des commissaires aux comptes et aux auditeurs internes du PNUD libre accès à toutes les pièces comptables et financières ;
- L'administration a passé en revue les recommandations précédentes du Comité des commissaires aux comptes et des auditeurs internes et revoit ou a revu les procédures de contrôle en conséquence.

Nous certifions qu'à notre connaissance et selon les informations dont nous disposons, toutes les opérations financières significatives ont été dûment comptabilisées et que les états financiers ci-joints en rendent bien compte.

L'Administrateur du Programme des Nations Unies
pour le Développement
et Directeur général
du Fonds d'équipement des Nations Unies
(Signé) Achim **Steiner**

La Secrétaire exécutive
du Fonds d'équipement des Nations Unies
(Signé) Judith **Karl**

L'Administratrice assistante et Directrice
du Bureau des services de gestion
du Programme des Nations Unies pour le développement
(Signé) Susan **McDade**

Le Chef des services financiers
et Contrôleur du Bureau des services de gestion
du Programme des Nations Unies pour le développement
(Signé) Darshak **Shah**

**Lettre datée du 24 juillet 2018, adressée à la Présidente
de l'Assemblée générale par le Président du Comité
des commissaires aux comptes**

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers du Fonds d'équipement des Nations Unies pour l'année terminée le 31 décembre 2017.

Le Contrôleur et Vérificateur général
des comptes de l'Inde,
Président du Comité des commissaires aux comptes
(*Signé*) Rajiv **Mehrishi**

Chapitre I

Rapport du Comité des commissaires aux comptes : opinion des commissaires aux comptes

Opinion

Nous avons examiné les états financiers du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) pour l'année terminée le 31 décembre 2017, à savoir l'état de la situation financière au 31 décembre 2017 (état I), l'état des résultats financiers (état II), l'état des variations de l'actif net/de la situation nette (état III), l'état des flux de trésorerie (état IV), l'état comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget (état V), et les notes relatives aux états financiers.

Nous considérons que les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2017, ainsi que de ses résultats financiers et flux de trésorerie pour l'année terminée à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS).

Base de notre opinion

Nous avons procédé à l'audit conformément aux Normes internationales d'audit. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont énoncées à la section de notre rapport intitulée : « Responsabilités des commissaires aux comptes concernant l'audit des états financiers ». Nous sommes indépendants du FENU, conformément aux règles déontologiques qui s'appliquent à l'audit des états financiers, et nous nous sommes acquittés de nos responsabilités dans le respect de ces règles. Nous estimons que les éléments que nous avons réunis à l'occasion de notre audit sont appropriés et suffisants pour nous permettre de former notre opinion.

Informations autres que les états financiers et le rapport des commissaires aux comptes

Les autres informations présentées dans le présent rapport ont été établies par le Directeur général du FENU et comprennent le rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2017 (chap. IV), mais non les états financiers ni le rapport des commissaires aux comptes à proprement parler.

Notre opinion sur les états financiers ne porte pas sur ces autres informations et nous ne formulons aucune expression d'assurance à leur égard.

Nous sommes tenus dans le cadre de l'audit des états financiers de prendre connaissance de ces autres informations et de nous assurer qu'elles concordent avec les états financiers et avec les constatations que l'audit nous a permis de dégager et qu'elles ne présentent pas d'anomalies significatives. Nous sommes tenus de rendre compte de toute anomalie significative que nous pourrions déceler à cette occasion. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des organes de gouvernance en matière d'états financiers

Il incombe au directeur général d'établir des états financiers conformes aux normes IPSAS, qui présentent une image fidèle de la situation du FENU et d'exercer le contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre d'établir des états exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur.

Lors de l'établissement des états financiers, la direction est tenue d'évaluer la capacité du FENU de poursuivre ses activités, de rendre compte, le cas échéant, des éléments touchant la continuité des activités et de considérer que le Fonds poursuivra ses activités, à moins qu'elle n'ait l'intention de procéder à sa liquidation ou de mettre fin à ses activités ou n'ait pas d'autre solution à sa portée.

Les organes de gouvernance sont tenus de superviser la procédure d'information financière du Fonds.

Responsabilités des commissaires aux comptes concernant l'audit des états financiers

Notre objectif est d'acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur, et de publier un rapport dans lequel nous faisons part de notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé; elle ne garantit cependant pas qu'un audit mené conformément aux Normes internationales d'audit permette de déceler systématiquement les anomalies significatives. Les anomalies peuvent tenir à la fraude ou à l'erreur et sont considérées comme significatives si, individuellement ou collectivement, elles peuvent influencer les décisions économiques que les utilisateurs prendront sur la base des états financiers.

Dans le respect des Normes internationales d'audit, nous exerçons notre jugement professionnel et un esprit critique tout au long de l'audit. Nous menons également les activités suivantes :

- Nous décelons et évaluons les risques que pourrait poser la présence d'inexactitudes significatives dans les états financiers, que celles-ci soient dues à la fraude ou à l'erreur, nous concevons et appliquons des procédures d'audit adaptées à ces risques et nous réunissons des éléments à l'occasion de notre audit qui sont appropriés et suffisants pour nous permettre de former notre opinion; Le risque de ne pas déceler une inexactitude significative découlant d'une fraude est plus élevé que celui de ne pas déceler une inexactitude résultant d'une erreur, car la fraude peut recouvrir des actes de collusion ou de falsification, des omissions intentionnelles, des fausses déclarations ou le non-respect des procédures de contrôle interne ;
- Nous évaluons les contrôles internes exercés par le Fonds afin de concevoir des procédures d'audit appropriées, mais notre intention n'est pas d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ces contrôles ;
- Nous évaluons les conventions comptables suivies et les estimations faites par l'administration, de même que l'information dont elle fait état ;
- Nous tirons des conclusions concernant l'utilisation par la direction du principe de la continuité des activités et, nous fondant sur les éléments que nous avons réunis dans le cadre de l'audit, nous estimons s'il existe une incertitude significative quant à des événements ou des conditions qui pourraient compromettre la capacité du Fonds de poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'appeler l'attention sur les informations pertinentes figurant dans les états financiers et d'émettre une opinion modifiée si elles ne sont pas satisfaisantes. Nos conclusions sont fondées sur les éléments réunis à la date d'établissement de notre rapport, mais nous ne pouvons pas nous engager pour l'avenir puisque l'on ne peut pas exclure que des circonstances ou des événements futurs empêchent le Fonds de poursuivre ses activités ;

- Nous évaluons la présentation générale, la structure et la teneur des états financiers et des informations qui les accompagnent ; nous évaluons aussi si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents avec fidélité.

Rapport sur les autres obligations légales ou réglementaires

Nous estimons que les opérations comptables du FENU qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre audit ont été, pour tous les aspects significatifs, conformes au Règlement financier et aux règles de gestion financière du Programme des Nations Unies pour le développement (également valables pour le FENU) et aux textes portant autorisation.

Conformément à l'article VII du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre audit.

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde,
Président du Comité des commissaires aux comptes
(*Signé*) Rajiv **Mehrishi**

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
de la République-Unie de Tanzanie
(Auditeur principal)
(*Signé*) Mussa Juma **Assad**

Le Président de la Cour
des comptes fédérale de l'Allemagne
(*Signé*) Kay **Scheller**

Chapitre II

Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes

Résumé

Par sa résolution 2186 (XXI) du 13 décembre 1966, l'Assemblée générale a créé le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), organisme d'investissement au service des pays les moins avancés. Le Fonds ouvre de nouvelles perspectives aux petits entrepreneurs pauvres en leur facilitant l'accès au microfinancement et aux capitaux d'investissement. Ses programmes contribuent également à l'autonomisation des femmes et sont conçus pour attirer des flux de capitaux plus importants du secteur privé, des gouvernements nationaux et des partenaires de développement afin d'avoir un maximum d'effet s'agissant de la réalisation des objectifs de développement durable (2016-2030) après la fin de la période de mise en œuvre convenue pour les objectifs du Millénaire pour le développement (2000-2015). Le FENU, dont le siège est à New York, mène des activités dans 30 pays et territoires. Il œuvre également dans d'autres pays, essentiellement dans le cadre de ses initiatives thématiques mondiales.

Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers et contrôlé la gestion du FENU pour l'année terminée le 31 décembre 2017. Le contrôle a été effectué au siège, à New York, ainsi que dans les bureaux de pays au Népal, au Myanmar et en Ouganda.

Portée du rapport

Le rapport traite de questions que le Comité estime devoir porter à l'attention de l'Assemblée générale et qui ont fait l'objet d'entretiens avec l'Administration du FENU, dont les vues ont été dûment prises en compte.

Le contrôle avait pour objet principal de permettre au Comité de former son opinion sur la question de savoir si les états financiers donnaient une image fidèle de la situation financière du FENU au 31 décembre 2017 ainsi que de ses résultats financiers et flux de trésorerie pour l'année financière terminée à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS). Il a été procédé à un examen général des systèmes financiers et des contrôles internes, ainsi qu'à des vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure que le Comité a jugée nécessaire pour se faire une opinion sur les états financiers.

Le Comité a également examiné les opérations du FENU en application de l'article 7.5 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, aux termes duquel le Comité doit formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, sur le système comptable, sur les contrôles financiers internes et, en général, sur l'administration et la gestion des activités du Fonds. Le rapport comprend également un commentaire sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations des années précédentes.

Opinion des commissaires aux comptes

Le Comité a émis une opinion non assortie de réserves sur les états financiers de l'exercice considéré, que l'on trouvera au chapitre I.

Conclusion générale

Le Comité n'a pas relevé d'erreur, d'omission ou d'inexactitude importante lors de l'examen des opérations et des documents comptables du FENU. Toutefois, il a noté que

l'intervention de l'Administration était nécessaire pour garantir des améliorations dans la gestion des programmes et projets. Il considère que le FENU doit améliorer ses procédures en la matière de sorte que les ressources reçues des donateurs soient utilisées avec efficacité et efficience afin d'exécuter les programmes prévus.

Principales constatations et recommandations

On trouvera ci-après un résumé de ces constatations et recommandations.

Gestion des programmes et des projets

Évaluation des programmes et actualisation des informations dans le Centre de gestion en ligne des évaluations

Après examen de l'évaluation des programmes dans les bureaux de pays du Népal, du Myanmar et de l'Ouganda, le Comité a recensé les irrégularités suivantes.

S'agissant du bureau du Népal, le programme de gouvernance locale et de développement communautaire (LGCCDP I) avait été pleinement mis en œuvre et son évaluation finale par un consultant indépendant devait être effectuée avant la fin du programme en 2012. Ce programme était passé à la phase II (2013-2017), mais l'évaluation de la phase I n'avait pas encore été effectuée au 31 décembre 2017, comme cela était pourtant requis par la politique d'évaluation du PNUD. Les recommandations des rapports d'évaluation ciblés commandés par le conseil et les partenaires de développement du programme LGCCDP I, ainsi que les réponses connexes de l'administration, n'avaient pas été mises à jour ni téléchargées dans le Centre de gestion en ligne des évaluations.

Concernant le bureau du Myanmar, aucune évaluation à mi-parcours ni aucune évaluation finale n'avaient été menées pour les deux programmes en cours, soit l'extension du programme MicroLeads et l'élargissement de l'accès au financement, dont les taux d'exécution étaient déjà de 71 % et 73 % respectivement en septembre 2017.

Quant au bureau de l'Ouganda, l'évaluation à mi-parcours du programme d'initiatives de financement locales, qui devait être effectuée d'ici à septembre 2017, n'avait pas été menée, contrairement aux dispositions de l'accord-cadre relatif à l'Ouganda.

Établissement et certification des rapports d'exécution conjoints

Au bureau du Népal, huit rapports d'exécution conjoints concernant l'exécution de deux programmes (soit quatre projets au total) et portant chacun soit sur le premier, soit sur le deuxième trimestre avaient été signés par les partenaires de réalisation, au lieu de faire l'objet d'un unique rapport d'exécution conjoint sur les transactions des deux trimestres, de janvier à juin, comme le prévoient les nouvelles politiques et procédures relatives aux programmes et aux opérations.

Recommandations

S'agissant des conclusions ci-dessus, le Comité recommande que le FENU :

Évaluation des programmes et actualisation des informations dans le Centre de gestion en ligne des évaluations

- a) Effectue les évaluations à mi-parcours et les évaluations finales de ses programmes dans les délais prescrits, conformément à la politique d'évaluation du PNUD;**

b) Mettre à jour et télécharger en temps voulu les réponses de l'administration sur le Centre de gestion en ligne des évaluations conformément aux politiques et procédures relatives aux programmes et aux opérations.

Établissement et certification des rapports d'exécution conjoints

c) Se concerta avec le PNUD pour veiller à ce que les communications et instructions au niveau mondial soient adressées aux bureaux de pays du Fonds en temps voulu en cas de modification des politiques;

d) Précise les politiques et procédures relatives aux programmes et opérations qui lui sont applicables et celles qui ne le sont pas afin d'éviter des décisions arbitraires sur l'applicabilité de ces politiques et procédures.

Chiffres clefs

10,74 millions de dollars	Budget approuvé (ressources de base) ¹
11,42 millions de dollars	Produits (ressources de base)
9,21 millions de dollars	Montant effectif des charges (ressources de base). Seules les ressources de base sont budgétisées et approuvées par le Conseil d'administration. Les autres ressources ne sont pas budgétisées.
26,60 millions de dollars	Budget approuvé pour les dons et les transferts
19,11 millions de dollars	Montant effectif des charges à payer au titre des dons et des transferts
136	Nombre total de fonctionnaires
19,35 millions de dollars	Dépenses de personnel

¹ On entend par ressources de base des ressources non préaffectées qui ne font pas l'objet de restrictions imposées par les donateurs.

A. Mandat, étendue des vérifications et méthode

1. Par sa résolution 2186 (XXI) du 13 décembre 1966, l'Assemblée générale a créé le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), organisme d'investissement au service des pays les moins avancés. Le Fonds ouvre de nouvelles perspectives aux petits entrepreneurs pauvres en leur facilitant l'accès à la microfinance et aux capitaux d'investissement. Ses programmes, qui contribuent également à l'autonomisation des femmes, sont conçus pour catalyser de plus larges apports de capitaux en provenance du secteur privé, des gouvernements et des partenaires de développement afin de faciliter dans toute la mesure possible la réalisation des objectifs de développement durable. Le FENU, dont le siège est à New York, a exécuté des programmes dans 29 pays figurant dans la catégorie des pays les moins avancés en 2017, notamment dans les domaines de l'inclusion financière et du financement du développement local. Il œuvre également dans d'autres pays, essentiellement par l'intermédiaire de ses initiatives thématiques mondiales.

2. Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers et contrôlé la gestion du FENU pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, en application de la résolution 74 (I) de 1946 de l'Assemblée générale. Il a conduit son contrôle conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation (ST/SGB/2013/4), ainsi qu'aux normes internationales d'audit. Celles-ci exigent que le Comité se conforme aux règles déontologiques et organise et exécute ses contrôles de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

3. Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers reflétaient fidèlement la situation financière du FENU au 31 décembre 2017 ainsi que ses résultats financiers et flux de trésorerie pour l'année financière terminée à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Il s'agissait notamment de savoir si les charges figurant dans les états financiers avaient été engagées aux fins approuvées par les organes directeurs et si les produits et les charges avaient été convenablement classés et comptabilisés, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui s'appliquent au FENU. Il a été procédé à un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne, ainsi qu'à des vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure que le Comité a jugée nécessaire pour se faire une opinion sur les états financiers.

4. Outre la vérification des comptes et des opérations financières, le Comité a effectué différents examens de la gestion en application de l'article 7.5 du Règlement financier, aux termes duquel le Comité doit formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, sur le système comptable, sur les contrôles financiers internes et, en général, sur l'administration et la gestion des activités du Fonds.

5. Le Comité organise ses vérifications en coordination avec le Bureau de l'audit et des investigations du PNUD afin d'éviter les chevauchements d'activités et de déterminer dans quelle mesure il peut utiliser les résultats des travaux du Bureau. Le présent rapport porte sur les vérifications effectuées dans les bureaux de pays et au siège du Fonds.

6. Les observations et conclusions y formulées ont fait l'objet d'une discussion avec l'administration du FENU, aux vues de laquelle il est fait la place qu'il convient.

B. Constatations et recommandations

1. Suite donnée aux recommandations antérieures

7. Le Comité a constaté que, sur les 11 recommandations qu'il avait formulées dans son rapport sur l'année terminée le 31 décembre 2016, 8 (73 %) avaient été appliquées intégralement, 2 (18 %) étaient en cours d'application et 1 (9 %) était devenue caduque. La recommandation qui est devenue caduque correspond à un programme qui a été abandonné après que le FENU a conclu que le programme n'était pas viable, en raison du peu d'intérêt que les donateurs ont manifesté à son égard. On trouvera à l'annexe I au présent rapport des précisions sur l'état d'avancement de l'application de ces recommandations.

2. Aperçu de la situation financière

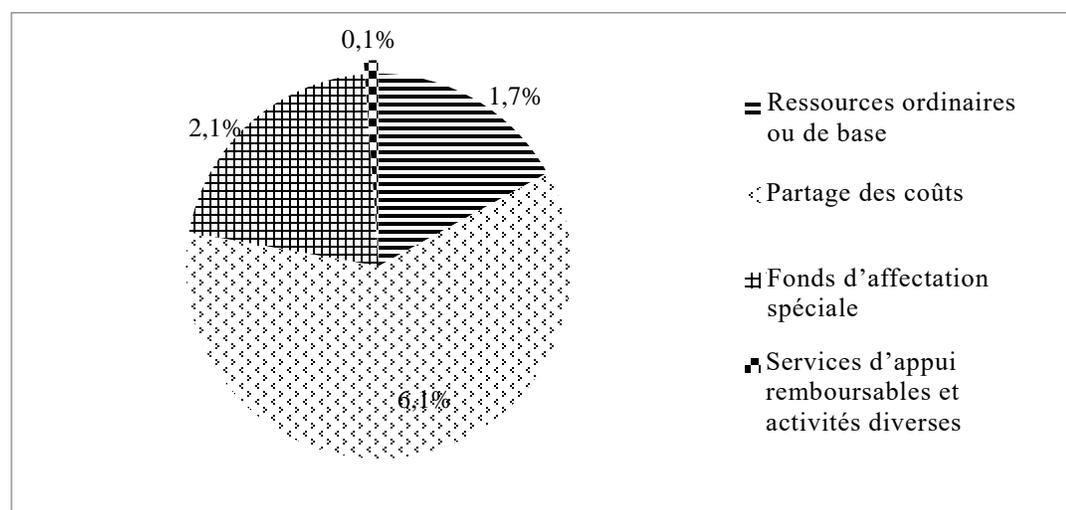
Produits et charges

8. Les produits du FENU proviennent notamment de contributions volontaires et de placements. Pour l'année 2017, le montant total des produits s'est établi à 59,72 millions de dollars (contre 53,13 millions en 2016) et celui des charges à 64,59 millions de dollars (contre 63,45 millions en 2016), d'où un déficit de 4,87 millions de dollars (contre 10,32 millions en 2016). Le montant total des contributions volontaires au Fonds a été de 57,11 millions de dollars, ce qui équivaut à 96 % du montant total de ses produits (déduction faite du remboursement aux donateurs des contributions inutilisées).

9. Le montant des contributions volontaires a augmenté de 5,14 millions de dollars (soit 9,9 % par rapport à 2016 où il s'établissait à 51,97 millions), ce qui traduit une augmentation de l'appui des donateurs aux projets du Fonds. Ce montant se répartit comme suit : 9,69 millions de dollars (17 %) au titre des ressources ordinaires ou de base; 34,75 millions de dollars (60,8 %) au titre du partage des coûts; 11,99 millions de dollars (21 %) au titre des fonds d'affectation spéciale; 0,68 million de dollars (1,2 %) au titre des services d'appui remboursables et activités diverses. Ces contributions sont présentées à la figure II.I.

Figure II.I

Répartition des contributions versées au titre des ressources ordinaires et des autres ressources



Source : Analyse par le Comité des états financiers de 2017 du FENU.

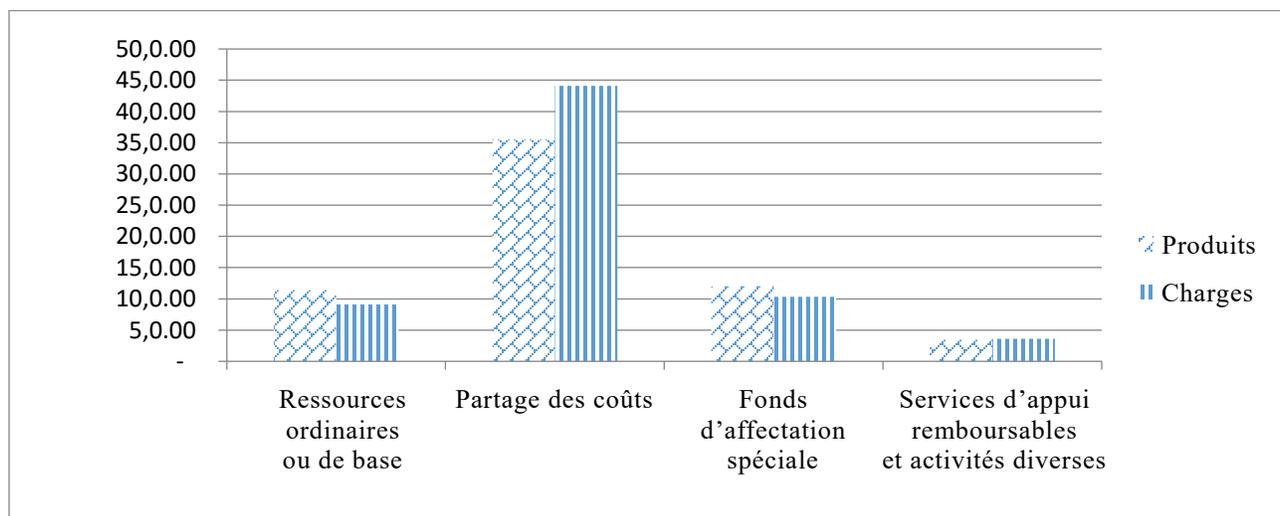
10. Par rapport à 2016, le montant total des charges a augmenté de 2 %, passant de 63,45 millions de dollars à 64,6 millions en 2017. Elles se sont réparties par secteur de la façon suivante : 44,11 millions de dollars (68,3 %) au titre du partage des coûts; 9,21 millions de dollars (14,3 %) au titre des ressources de base; 10,36 millions de dollars (16 %) au titre des fonds d'affectation spéciale; et 3,59 millions de dollars au titre des services d'appui remboursables et activités diverses, déduction faite de 2,68 millions de dollars au titre du recouvrement des coûts.

11. La ventilation de ces charges par nature indique que 19,11 millions de dollars (29,9 %) ont été dépensés au titre des dons et autres transferts; 19,35 millions de dollars (30 %) au titre des charges de personnel; 9,71 millions de dollars (15 %) au titre des frais généraux de fonctionnement (déduction faite de 2,68 millions de dollars au titre du recouvrement des coûts); 14,50 millions de dollars (22,4 %) au titre des services contractuels; et 1,91 million de dollars (3 %) au titre des fournitures et consommables, des autres charges, des amortissements et des charges financières. La répartition des produits et des charges par secteur est présentée à la figure II.II.

Figure II.II

Répartition des produits et des charges (En millions de dollars des États-Unis)

(En millions de dollars des États-Unis)



Source : Analyse par le Comité des états financiers de 2017 du FENU.

Analyse des ratios

12. L'analyse des principaux ratios financiers du FENU (voir tableau II.1) effectuée par le Comité montre une diminution du ratio actif/passif en 2017 par rapport à 2016. La diminution du ratio actif/passif résulte de la baisse des actifs qui découle elle-même de la diminution des ressources au titre des placements, ainsi que d'une augmentation du passif au cours de l'année considérée par rapport à 2016.

Tableau II.1

Analyse des ratios

Description du ratio	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Ratio de liquidité générale^a		
Actif courant/passif courant	17,72	27,01

Description du ratio	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Total de l'actif/total du passif^b	7,17	9,81
Ratio de liquidité immédiate^c		
Trésorerie + placements/passifs courants	14,83	20,44
Ratio de liquidité relative^d		
(Trésorerie + placements + créances)/passifs courants	17,52	26,63

Source : Analyse par le Comité des états financiers de 2017 du FENU.

^a Un ratio élevé, soit supérieur à 1, indique que l'entité est en mesure de s'acquitter de ses obligations à court terme.

^b Mesure la santé financière.

^c Le ratio de liquidité immédiate est un indicateur de liquidité qui mesure les montants disponibles dans les actifs courants au titre de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements pouvant couvrir les engagements courants.

^d Le ratio de liquidité relative est un indicateur plus rigoureux que le ratio de liquidité générale parce qu'il exclut les stocks et autres actifs courants qui sont plus difficiles à convertir en numéraire. Un ratio plus élevé signifie la possibilité d'accéder plus rapidement à des liquidités.

13. Au 31 décembre 2017, le montant des actifs courants du FENU s'établissait à 50,97 millions de dollars, soit 17,7 fois la valeur des passifs courants (2,88 millions de dollars), ce qui indique que le Fonds peut sans problème faire face à ses obligations à court terme. De même, la valeur totale de l'actif (104,29 millions de dollars) était supérieure à celle du passif (14,54 millions de dollars), ce qui est un signe de bonne santé financière. La diminution du ratio de liquidité générale et du ratio de liquidité relative résulte principalement d'une diminution des actifs courants (29,32 millions de dollars, soit 36,5 %) et d'une légère baisse des passifs courants (0,10 million de dollars).

14. Le FENU a actualisé sa réserve opérationnelle conformément à la nouvelle méthodologie approuvée par le Comité en septembre 2017. Le calcul de la réserve opérationnelle relative aux ressources ordinaires, repose sur la formule suivante : 50 % de la moyenne des décaissements correspondant à l'utilisation des ressources ordinaires pour chacune des trois dernières années (montant effectif total inscrit au budget, calculé selon une base comparable). Celui de la réserve opérationnelle relative aux autres ressources correspond à 2 % de la moyenne de trois années de charges, à laquelle s'ajoute une réserve fixe de 0,4 million de dollars pour les risques liés au passif éventuel. Au 31 décembre 2017, le FENU détenait une réserve d'un montant de 6,74 millions de dollars, par rapport à 14,07 millions au 31 décembre 2016. La différence de 7,33 millions correspond au montant ayant été transféré à l'excédent cumulé au cours de l'année.

3. Gestion des programmes et des projets

15. Dans le cadre de l'audit portant sur l'année financière terminée le 31 décembre 2017, les commissaires aux comptes se sont rendus dans les bureaux de pays du Fonds d'équipement des Nations Unies au Népal, au Myanmar et en Ouganda. Lors de ces visites, ils ont examiné les activités du programme et les informations connexes, qui sont résumées dans le tableau 2 ci-dessous. Ils ont relevé un certain nombre d'irrégularités, exposées dans les paragraphes suivants.

Tableau II.2
Informations concernant les programmes

Bureau de pays	Programme	Cycle de programmation	Budget ^a	Domaines d'activité	Modalité	Niveau
Népal	Appui à l'inclusion financière grâce à l'accès au financement	2014-2018	7 385 525	Inclusion financière	Réalisation nationale	National
	LGCDP I (Programme pour une gouvernance locale et un développement communautaire)	2008-2012	4 616 864	Financement du développement local	Réalisation nationale	National
	LGCDP II (Programme pour une gouvernance locale et un développement communautaire – phase II)	2013-2017	2 390 211	Financement du développement local	Réalisation nationale	National
Myanmar	Extension du programme MicroLead au Myanmar	2013-2017	7 006 262	Inclusion financière	Réalisation directe	Mondial
	Élargissement de l'accès aux services aux financiers	2015-2020	25 414 052	Inclusion financière	Réalisation directe	National
Ouganda	Argent mobile pour les pauvres	2014-2018	10 971 410	Inclusion financière	Réalisation directe	Mondial
	CleanStart (accès des pauvres à une énergie propre grâce au microfinancement)	2012-2020	7 368 726	Inclusion financière	Réalisation directe	Mondial
	Initiatives de financement locales	2014-2020	2 650 500	Financement du développement local	Réalisation directe	National

^a Montants en dollars des États-Unis.

Évaluation des programmes et actualisation des informations du Centre de gestion en ligne des évaluations

16. Conformément à la partie 2.4.4 de son Manuel opérationnel (2016), le FENU respecte la politique d'évaluation du Programme des Nations Unies pour le développement, adoptée par le Conseil d'administration en 2011. Dans cette même partie, il est précisé que l'administration doit obligatoirement apporter des réponses aux observations et recommandations formulées dans chaque évaluation de projet. Le Secrétaire exécutif adjoint du FENU doit veiller à ce que les directeurs de chaque domaine d'activité effectuent un suivi approprié et transmettre au Groupe de l'évaluation les informations actualisées au Groupe de l'évaluation pour qu'elles soient téléchargées sur le Centre de gestion en ligne des évaluations du PNUD, qui est accessible au public.

17. En outre, aux termes des politiques et procédures relatives aux programmes et aux opérations, les réponses doivent être élaborées en concertation avec les principales parties prenantes et les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations concernant les évaluations doivent être renseignés dans le Centre de gestion en ligne des évaluations.

18. Or, les bureaux du Népal, du Myanmar et de l'Ouganda n'ont pas respecté les prescriptions des politiques et procédures relatives aux programmes et aux opérations, du Manuel opérationnel du FENU et de la politique d'évaluation du PNUD concernant plusieurs aspects des évaluations de programmes, comme détaillé ci-dessous.

Bureau du Népal

19. Le Programme pour une gouvernance locale et un développement communautaire (LGCDP I) a été intégralement mis en œuvre et son évaluation finale par un consultant indépendant était prévue avant la fin du programme en 2012. Le programme est passé à sa phase II (2013-2017), mais l'évaluation de la phase I n'avait pas encore été effectuée en novembre 2017. Les évaluations à mi-parcours du programme d'appui à l'inclusion financière au Népal grâce à l'accès au financement et de la phase II du programme pour une gouvernance locale et un développement communautaire (LGCDP II) ont été effectuées en juin 2017 et mai 2016, respectivement. Cependant, le bureau de pays n'a pas rendues publiques les recommandations et les réponses de l'administration faisant suite à ces évaluations sur le Centre de gestion en ligne des évaluations, comme cela lui est demandé dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations. Le bureau du Népal a expliqué que le programme LGCDP I n'avait pas été inclus dans les plans d'évaluation du FENU pour 2014-2015 et 2016-2017 parce que la portée de l'évaluation avait été décidée par le Conseil d'administration du programme et par les partenaires de développement, dans le contexte de la modalité de réalisation nationale. L'administration a également déclaré que la date de l'évaluation à mi-parcours du programme d'accès au financement, prévue dans le plan d'évaluation du FENU pour 2016-2017, avait été modifiée à la demande des partenaires de réalisation et que ce changement avait été approuvé par les homologues nationaux et le Groupe de l'évaluation du Siège. L'évaluation est prévue pour le deuxième ou le troisième trimestre de 2018, avant la clôture du projet.

Bureau du Myanmar

20. L'évaluation technique à mi-parcours du programme MicroLead (au niveau mondial) a été effectuée par le personnel du FENU en octobre 2015. Cependant, aucune évaluation indépendante, à mi-parcours ou en fin de programme, des deux programmes en cours, soit l'extension du programme MicroLead et le programme d'élargissement de l'accès aux services financiers, n'a été effectuée. Les programmes relevaient de l'accès aux services financiers et de la modalité d'exécution directe. Ces programmes avaient déjà été mis en œuvre à hauteur de 71 % et de 73 % respectivement au 30 septembre 2017, et de 85,7 % au 31 décembre 2017.

21. Le Comité a également noté que le Programme MicroLead (au niveau mondial) n'avait pas été inclus dans le plan d'évaluation mondial du FENU pour 2016-2017, comme cela était prévu dans le descriptif de projet. L'administration du bureau du Myanmar a expliqué que son plan d'évaluation portant sur la période 2016-2017, qui débutera début 2018, comprendrait une évaluation indépendante du projet d'élargissement de l'accès aux services financiers, sous réserve de la disponibilité de fonctionnaires de l'ONU au Myanmar pour appuyer le processus. L'évaluation finale du programme MicroLead Myanmar serait effectuée par le Fonds LIFT (Livelihoods and Food Security Trust), qui finance le projet. L'administration a également expliqué que conformément à l'accord et aux directives opérationnelles de LIFT, l'évaluation finale du programme MicroLead au Myanmar devait être menée de façon indépendante par le Fonds au premier trimestre de 2018, mais n'avait pas eu lieu comme prévu.

Bureau de l'Ouganda

22. Le plan d'évaluation mondial pour 2016-2017 comprenait une évaluation à mi-parcours du programme « argent mobile pour les pauvres » mis en œuvre suivant la modalité de réalisation directe. L'évaluation de ce programme devait être terminée à la fin du troisième trimestre de 2017, mais le Comité a constaté qu'elle n'avait pas

encore commencé le 31 décembre 2017. Le Comité a également noté que, dans le descriptif de programmes mondial, il était prévu que le programme CleanStart serait achevé à la fin de la troisième année de la période couverte par le programme (soit 2014), mais qu'il n'avait été terminé qu'en octobre 2017, avec un retard de 33 mois.

23. De plus, il était prévu dans l'accord-cadre relatif à l'Ouganda, que l'évaluation à mi-parcours du programme « initiatives de financement locales », mis en œuvre dans le cadre du financement du développement local, devait être achevée à la fin de la deuxième année du programme, soit 2015. Or, elle n'avait toujours pas commencé en novembre 2017, alors que 10 % du programme était achevé. Le programme devait être terminé le 31 décembre 2017, mais a été prorogé jusqu'en 2020.

24. Le Comité a été avisé que le lancement des évaluations du programme « argent mobile pour les pauvres » avait été reporté, car aucune proposition appropriée n'avait été reçue de la part des sociétés d'évaluation ayant répondu aux appels d'offre lors des procédures de passation des marchés. Dans le cas, Le Groupe de l'évaluation a accepté la demande de report de l'évaluation du programme CleanStart pour que la nouvelle approche du programme ait le temps de faire effet. Concernant le programme d'initiatives de financement locales, le Comité a été informé que le programme avait été prolongé jusqu'en 2020. L'administration a expliqué en outre que des facteurs tels que la difficulté de recruter des personnes dotées des compétences requises ou des demandes d'ajustement du calendrier des évaluations émanant de partenaires du programme avaient contribué au report ou au retard des évaluations. D'après l'administration, le FENU s'acquitte pleinement de l'obligation qui lui est faite, aux termes de la politique d'évaluation, d'établir et de mettre en ligne les réponses de l'administration aux observations concernant des évaluations du FENU achevées. Dans les cas où le PNUD ou une autre partie prenante est responsable de l'évaluation et a entré les résultats sur le Centre de gestion en ligne des évaluations, le FENU veille à ce que les réponses de l'administration soient fournies pour la partie de l'évaluation qui le concerne.

25. Le Comité prend note des réponses de l'administration, mais considère néanmoins que les évaluations doivent être préparées très en avance, prendre en compte les imprévus et prévoir des stratégies assurer leur réalisation en temps voulu. Lorsque des changements surviennent dans les plans d'évaluation, il convient de les indiquer en temps voulu sur le Centre de gestion en ligne des évaluations.

26. Le Comité recommande au FENU : a) d'effectuer les évaluations à mi-parcours et les évaluations finales de ses programmes dans les délais prescrits, conformément à la politique d'évaluation, b) de veiller à ce que les réponses de l'administration portant sur le FENU soient mises à jour et téléchargées en temps voulu sur le Centre de gestion en ligne des évaluations, conformément aux politiques et procédures relatives aux programmes et aux opérations et c) de veiller à ce que les changements apportés aux plans d'évaluation soient indiqués en temps voulu sur le Centre de gestion en ligne des évaluations.

Établissement et certification des rapports d'exécution conjoints

27. Le rapport d'exécution conjoint est un rapport officiel obligatoire qui reflète les dépenses effectuées et les fonds utilisés dans le cadre du projet. D'après la version révisée des politiques et des procédures relatives aux programmes et aux opérations (mise à jour en 2017), entrée en vigueur en janvier 2017, les rapports d'exécution conjoints doivent être établis à la fin du deuxième et du troisième trimestres et à la fin de l'année pour les projets réalisés au niveau national. Les rapports du deuxième trimestre couvrent les dépenses engagées de janvier à juin.

28. La section 3 de ces politiques et procédures dispose que le Bureau de la gestion des ressources financières doit adresser une communication au niveau mondial à la clôture du grand livre, afin de déclencher l'établissement du rapport d'exécution conjoint, qui doit être envoyé au partenaire de réalisation avec une demande de certification sous 15 jours. Si aucune réponse n'est reçue sous 15 jours, il est envoyé un rappel indiquant que le rapport sera considéré comme accepté si aucune réponse n'est reçue sous 15 jours à compter de la date du rappel. Le rapport d'exécution conjoint certifié et le rappel resté sans réponse de la part du partenaire de réalisation doivent être téléchargés dans la bibliothèque du Centre de gestion en ligne des évaluations, dans le système de planification institutionnelle du PNUD, immédiatement après réception de la certification de la part du partenaire de réalisation, et au plus tard 45 jours après la fin du trimestre concerné.

29. Au bureau du Népal, le Comité a examiné 8 rapports d'exécution conjoints, 4 du programme d'accès au financement et 4 du programme pour une gouvernance locale et un développement communautaire (phase II – LGCDP II), signés par les partenaires de réalisation et portant soit sur le premier et soit sur le deuxième trimestre. Le Comité a noté que les rapports n'avaient pas été combinés de manière à couvrir les dépenses de janvier à juin 2017, comme demandé dans les nouvelles politiques et procédures relatives aux programmes et aux opérations, car le bureau de pays utilisait encore une version périmée des politiques et procédures où cette prescription ne figurait pas. La nouvelle version est entrée en vigueur en janvier 2017. Le Comité a également relevé que ces rapports n'avaient pas été téléchargés dans la bibliothèque du Centre de gestion en ligne des évaluations dans le système de planification institutionnelle et que les rapports portant sur le troisième trimestre avaient bien été signés mais n'avaient pas été téléchargés dans le système.

30. L'administration a indiqué que les rapports concernant le premier et le deuxième trimestre avaient été signés avant que les modifications des politiques et procédures soient approuvées. De fait, deux rapports avaient été signés pour les premier et deuxième trimestres, alors que nouvelles politiques et procédures prévoit la signature d'un unique rapport semestriel. L'administration a expliqué que le système de planification institutionnelle du PNUD n'était pas utilisé par le FENU pour la planification et le suivi et que le FENU n'était pas tenu de télécharger ses rapports dans le système du PNUD. Le FENU applique les politiques et procédures du PNUD, mais les directives administratives internes du PNUD intégrées à ces politiques et procédures ne deviennent pas applicables au FENU si ce dernier dispose déjà d'un système distinct. Les projets du FENU ont également pour consigne de télécharger uniquement les documents relatifs aux projets dans le progiciel de gestion intégré Atlas.

31. Le Comité prend note du fait que le FENU peut avoir des directives administratives différentes ou un système différent. Il n'en reste pas moins que le manuel opérationnel du FENU (2016) ne comprend aucune disposition indiquant les politiques et procédures qui ne sont pas applicables au Fonds.

32. Le Comité recommande que le FENU se consulte avec le PNUD pour que les communications et instructions au niveau mondial soient envoyées aux bureaux de pays du Fonds en temps voulu, en cas de modification des politiques.

33. Le Comité recommande également que le FENU précise les politiques et procédures relatives aux programmes et opérations qui lui sont applicables et celles ne le sont pas afin d'éviter des décisions arbitraires en matière d'applicabilité de ces politiques et procédures.

Retards dans l'exécution du budget alloué aux projets

34. Le Comité a examiné l'exécution du budget des projets dans les trois bureaux de pays visités au 31 décembre 2017 et a recensé les insuffisances ci-après :

35. Au 31 décembre 2017, le bureau du Népal avait deux programmes comprenant huit projets. Sept de ces projets étaient en cours, pour un budget total de 4,16 millions de dollars (2017), revu à la fin de l'année à 2,76 millions. Toutefois, les dépenses totales engagées au titre des projets s'élevaient à 2,67 millions de dollars, soit 64,2 % du budget initial et 96,7 % du budget révisé tandis que le taux d'exécution des projets était compris entre 62 % et 64,9 %.

36. Au Bureau du Myanmar, au 31 décembre 2017, le programme d'élargissement de l'accès au financement pour la période 2015-2020, doté d'un budget de 25,41 millions de dollars, ne disposait effectivement que de 6,1 millions de dollars, soit 24 % du budget total, alors que plus de la moitié de la période de mise en œuvre du programme s'était déjà écoulée.

37. Au Bureau de l'Ouganda, au 31 décembre 2017, les dépenses au titre du programme « argent mobile pour les pauvres » étaient de 3,76 millions de dollars au total, soit 90 % de son budget, et les dépenses au titre programme CleanStart s'élevaient à 1,34 million de dollars, soit 92 % de son budget. Le Comité a également noté que le programme « initiatives de financement locales (2014-2017) », doté d'un budget de 2,65 millions de dollars (ramené à 2,46 millions) s'achevait dans moins de deux mois, mais que seulement 0,55 million de dollars seulement, soit 22 % de son budget, avait été dépensé pour l'ensemble du programme.

38. L'administration a informé le Comité qu'elle veillait déjà à ce que les changements soient intégrés dans des plans de travail annuels, qui sont approuvés par les comités de projet, pour garantir que les budgets non financés soient réalistes et raisonnables dès le stade de la conception de futurs programmes. Elle a souligné les difficultés inhérentes au contexte de mobilisation des ressources et assuré le Comité que le FENU ferait de son mieux pour atteindre les objectifs à cet égard. Elle a ajouté qu'au Myanmar, des ressources supplémentaires avaient été mobilisées pour le programme d'élargissement de l'accès au financement auprès du Ministère britannique du développement international, le Ministère australien des affaires étrangères et du commerce et du programme de développement DaNa Facility, portant le budget de financement de 6,3 millions de dollars à 13,8 millions. En Ouganda, 1 million de dollars supplémentaires ont été mobilisés en 2017 pour le programme « initiatives de financement locales » auprès du onzième Fonds européen de développement en Ouganda, dans le cadre du projet d'initiatives de développement dans le nord de l'Ouganda et le projet a été prolongé jusqu'en 2020.

39. Le Comité est préoccupé par le fait que, malgré la lenteur de l'exécution des budgets des projets, il n'a été apporté aucun changement aux plans de travail annuels relatifs aux projets des bureaux de l'Ouganda et du Myanmar pour tenir compte des incidences des changements sur les activités prévues. De plus, du fait de cette lenteur, les budgets ne sont pas exécutés comme prévu, et ces changements n'ont pas été approuvés par les comités de projets compétents.

40. Le Comité recommande au FENU de veiller à ce que les modifications des budgets et des dépenses soient consignées dans des plans de travail annuels et approuvées par les comités de projets.

Clôture des comptes de projets

41. Le paragraphe 5 des politiques et procédures relatives aux programmes et aux opérations (Gestion des programmes et projets, gestion des projets, clôture) dispose

que les comptes des projets doivent être clôturés dans un délai maximum de 12 mois après la date de clôture opérationnelle des projets ou après la date d'annulation. Entre la clôture opérationnelle et la clôture financière, le partenaire d'exécution doit recenser et régler toutes les obligations financières et établir un rapport final sur les dépenses. Aucune modification ne peut être apportée à un projet dont les comptes ont été clôturés.

42. Cependant, après examen de la clôture des projets du Bureau de l'Ouganda, le Comité a noté que quatre projets (numéros d'identification respectifs : 00060900, 00076768, 00077081 et 00082874) achevés pendant la période étaient clos sur le plan opérationnel depuis plus de 12 mois, tandis qu'ils n'étaient pas clos sur le plan financier au 31 décembre 2017. L'administration a expliqué que le bureau de pays ferait de son mieux pour respecter les politiques et garantir que les projets soient clôturés dans les délais impartis. Le Comité considère que les retards à clôturer les projets posent des risques de détournement ou d'utilisation abusive des ressources des projets.

43. Le Comité recommande au FENU d'établir un mécanisme efficace pour garantir que les comptes de tous les projets clos sur le plan opérationnel soient clos sur le plan financier dans un délai de 12 mois et qu'aucune modification d'un projet clos sur le plan financier ne soit autorisée, sauf si elle concerne un montant important, comme le disposent les politiques et procédures relatives aux programmes et aux opérations.

*Registres de suivi, des problèmes et des risques des projets
n'étant ni activés ni à jour dans le système Atlas*

44. Atlas est un progiciel de gestion intégré (PGI) du PNUD également utilisé par le FENU. Ses fonctions principales sont notamment un système de planification, de budgétisation et de notification; un système en ligne de gestion des projets, des finances et des ressources humaines; et le système de suivi et de rapprochement en temps réel. Dans le cadre de la mise en œuvre des projets, les politiques et procédures régissant les programmes et opérations prévoient qu'un registre des problèmes (c'est-à-dire le registre permettant l'audit des projets) et un registre des risques (sur la base de l'analyse initiale de risques) soient activés dans Atlas. Le registre des risques est tenu à jour par un chef de projet qui examine les facteurs externes susceptibles d'avoir une incidence sur l'exécution du projet. Ce processus nécessite que le chef de projet suive les problèmes éventuels, y apporte des solutions ou demande des modifications. Un calendrier de suivi doit également être activé dans Atlas et mis à jour en fonction des principales décisions et mesures administratives.

45. D'après l'examen des 8 projets en cours au Népal et des 3 projets en cours au Myanmar, le Comité a noté que les registres de suivi et le registre des problèmes de ces 11 projets n'étaient pas activés ni mis à jour dans le système Atlas pour suivre les principales actions de l'administration et les principaux événements. De plus, les registres des risques de 4 des 8 projets au Népal et des 3 projets au Myanmar n'avaient pas non plus été mis à jour. L'administration était d'accord avec les conclusions de l'audit et s'est engagée à améliorer la performance des activités liées aux risques, aux problèmes et au suivi des projets.

46. Le Comité considère qu'il est important que les activités liées aux risques, aux problèmes et au suivi des projets soient régulièrement enregistrées dans le système Atlas, où sont conservées toutes les informations primaires relatives aux projets. Des rapports tardifs des risques et problèmes identifiés en lien avec les projets et des examens et mises à jour peu fréquents des registres des risques et des problèmes dans Atlas peuvent entraîner des délais dans la prise des décisions appropriées pour atténuer ces risques.

47. **Le Comité recommande au FENU de veiller à ce que les registres des risques, des problèmes et de suivi de tous les projets des bureaux de pays du Népal et du Myanmar soient activés en temps voulu, en ce qu'ils constituent les principales sources d'information sur les projets.**

4. Gestion des biens

Évaluation de la durée d'utilité estimée des actifs

48. Aux termes du paragraphe 67 de la norme IPSAS 17 (Immobilisations corporelles), la valeur comptable nette et la durée d'utilité d'un actif doivent être révisées au moins à la fin de chaque clôture annuelle des comptes et, si les prévisions diffèrent des estimations précédentes, les changements doivent être comptabilisés comme un changement d'estimation comptable selon la norme IPSAS 3 (Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs).

49. Le Comité a noté que, en 2017, le FENU avait déclaré dans ses états financiers une valeur comptable brute totale des actifs intégralement amortis mais toujours utilisés de 95 000 dollars, soit une augmentation de 27 000 dollars (40 %) par rapport aux 68 000 dollars déclarés en 2016. Certains de ces actifs avaient été reportés de 2015 (61 000 dollars) comme actifs intégralement amortis mais toujours utilisés. Cependant, le FENU n'a pas révisé la durée d'utilité des actifs et les états financiers ne comprenaient pas d'informations sur les modifications des estimations comptables, qui peuvent contribuer à l'augmentation des actifs intégralement amortis mais toujours utilisés.

50. L'administration a informé le Comité que la révision de la durée d'utilité des actifs était effectuée à la fin de chaque année, mais que ces procédures n'étaient pas documentées.

51. Le Comité considère que le FENU doit fournir une directive, une politique ou une procédure montrant que la révision de la durée d'utilité des actifs a été effectuée dans le respect des normes IPSAS 17.

52. **Le Comité recommande au FENU de documenter son processus et de détailler dans ses directives la manière dont la révision annuelle de la durée d'utilité des actifs doit être effectuée.**

C. Informations communiquées par l'administration

1. Comptabilisation en pertes de montants en espèces, de créances et de biens

53. L'Administration a informé le Comité que, conformément à la règle de gestion financière 126.77, un montant de 591 713 dollars avait été comptabilisé en pertes en 2017.

2. Versements à titre gracieux

54. L'administration n'a signalé aucun versement à titre gracieux pour la période considérée.

3. Cas de fraude avérée ou présumée

55. Conformément à la Norme internationale d'audit 240, le Comité planifie ses audits des états financiers de manière à pouvoir raisonnablement s'attendre à repérer les erreurs et irrégularités significatives, y compris celles qui résultent de la fraude. On ne peut cependant pas compter sur l'audit du Comité pour relever toutes les

inexactitudes ou irrégularités. C'est à l'administration qu'incombe au premier chef la responsabilité de prévenir et de détecter la fraude.

56. Au cours de l'audit, le Comité interroge l'administration sur la manière dont elle s'acquitte de ses responsabilités en matière d'évaluation des risques de fraude et sur les dispositifs permettant de détecter ces risques et d'y faire face, notamment en ce qui concerne tout risque particulier qu'elle a déjà relevé ou porté à l'attention du Comité. Il demande également à l'administration et au Bureau de l'audit et des investigations s'ils ont connaissance de tout cas de fraude avérée ou présumée ou d'allégations y relatives. Dans le mandat additionnel régissant l'audit externe des comptes, les cas de fraude avérée ou présumée figurent sur la liste des questions que le Comité doit évoquer dans le rapport d'audit.

57. En 2017, le Comité n'a pas relevé de cas de fraude ou de présomption de fraude autres que celui qui a été porté à son attention par l'administration. Le FENU a signalé un cas de fraude avérée ou présumée au Comité qui a été reçu et résolu en 2017, et suite auquel aucune perte n'a été déclarée. On trouvera des précisions dans l'annexe II du présent rapport. Le Comité estime que le FENU doit étudier en profondeur les circonstances qui ont mené à cette fraude, repérer les éventuelles failles et mettre au point une stratégie globale de lutte contre la fraude afin d'atténuer les risques de fraude et de réduire les pertes qui en découlent.

D. Remerciements

58. Le Comité tient à remercier le Secrétaire exécutif et le personnel du Fonds d'équipement des Nations Unies de l'aide qu'ils ont apportée à ses équipes et de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve.

Le Président du Comité des commissaires aux comptes,
Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde
(*Signé*) Rajiv **Mehrishi**

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
de la République-Unie de Tanzanie
(Auditeur principal)
(*Signé*) Mussa Juma **Assad**

Le Président de la Cour des comptes
fédérale de l'Allemagne
(*Signé*) Kay **Scheller**

Annexe I

État d'application des recommandations jusqu'à l'année terminée le 31 décembre 2016

Avis des commissaires aux comptes après vérification

N°	Rapport d'audit	Paragraphe du rapport	Résumé des recommandations du Comité des commissaires aux comptes	Réponse du Fonds d'équipement des Nations Unies	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
1	2014 A/70/5/Add.2 chap. II	50	<p>Calcul de la réserve et hypothèses retenues</p> <p>Le Fonds a accepté, comme le Comité le recommandait, de procéder à une analyse visant à : a) justifier le montant (en pourcentage) de la réserve, afin que cette dernière corresponde à la stratégie ou au cadre d'atténuation des risques; b) établir la méthode de calcul des réserves de façon à atténuer les risques que présentent le système de participation aux coûts et les fonds d'affectation spéciale, en particulier les risques liés aux dépenses et au passif et ceux d'ordre structurel, et la soumettre à l'approbation du Conseil d'administration.</p>	<p>En septembre 2017, les dernières mesures d'application de cette recommandation avaient abouti. La méthode de calcul révisée de la réserve opérationnelle, présentée au Conseil d'administration à sa session de septembre 2017, a été approuvée. La décision correspondante du Conseil a été téléchargée pour information. Le FENU a engagé un consultant qu'il a chargé : a) de justifier le montant de la réserve opérationnelle en utilisant une méthode de calcul conforme au cadre de gestion des risques de l'organisation; b) d'établir la méthode de calcul des réserves de façon à atténuer les risques que présentent le système de participation aux coûts et les fonds d'affectation spéciale, en particulier les risques liés aux dépenses et au passif et ceux d'ordre structurel, afin que le Conseil d'administration puisse ensuite l'approuver. Dans son rapport final (versé dans la base de données générale CARDS pour le suivi de l'application des recommandations d'audit), le consultant a formulé les recommandations principales</p>	<p>Le Comité a pris acte du fait que le Conseil d'administration avait approuvé à sa session de septembre 2017 la nouvelle méthode de calcul des réserves opérationnelles et le résultat des comptes. La recommandation a donc été appliquée.</p>	✓			

				<i>Avis des commissaires aux comptes après vérification</i>					
<i>N°</i>	<i>Rapport d'audit</i>	<i>Paragraphe du rapport</i>	<i>Résumé des recommandations du Comité des commissaires aux comptes</i>	<i>Réponse du Fonds d'équipement des Nations Unies</i>	<i>Évaluation du Comité</i>	<i>Recommandation</i>		<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>
						<i>appliquée</i>	<i>en cours d'application</i>		
				ci-après pour examen par le Conseil d'administration :					
				<ul style="list-style-type: none"> • Le FENU devrait revoir la méthode utilisée pour calculer la réserve en ressources ordinaires (de base) destinées aux activités, la méthode qu'il emploie actuellement ne convenant pas à son modèle d'affaires. Il est proposé que la réserve en ressources ordinaires soit égale à 50 % (équivalent d'une période de six mois) de la moyenne des décaissements correspondant aux activités de base pour chacune des trois dernières années; • Le FENU devrait constituer une réserve pour les activités financées au moyen de ressources autres que les ressources de base. En ce qui concerne les risques d'ordre structurel et les risques liés aux passifs, le consultant a proposé que 0,667 % des 58 millions de dollars dont dispose le FENU pour ses autres activités, soit 387 000 dollars (montant arrondi à 400 000 dollars), soient transformés en réserve pour les activités financées au moyen de ressources autres que les ressources de base. Le Comité des 					

N°	Rapport d'audit	Paragraphe du rapport	Résumé des recommandations du Comité des commissaires aux comptes	Réponse du Fonds d'équipement des Nations Unies	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
2	2015 A/71/5/Add.2 , chap. II	23	Le Comité a invité le FENU, qui en est convenu, à : a) accélérer le transfert des actifs au titre des projets et la certification des rapports d'exécution conjoints; b) rembourser les donateurs en temps voulu afin de pouvoir procéder à la clôture financière des projets dans les 12 mois qui suivent leur clôture opérationnelle.	La recommandation a été pleinement appliquée et les projets sont clos. Les mesures ci-après ont été adoptées : • Le projet 00076300 est clos; les documents de clôture ont été téléchargés dans le système Atlas. • Le projet 00056969 a été clôturé sur le plan financier après transfert des actifs.	Le Comité prend note avec satisfaction des progrès de l'administration quant à la clôture des projets, et estime que la recommandation a été appliquée.	✓			

N°	Rapport d'audit	Paragraphe du rapport	Résumé des recommandations du Comité des commissaires aux comptes	Réponse du Fonds d'équipement des Nations Unies	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
				<ul style="list-style-type: none"> En ce qui concerne le projet 00080042, toutes les transactions sont enregistrées et la version finale des rapports d'exécution conjoints est à présent signée et téléchargée dans le système Atlas. Le projet est clos à la fois sur le plan opérationnel et sur le plan financier. En ce qui concerne le projet 00081686, le donateur a été remboursé et tous les justificatifs nécessaires à la clôture du projet ont été téléchargés dans le système Atlas. 					
3	2015 A/71/5/Add.2, chap. II	49	Le Comité a invité le FENU, qui a accepté, à : a) prendre les précautions qui s'imposaient pour les prêts dus depuis longtemps et de garder des justificatifs relatifs aux mesures prises concernant ces prêts, comme la comptabilisation en pertes des prêts dont le recouvrement est incertain; b) veiller à ce que les dépréciations de prêts soient examinées chaque année pour garantir leur pertinence et s'assurer qu'il reste des traces de l'approche adoptée.	<p>a) Le FENU a pris les précautions qui s'imposaient pour les prêts dus depuis longtemps et officiellement demandé au Bureau de l'audit et des investigations de procéder à un examen et de soumettre à l'approbation finale de l'Administrateur du PNUD des recommandations sur la comptabilisation en pertes, conformément au Règlement financier et règles de gestion financière du PNUD et du FENU.</p> <p>b) La dépréciations de prêts a été examinée à la fin de 2016 et il en est rendu compte dans les états financiers de 2016.</p> <p>c) Le 12 février 2018, pour faire suite à une note de l'Administrateur du PNUD, le FENU a officiellement</p>	Recommandation appliquée.	<p>a) Le Comité a noté que le FENU avait pris les précautions qui s'imposaient pour les prêts dus depuis longtemps et avait officiellement demandé au Bureau de l'audit et des investigations de procéder à un examen et de soumettre à l'approbation finale de l'Administrateur du PNUD des recommandations sur la comptabilisation en pertes. Le Comité a examiné le document portant approbation par l'Administrateur de</p> <p>la comptabilisation en pertes d'un montant de 591 713 dollars en date du 6 février 2018. L'entrée n° 7370897 du</p>	✓		

				<i>Avis des commissaires aux comptes après vérification</i>					
N°	Rapport d'audit	Paragraphe du rapport	Résumé des recommandations du Comité des commissaires aux comptes	Réponse du Fonds d'équipement des Nations Unies	Évaluation du Comité	Recommandation		Recommandation devenue caduque	
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application		Recommandation non appliquée
				comptabilisé en pertes une somme de 591 713 dollars correspondant aux créances douteuses, pour laquelle il avait auparavant constitué une provision. L'entrée n° 7370897 du grand livre général concernant la comptabilisation en pertes a été enregistrée le 12 février 2018.	grand livre général a été enregistrée. b) Recommandation appliquée; lors de l'audit final de 2016, le FENU a constitué une provision de 355 442 dollars au titre de deux prêts dont le recouvrement était incertain [54 538 dollars empruntés par la MEC FEPRODES (Sénégal) et 300 904 dollars, par Finance Salone (Sierra Leone)], cette provision s'inscrivant dans le cadre des ajustements faisant suite à l'audit final du 31 décembre 2016.				
4	2016 A/72/5/Add.2 chap. II	21	Le Comité recommande au FENU de s'assurer que les contrôles nécessaires sont en place, de sorte que, à l'avenir, les descriptifs de projets conjoints soient signés avant le début du projet.	Les mesures de contrôle ci-après ont été adoptées dans le but d'assurer un meilleur suivi de la signature des descriptifs et de la gestion des projets, y compris : a) l'envoi d'une lettre d'observations de la Secrétaire exécutive mettant l'accent sur le respect des procédures et la gestion renforcée des projets; b) la mise en place d'un système de points focaux par pays afin d'améliorer la coordination des projets sur le terrain et le partage d'informations avec les partenaires régionaux et le siège; c) la révision des instructions permanentes destinées aux comités d'examen des projets, afin de mettre en place des vérifications renforcées et d'assurer le respect des procédures.	Le Comité a vérifié les pièces produites, à savoir les instructions permanentes destinées aux comités d'examen des projets et la lettre d'observations sur le respect des procédures et la gestion des projets. Le Comité estime que la recommandation a été appliquée.	✓			

					<i>Avis des commissaires aux comptes après vérification</i>				
N°	Rapport d'audit	Paragraphe du rapport	Résumé des recommandations du Comité des commissaires aux comptes	Réponse du Fonds d'équipement des Nations Unies	Évaluation du Comité				
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
5	2016 A/72/5/Add.2 , chap. II	24	Le Comité a invité le FENU, qui a accepté, à veiller à l'établissement et à l'approbation, en temps voulu, d'un plan de travail annuel pour le projet relatif à l'appui à l'élaboration et l'exécution du programme de chaînes logistiques au Rwanda.	Pour donner suite à la recommandation concernant ce projet formulée dans l'audit, un plan de travail annuel a été établi (par un auxiliaire Programme) et approuvé par le conseiller technique régional en mai 2017.	Le Comité a pris note que le plan de travail annuel de 2017 pour le projet relatif à l'appui à l'élaboration et l'exécution du programme de chaînes logistiques au Rwanda, a été approuvé en mai 2017 par le conseiller technique régional.	✓			
6	2016 A/72/5/Add.2 , chap. II	28	Le Comité recommande que le FENU veille à ce que le bureau de pays du Rwanda termine le descriptif de programme sur l'inclusion financière dans les meilleurs délais et le mette en pratique, afin que davantage de ressources soient mobilisées et que davantage de projets soient mis en œuvre comme prévu.	L'administration du FENU a conclu que le programme sur l'inclusion financière au Rwanda n'était plus viable en raison du manque d'intérêt des donateurs. En ce qui concerne l'inclusion financière, la priorité ira en 2018 aux pays où les activités en cours sont à développer et où les perspectives de mobilisation des ressources sont meilleures. La recommandation a été rendue caduque par les événements.	La recommandation est considérée caduque, le FENU ayant conclu que le programme concerné n'était plus viable par manque d'intérêt des donateurs. Il n'y a donc plus aucune raison de terminer le descriptif de programme.				✓
7	2016 A/72/5/Add.2 , chap. II	33	Le FENU a accepté, comme le Comité le recommandait, de veiller à ce que les registres des risques, des problèmes et de suivi de tous les projets des bureaux de pays du Bangladesh et du Rwanda soient activés en temps voulu dans le système Atlas, sachant qu'ils constituent les principales sources d'information sur les projets.	Le système de planification institutionnelle dont il est question dans AOM est un système de planification et de suivi propre au PNUD, que celui-ci utilise pour la gestion des programmes et des budgets. Le FENU n'étant pas concerné, la recommandation n'est pas applicable. Les seules entrées concernant le FENU dans le système de planification institutionnelle du PNUD correspondent aux contributions que le PNUD a apportées au FENU au titre du budget d'appui biennal et de l'appui aux programmes. Le	Ni le manuel opérationnel du FENU (2016) ni les autres documents d'orientation ne comprennent de disposition indiquant les politiques et procédures qui ne sont pas applicables au Fonds. Par conséquent, le FENU devra démontrer en quoi l'utilisation du système Atlas, y compris le système de planification institutionnelle n'est pas applicable sur la base des dispositions des documents d'orientation.			✓	

N°	Rapport d'audit	Paragraphe du rapport	Résumé des recommandations du Comité des commissaires aux comptes	Réponse du Fonds d'équipement des Nations Unies	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
				<p>FENU s'emploie activement à assurer le suivi des résultats, des risques et des problèmes le concernant, en application des politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD; il tient cependant les registres en question hors ligne en raison de problèmes techniques, un programme s'étant vu attribuer plus d'un numéro d'identification « Award » dans le système Atlas. Le PNUD utilise les registres Atlas pour rassembler des données et établir des rapports grâce aux instantanés de situation et à d'autres fonctions de relevé que le FENU n'utilise pas.</p>					
8	2016 A/72/5/Add.2 , chap. II	38	Le Comité recommande au FENU d'examiner et de mettre à jour régulièrement les informations bancaires de ses fournisseurs afin que plusieurs fournisseurs n'aient pas les mêmes numéros de comptes bancaires.	Le FENU a créé un tableau de bord permettant de gérer ses fournisseurs, grâce auquel les recherches effectuées pendant la procédure d'approbation visant à vérifier que le fournisseur existe et qu'aucun autre n'utilise le même numéro de compte bancaire sont facilitées. Le tableau de bord fonctionne avec une requête : «liste des fournisseurs ayant le même compte bancaire », (https://app.powerbi.com/groups/d6db0898-d603-4111-82bb-813938a046d1/dashboards/e24cdce0-8062-4752-b872-76d4eeb6721c). Il y a toujours quelques exceptions. En Somalie, par exemple, tous les	Le Comité félicite l'administration de ses efforts et estime que la recommandation a été appliquée. Il a noté la mise en place d'un tableau de bord permettant de vérifier facilement qu'un fournisseur existe et qu'aucun autre n'utilise le même numéro de compte bancaire.	✓			

N°	Rapport d'audit	Paragraphe du rapport	Résumé des recommandations du Comité des commissaires aux comptes	Réponse du Fonds d'équipement des Nations Unies	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
				<p>paiements sont effectués par l'intermédiaire de Dahabshiil car les services bancaires n'y sont pas entièrement opérationnels. Par ailleurs, l'équipe chargée des achats passe périodiquement en revue les informations concernant les fournisseurs. Ainsi, le FENU a commencé et achevé de trier les dossiers des fournisseurs, en particulier de ceux auxquels il n'avait jamais fait appel ou avec qui la dernière</p> <p>transaction remontait au-delà du 12 décembre 2015. Le nombre de fournisseurs a ainsi été ramené d'environ 17 000 à 2 286. Grâce au nouveau tableau de bord, chaque fois qu'un nouveau fournisseur est approuvé, il est facile, au stade de la procédure d'approbation financière, de vérifier qu'il existe et qu'il n'a pas le même numéro de compte bancaire qu'un autre.</p>					
9	2016 A/72/5/Add.2, chap. II	43	Le Comité recommande au FENU : a) de mettre à jour la politique de prêt et de supprimer la référence à PamiraBanker comme système de gestion des prêts; b) de fixer par écrit les exigences propres au système, en tenant compte de la nécessité d'intégration avec Atlas, qui serviront de référence lors de l'acquisition d'un nouveau système de gestion des prêts.	L'administration examine avec le concepteur du système la possibilité de prévoir, dans le logiciel libre de gestion des prêts, un module de gestion des garanties.	La recommandation est en cours d'application. Il est demandé à l'administration de communiquer au Comité la date d'application.		✓		

N°	Rapport d'audit	Paragraphe du rapport	Résumé des recommandations du Comité des commissaires aux comptes	Réponse du Fonds d'équipement des Nations Unies	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
10	2016 A/72/5/Add.2 , chap. II	48	Le Comité recommande au FENU d'élaborer des plans de congé et de les modifier périodiquement pour tenir compte des changements qui pourraient intervenir, et de trouver la raison de l'augmentation du nombre de jours de congé non utilisés et d'y remédier afin que la gestion du personnel soit conforme aux dispositions des politiques et procédures régissant les programmes et opérations en la matière.	Conformément aux observations, l'administration du FENU a suivi de près la gestion du solde des congés au cours de l'année et a encouragé le personnel, direction comprise, à utiliser les congés accumulés au cours de la période considérée. Ainsi, 92 jours seulement n'ont pas été utilisés en 2018, contre 156 en 2017, soit une réduction de 41 %. L'administration prévoyait de mettre en place un système de planification des congés en avril 2018. Le nouveau système devrait permettre aux membres du personnel, à l'encadrement et aux équipes de gérer et de coordonner les congés plus en amont et d'améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée au FENU.	Recommandation appliquée. Lors de l'audit de 2017, aucune lacune n'a été relevée concernant la gestion des congés. Le FENU, conformément à la recommandation, a fait en sorte que les fonctionnaires utilisent les congés acquis pendant la période considérée.	✓			
11	2016 A/72/5/Add.2 , chap. II	53	Le Comité a recommandé au FENU de veiller à ce que tous les fonctionnaires fassent les formations obligatoires dans les délais impartis.	Conformément à cette recommandation, le FENU est parvenu à un taux d'achèvement de plus de 95 % des formations obligatoires. Une liste détaillée a été téléchargée dans la base de données générale pour le suivi de l'application des recommandations d'audit (base de données CARDS).	Le Comité a confirmé que le FENU était parvenu à un taux d'achèvement de plus de 95 % des formations obligatoires; la recommandation est donc classée.	✓			
Total						8	2		1
Pourcentage						73	18		9

Annexe II

Cas de fraude ou de présomption de fraude : éléments d'information communiqués par la direction

Dossiers traités et clos en 2017

<i>N°</i>	<i>Région</i>	<i>Nature des faits</i>	<i>Description du problème</i>	<i>Mesures prises à l'encontre des intéressés</i>	<i>Préjudice subi par le FENU</i>	<i>Montant récupéré</i>
1	Asie et Pacifique	Autres cas de violation des obligations	Un membre du personnel aurait siégé au conseil de direction d'une organisation non gouvernementale alors qu'il travaillait pour le FENU.	Dossier clos après examen. L'intéressé a démissionné du FENU. Une recherche préliminaire d'informations en accès public a montré que la fonction qu'il occupait ne donnait matière à aucun conflit d'intérêts réel ou perçu avec celles qu'il occupait au FENU.	Néant	s.o.

Chapitre III

Rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2017

A. Introduction

1. Le présent rapport financier doit être lu en parallèle avec les états financiers vérifiés du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) et les notes y relatives portant sur l'année terminée le 31 décembre 2017. Tous les montants sont exprimés en dollars des États-Unis, qui est la monnaie de fonctionnement du Fonds. Les états financiers de l'année 2017 sont établis selon les Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS). Le rapport financier aide les lecteurs des états financiers à mieux appréhender les réalisations du Fonds.

Mission du Fonds

2. Aux termes du mandat que lui a initialement confié l'Assemblée générale, le Fonds est chargé « d'assister les pays en voie de développement dans le développement de leur économie, en complétant les ressources existantes en matière d'aide à l'équipement au moyen de dons et de prêts » (voir résolution 2186 (XXI) du 13 décembre 1966). Ce mandat a été étendu en 1973 pour que le Fonds soit employé essentiellement et en priorité – quoique non exclusivement – au service des pays les moins avancés.

3. Le Fonds est investi d'un mandat sans équivalent en matière d'investissement dans le système des Nations Unies. Il procure des capitaux d'investissement et un appui technique tant au secteur public qu'au secteur privé. Étant donné qu'il peut leur apporter des investissements en capital sous forme de fonds d'amorçage, de dons, d'aides remboursables, de prêts ainsi que de garanties, et mettre à leur disposition des compétences techniques pour la constitution de portefeuilles de projets susceptibles de bénéficier de concours bancaires dans le cadre d'un net effet d'entraînement en matière de financement et de développement, son mandat vient compléter ceux des autres organismes des Nations Unies. Cela lui permet également d'investir au démarrage de projets pour en réduire les risques et faire en sorte qu'ils puissent être ensuite transposés à plus grande échelle par ses partenaires, parmi lesquels figurent des organismes des Nations Unies, des institutions de financement internationales, des fondations philanthropiques et des investisseurs privés.

Objectifs généraux

4. Le Fonds mobilise l'aide publique au développement pour favoriser l'inclusion, au moyen de financements, de ceux qui risquent d'être laissés pour compte. Son objectif est de réorienter la dynamique de financement de façon à accroître la part des moyens financiers destinée à l'échelon local, en donnant aux pays les moins avancés la possibilité de recourir à des mécanismes de financement novateurs propres à attirer les ressources publiques et privées, tant nationales qu'internationales, nécessaires pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. Toutes les interventions du Fonds relèvent des objectifs de développement durable n^{os} 1 et 17, ainsi que de la priorité accordée à l'autonomisation des femmes sur le plan économique. Compte tenu du cadre stratégique pour la période 2018-2021, le Fonds envisage de réaliser des progrès dans les deux domaines d'action interdépendants que sont : a) la consolidation des marchés financiers et des dispositifs de financement du développement local afin qu'ils soient accessibles à tous et qu'ils s'adressent aux populations pauvres et vulnérables ; b) la mobilisation de fonds publics et privés en faveur des pauvres.

5. En 2017, le Fonds a exécuté des programmes d'inclusion financière et de financement du développement local dans 29 pays parmi les moins avancés (PMA). Son action favorise le recours à des modes de financement novateurs là où peu d'autres acteurs interviennent. De telles approches créent un effet d'entraînement et contribuent, lorsqu'elles sont reproduites et transposées à grande échelle, à la création de marchés financiers et de dispositifs de financement local du développement qui soient ouverts à tous, et qui, par leur effet multiplicateur, permettent aux acteurs de l'économie locale d'obtenir davantage de fonds publics et privés provenant d'investisseurs nationaux et internationaux, l'objet étant de favoriser un mode de croissance qui n'exclut personne.

Objectifs financiers

6. Le Fonds veille à ce que toutes les ressources, notamment financières, qui lui sont confiées soient gérées de manière efficace et efficiente pour atteindre les résultats escomptés en matière de développement et préserver ainsi la confiance que les donateurs lui accordent. Les principaux critères, dont le montant minimum de la réserve opérationnelle approuvé par le Conseil d'administration et l'établissement annuel d'états financiers conformes aux normes IPSAS, relèvent de cet objectif.

7. En matière d'information financière, le Fonds a pour objectif de fournir aux lecteurs des états financiers des informations transparentes, complètes et compréhensibles.

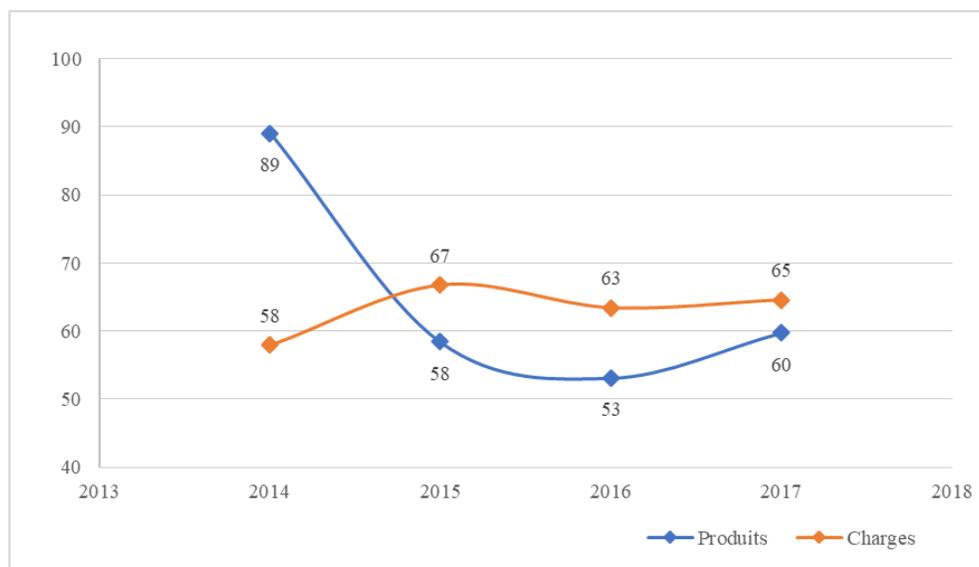
B. Récapitulation des résultats financiers et de leurs principaux éléments

8. Le montant total des produits a progressé de 12 %, passant de 53,1 millions de dollars en 2016 à 59,7 millions de dollars en 2017 ; celui des charges a augmenté de 2 %, passant de 63,4 millions de dollars en 2016 à 64,6 millions de dollars en 2017, ce qui fait apparaître un déficit de 4,9 millions de dollars. Le montant total des excédents cumulés et des réserves a diminué de 7 %, s'établissant à 89,7 millions de dollars au 31 décembre 2017, contre 96,8 millions de dollars en 2016, ce qui s'explique principalement par le déficit enregistré en 2017 et par une perte actuarielle constatée d'un montant de 3,19 millions de dollars.

9. Au 31 décembre 2017, le Fonds détenait des actifs d'une valeur totale de 104,3 millions de dollars, contre 107,8 millions de dollars en 2016. En 2017, les contributions se sont établies à 57,1 millions de dollars (en augmentation de 5,1 millions de dollars par rapport à 2016), soit 9,7 millions de dollars au titre des ressources ordinaires et 47,4 millions de dollars au titre des autres ressources.

Figure III.I
Total des produits et des charges

(En millions de dollars des États-Unis)



C. Résultats financiers

Analyse des produits

10. Les activités du Fonds sont financées par des contributions volontaires aux ressources ordinaires (ou ressources de base) et aux autres ressources.

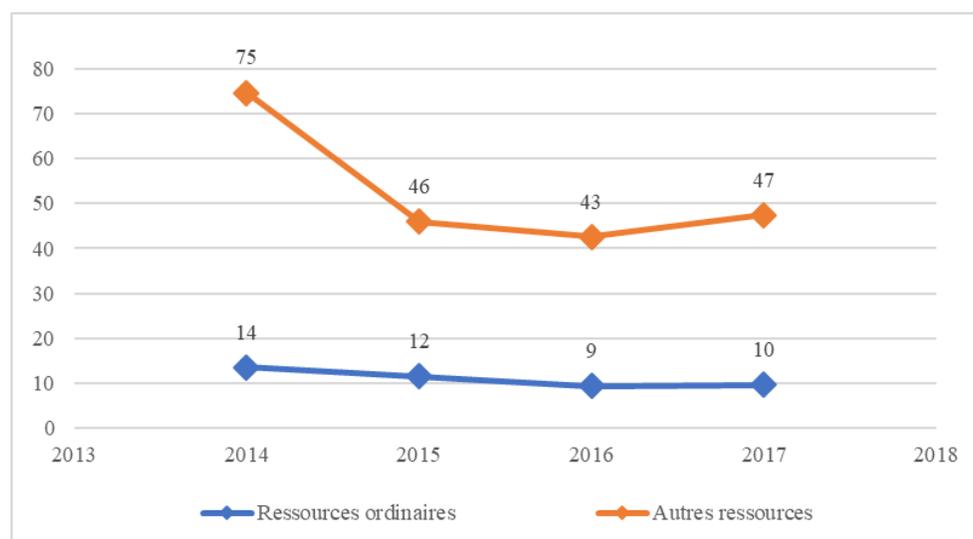
11. Le montant total des produits s'est établi à 59,7 millions de dollars en 2017, ce qui représente une augmentation de 6,6 millions de dollars (soit 12 %) par rapport au montant de 53,1 millions de dollars enregistré en 2016. En 2017, les produits se sont répartis comme suit :

- 57,1 millions de dollars (soit 96 %) provenant de contributions volontaires, contre 51,9 millions de dollars (soit 98 %) en 2016 ;
- 2,6 millions de dollars (soit 4 %) provenant des placements et produits divers, contre 1,2 million de dollars (soit 2 %) en 2016.

12. En 2015 et en 2016, le Fonds avait enregistré une diminution du montant des contributions volontaires aux ressources de base aussi bien qu'aux autres ressources. En 2017, on a constaté une légère augmentation du volume des contributions par rapport à 2016, de 9,7 millions de dollars (soit 17 % du montant total des ressources) s'agissant des ressources ordinaires, et de 47,4 millions de dollars (soit 83 % du montant total) s'agissant des autres ressources.

Figure III.II
Contributions volontaires aux ressources ordinaires et aux autres ressources

(En millions de dollars des États-Unis)



Analyse des charges

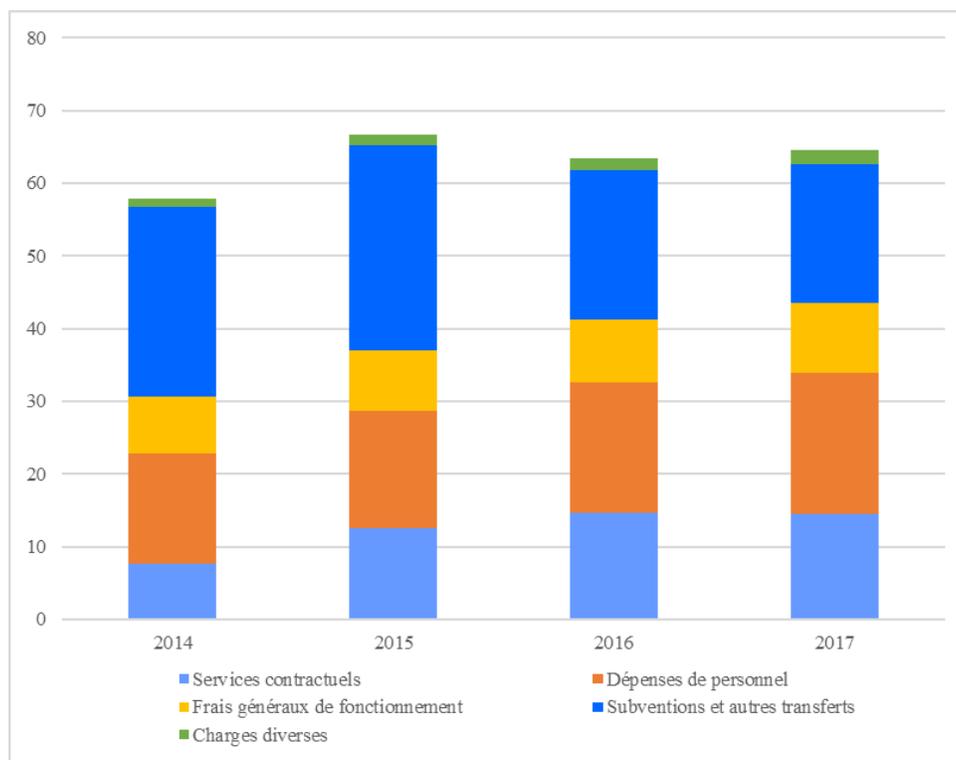
13. En 2017, les charges du Fonds se sont établies à 64,6 millions de dollars (67,3 millions de dollars hors effet de l'élimination du recouvrement interne des coûts), ce qui représente une augmentation de 1,2 million de dollars (soit 2 %) par rapport à 2016.

14. Les subventions et autres transferts, d'un montant de 19,1 millions de dollars en 2017, représentent la part des investissements du Fonds dans l'exécution des programmes.

15. Les deux autres grandes catégories de charges sont les dépenses de personnel (19,3 millions de dollars en 2017) et les services contractuels (14,5 millions de dollars), lesquels correspondent en très grande partie à l'assistance technique fournie par le Fonds dans le cadre de ses programmes.

Figure III.III
Répartition des charges par catégorie

(En millions de dollars des États-Unis)



Note : Les charges diverses comprennent les amortissements, les charges financières ainsi que les fournitures et consommables.

Ventilation des charges par catégorie

16. Dans sa décision 2010/32, le Conseil d'administration a approuvé les définitions des coûts et la classification des activités et des coûts connexes, comprenant notamment les deux catégories de coûts suivantes : a) activités de développement, subdivisées en deux sous-catégories : programmes, et efficacité des activités de développement ; b) gestion.

17. En 2017, sur un montant total de 67,3 millions de dollars de charges (hors élimination du recouvrement interne des coûts), 60,2 millions de dollars (soit 89 %) correspondaient à l'élément programmes, 3,7 millions de dollars (soit 6 %) à l'élément efficacité des activités de développement, et 3,4 millions de dollars (soit 5 %) à la catégorie gestion.

18. Ces chiffres font apparaître d'une part une augmentation de 0,63 million de dollars (soit 1 %) des ressources consacrées aux activités de développement (programmes et efficacité des activités de développement), dont le montant est passé de 63,3 millions de dollars en 2016 à 63,9 millions de dollars en 2017, et d'autre part une diminution de 0,09 million (soit 3 %) des ressources consacrées à la gestion, dont le montant est passé de 3,5 millions de dollars en 2016 à 3,4 millions de dollars en 2017.

D. Excédent/déficit

19. En 2017, le Fonds a enregistré un déficit de 4,9 millions de dollars, contre 10,3 millions de dollars en 2016, soit un recul de 5,4 millions, qui est le résultat net :

- D'une augmentation des produits de 6,6 millions de dollars (soit 12 %), les produits passant de 53,1 millions en 2016 à 59,7 millions en 2017 ;
- Contrebalancée par une légère progression des dépenses (de 1,2 million de dollars), dont le montant est passé de 63,4 millions de dollars en 2016 à 64,6 millions en 2017.

E. Exécution du budget

20. Le budget du Fonds, établi selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée, est présenté à l'état V des états financiers [Comparaison des montants inscrits au budget et des montants effectifs (ressources ordinaires)]. Pour faciliter la comparaison entre le budget et les états financiers, lesquels sont établis selon les normes IPSAS, un rapprochement entre le budget et l'état des flux de trésorerie figure dans la note 7.

21. Bien que le budget approuvé porte sur une période de quatre ans, les ressources sont réparties en montants annuels afin que l'on puisse comparer le montant inscrit au budget quadriennal et le montant effectif des dépenses dans les états financiers, lesquels portent sur une période d'un an, comme l'exigent les normes IPSAS.

22. Dans le cas du Fonds, le budget approuvé est celui qui permet d'engager les dépenses requises pour les activités de développement et de gestion à financer au moyen des ressources ordinaires. Les autres ressources proviennent d'une estimation prospective et d'une projection fondées sur des hypothèses relatives à des événements à venir et ne sont pas officiellement approuvées par le Conseil d'administration. On trouvera dans le tableau III.1 les taux d'exécution du budget par rapport aux montants approuvés au titre des ressources ordinaires.

Tableau III.1
Taux d'exécution du budget

Composante budgétaire	2017		2016	
	Budget définitif approuvé et annualisé (millions de dollars É.-U.)	Taux d'exécution effective (pourcentage)	Budget définitif approuvé et annualisé (millions de dollars É.-U.)	Taux d'exécution effective (pourcentage)
Activités de développement	10,0	79	8,0	93
Gestion	0,7	81	0,8	78
Total	10,7	80	8,8	91

23. En 2017, les crédits effectivement utilisés ont été inférieurs aux montants inscrits au budget annualisé ; ceci s'explique par la mise en place de nouvelles politiques et procédures financières relatives aux prêts et garanties, qui donneront des résultats dans l'avenir. Dans l'ensemble, le Fonds a exécuté 80 % des crédits ouverts au budget approuvé, contre 91 % en 2016.

F. Situation financière

Actif

24. Au 31 décembre 2017, le Fonds détenait des actifs d'une valeur de 104,3 millions de dollars (contre 107,8 millions de dollars en 2016), en grande partie constitués de placements (91,6 millions de dollars, soit 88 % du total de l'actif, contre 75 millions de dollars, soit 70 %, en 2016), de trésorerie et équivalents de trésorerie (3,9 millions de dollars, soit 4 % du total, contre 12,8 millions de dollars, soit 12 %, en 2016), et de créances (7,7 millions de dollars, soit 7 % du total, contre 18,4 millions de dollars, soit 17 % en 2016).

25. Au 31 décembre 2016, les placements portaient plutôt sur le court terme, compte tenu de la hausse des taux d'intérêt escomptée en 2017. À mesure qu'ils sont arrivés à échéance, tout au long de l'année 2017, leur produit a été réinvesti en obligations assorties d'une plus longue échéance et de taux d'intérêt plus élevés. Les équivalents de trésorerie ont ainsi diminué d'une année sur l'autre et les placements à long terme augmenté de 25,8 millions de dollars (soit 96 %) par rapport à l'année précédente. Les placements sont effectués de manière à arriver à échéance à différentes dates afin que l'on dispose de suffisamment de fonds pour faire face aux engagements à mesure qu'ils deviennent exigibles.

Passif

26. En 2017, le montant total du passif a augmenté de 3,5 millions de dollars (soit 32 %), s'établissant à 14,5 millions de dollars contre 11 millions en 2016.

27. La variation la plus importante du passif est constituée par l'augmentation de 3,9 millions de dollars (soit 38 %) du montant des engagements au titre des avantages du personnel. Celle-ci s'explique principalement par la hausse des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, dont le montant s'établit à 9,0 millions de dollars, contre 6,1 millions en 2016, soit une augmentation de 2,9 millions de dollars. En 2017, en effet, le Fonds a procédé à une nouvelle évaluation actuarielle, qui a abouti à la révision des hypothèses actuarielles, et notamment au relèvement de l'espérance de vie des fonctionnaires des Nations Unies. Les prévisions relatives à l'assurance maladie après la cessation de service ont été modifiées en conséquence, de sorte que le montant des engagements a sensiblement augmenté. Ces derniers continuent d'être intégralement financés, mais les effets de leur progression sur la stratégie de financement seront examinés en 2018.

28. Parmi les autres variations notables du passif, il est à noter que les dettes et autres charges à payer ont diminué de 0,34 million de dollars (soit 51 %) par rapport à l'année précédente. Ce recul est principalement dû à la liquidation de dettes envers des tiers, dont le montant a ainsi diminué de 0,22 million de dollars (soit 49 %).

Actif net/situation nette

29. L'actif net/la situation nette (89,7 millions de dollars en 2017) représente les fonds avancés les années antérieures par les partenaires du Fonds au titre d'activités financées dans le cadre du plan de ressources intégré.

30. Il se répartit en excédents cumulés (83 millions de dollars) et réserves opérationnelles (6,7 millions de dollars).

31. Les réserves opérationnelles se composent de 5,3 millions de dollars au titre des ressources ordinaires et de 1,4 million de dollars au titre des autres ressources.

32. En 2017, l'actif net/la situation nette a reculé de 7,1 millions de dollars (soit 7 %), ce qui est le résultat net des facteurs suivants : a) un déficit de 4,9 millions de

dollars ; b) des pertes actuarielles s'élevant à 3,2 millions, du fait de la hausse des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service due à des facteurs économiques externes et à la révision des hypothèses actuarielles ; c) une hausse de 0,62 million de dollars de la juste valeur des placements disponibles à la vente ; d) une augmentation de 0,37 million de dollars des fonds réservés à des fins déterminées.

G. Principe de responsabilité, gouvernance et gestion des risques

33. Le dispositif de responsabilisation et de gouvernance du Fonds comporte quatre volets :

a) Les organes directeurs et les organes de gouvernance du Fonds, à savoir l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, le Conseil d'administration et la Cinquième Commission ;

b) Les partenaires et bénéficiaires des programmes du Fonds, auxquels celui-ci doit rendre des comptes, c'est-à-dire les donateurs, les gouvernements des pays de programme, les partenaires du système des Nations Unies, les partenaires d'exécution et les bénéficiaires des projets ;

c) Les organes chargés du contrôle institutionnel du Fonds :

i) Contrôle externe indépendant : le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, le Comité des commissaires aux comptes, le Corps commun d'inspection et le Comité consultatif pour les questions d'audit et d'évaluation ;

ii) Contrôle interne indépendant : le Bureau de l'audit et des investigations du PNUD, le Bureau de la déontologie du PNUD et le Groupe de l'évaluation du Fonds) ;

d) Les intervenants au titre du dispositif de responsabilisation du Fonds : l'Administrateur du PNUD et Directeur général du Fonds, le Secrétaire exécutif du Fonds, l'équipe dirigeante, les bureaux régionaux et les bureaux de pays.

34. Dans le cadre de sa gestion, le Fonds garantit que toutes les ressources qui lui sont confiées, y compris les ressources financières, sont gérées de manière efficace et efficiente aux fins des résultats escomptés en matière de développement.

35. Le Fonds a mis en place un dispositif de contrôle interne rigoureux, pour faire en sorte que la gestion des risques, qui doit tenir compte des objectifs stratégiques de l'organisation, soit intégrée aux modalités de fonctionnement.

Gestion du risque financier

36. Du fait de ses opérations et de son modèle d'activité, le Fonds est exposé à différents types de risque financier, liés aux fluctuations des taux de change, des taux d'intérêt et des marchés d'actions et obligataires, ainsi qu'à l'éventuelle défaillance des débiteurs. Le règlement financier et les règles de gestion financière du Fonds, ainsi que ses politiques et procédures, imposent des dispositifs rigoureux de gestion du risque financier qui visent à réduire au minimum d'éventuelles répercussions préjudiciables aux résultats financiers. Les principes de gestion du risque institutionnel définissent les bases générales et les dispositifs organisationnels de la gestion des risques pour l'ensemble du Fonds ainsi que la doctrine, la méthode et les procédures structurées, systématiques et intégrées retenues en la matière.

37. Le Fonds a diversifié ses instruments d'investissement au cours des dernières années. La plateforme d'investissement en faveur des pays les moins avancés qu'il a

mise en place lui permet d'organiser la gestion des risques liés aux investissements réalisés, qu'ils proviennent du secteur public ou du secteur privé, d'évaluer la qualité des crédits et d'atténuer ces risques. Il a institué de nouvelles politiques en matière de prêts et de garanties, accentué le devoir de précaution, mis en place un modèle de notation du risque de crédit et élaboré une procédure de sélection et d'approbation des opérations de prêt et de garantie.

38. Les placements au titre du fonds de roulement du Fonds sont gérés par le PNUD sous la supervision directe du Comité des placements de ce dernier. Ceux relatifs à l'assurance maladie après la cessation de service sont administrés par des gérants de portefeuille extérieurs tenus de suivre les directives applicables en la matière, lesquelles sont revues et approuvées périodiquement par le Comité chargé des placements relatifs à l'assurance maladie après la cessation de service.

39. Les politiques de gestion des risques en matière d'opérations de trésorerie visent à réduire autant que possible d'éventuelles répercussions préjudiciables aux ressources dont il dispose pour financer les activités de développement. Les principaux objectifs en sont les suivants :

- a) Sécurité : protéger le capital en investissant dans des titres à revenu fixe de premier ordre et en mettant l'accent sur la solvabilité des émetteurs ;
- b) Liquidités : disposer de la marge de manœuvre nécessaire pour faire face aux besoins de trésorerie, au moyen de placements à revenu fixe facilement négociables et de l'échelonnement des échéances en fonction des besoins ;
- c) Produits : optimiser le produit des placements dans le respect des critères de sécurité et de liquidité. Les ressources destinées à financer les activités de développement sont employées conformément aux règlements financiers et aux règles de gestion financière, ainsi qu'aux politiques et procédures en place, qui prévoient des dispositifs rigoureux d'atténuation des risques, de contrôle et d'assurance.

Procédures de contrôle interne

40. Le Fonds est tenu par son mandat de mener ses activités et de demeurer présent dans des situations qui présentent des risques importants, notamment pour la sécurité de son personnel et de ses autres ressources. Il doit donc se conformer aux normes les plus strictes en matière de contrôle interne.

41. Les dispositifs de contrôle interne relèvent au premier chef de la direction du Fonds, et ils constituent un élément essentiel de la gestion des opérations. Il incombe au personnel de direction, à tous les niveaux de la hiérarchie :

- a) De mettre en place un dispositif de contrôle rigoureux et d'instaurer un état d'esprit qui privilégie l'efficacité des contrôles internes ;
- b) De cerner et d'évaluer les risques susceptibles d'entraver la réalisation des objectifs, et de mettre en œuvre des stratégies d'atténuation adaptées ;
- c) D'établir des politiques et procédures, des mécanismes, notamment de suivi, et d'autres mesures de contrôle qui favorisent la mise en place durable d'un dispositif de contrôle interne rigoureux ;
- d) De veiller au bon fonctionnement des procédures de contrôle interne.

42. Les processus institutionnels suivants garantissent la bonne application des procédures de contrôle interne :

- a) Procédures de contrôle « de première ligne » : tous les fonctionnaires des bureaux extérieurs, des bureaux régionaux et des services du siège appliquent, dans le cadre des activités courantes, les politiques et procédures retenues, afin que les

objectifs fixés soient atteints et que les ressources confiées au Fonds soient gérées correctement ;

b) Supervision : effectuée par les bureaux régionaux et les divisions du siège, elle vise à s'assurer de l'efficacité opérationnelle des procédures de contrôle de « première ligne » et à atténuer les risques correspondants. Elle concerne notamment le suivi de l'exécution du budget, la planification et la budgétisation, la gestion et l'assurance de la qualité, la gestion des résultats et celle de la performance ;

c) Contrôle interne indépendant : visant à vérifier de manière indépendante et objective l'efficacité et l'efficacités des processus et procédures de contrôle mis en place par la direction, il est effectué en interne par le Bureau de l'audit et des investigations du PNUD, le Groupe de l'évaluation du Fonds et le Bureau de la déontologie du PNUD ;

d) Contrôle externe : venant s'ajouter au contrôle interne, il relève d'organes extérieurs au Fonds : le Conseil d'administration, le Comité consultatif pour les questions d'audit et d'évaluation, le Comité des commissaires aux comptes et les organismes de réglementation.

Adoption de nouvelles normes comptables

43. En janvier 2018, le Conseil des normes IPSAS a publié son projet de stratégie et de plan de travail pour 2019-2023 et annoncé que, parallèlement au maintien de la convergence avec les normes internationales d'information financière, ses travaux actuels et à venir porteraient en grande partie sur certains projets relatifs au secteur public.

44. Parmi les projets susceptibles d'avoir d'importants effets sur le Fonds figurent :

a) Un projet relatif aux produits, visant la mise au point d'une ou de plusieurs normes comptables portant sur les opérations (avec ou sans contrepartie directe) donnant lieu à des produits ;

b) Un projet portant sur les charges liées à des opérations sans contrepartie directe, en vue de remédier à l'absence de normes internationales relatives à la comptabilisation et à l'évaluation de ces charges.

45. Bien que ces projets soient en cours d'exécution, ils n'ont pas encore donné lieu à des exposés-sondages. La date de leur application n'a par conséquent pas encore été précisée et il est peu probable qu'ils soient achevés avant 2020.

46. Parmi les nouvelles normes, la seule qui aura des incidences sur le Fonds en 2018 est la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel) publiée par le Conseil des normes IPSAS en janvier 2016. Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018, la norme IPSAS 39 remplace la norme IPSAS 25 afin d'assurer la concordance avec la norme comptable internationale IAS 19, dont elle s'inspire. Les principales différences entre les normes IPSAS 39 et 25 sont les suivantes :

a) Comptabilisation : la norme IPSAS 39 supprime la « méthode du corridor » autorisée par la norme 25, qui permettait de différer la comptabilisation de certains gains et pertes actuariels liés aux régimes à prestations définies ;

b) Présentation : la norme IPSAS 39 élimine les différentes possibilités de présentation des gains ou pertes actuariels que la norme 25 autorisait ;

c) Informations à fournir : selon la norme IPSAS 39, les informations à fournir pour les régimes à prestations définies sont fonction des caractéristiques de ceux-ci, ainsi que des risques qui y sont associés et de leur place dans l'état financier de l'entité.

47. En conséquence, d'après une première évaluation, la norme IPSAS 39 n'aura pas d'incidence significative sur les états financiers du Fonds, principalement parce que celui-ci n'a pas recours à la méthode du corridor.

H. Perspectives pour 2018 et au-delà

48. En 2018, le Fonds mettra l'accent sur trois domaines d'action essentiels :

a) Il s'attachera à transposer à plus grande échelle les programmes permettant de débloquer des fonds publics et privés et de consolider les marchés financiers ouverts à tous et les dispositifs de financement du développement local ;

b) Il continuera de mettre à profit son mandat en matière d'investissement pour démultiplier l'accès au financement dans les pays les moins avancés. Par l'intermédiaire de la plateforme d'investissement en faveur des PMA qu'il a mise en place, il contribue toujours plus activement à atténuer les risques que présentent les investissements dans l'économie locale ;

c) Il continuera d'intensifier sa collaboration avec les entités des Nations Unies, les institutions de financement internationales et le secteur privé pour optimiser l'effet des activités de développement et mobiliser davantage de ressources financières en faveur des pays en développement.

Chapitre IV

États financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2017

Fonds d'équipement des Nations Unies

I. État de la situation financière au 31 décembre 2017

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Notes</i>	<i>Au 31 décembre 2017</i>	<i>Au 31 décembre 2016</i>
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 8	3 867	12 753
Placements	Note 9	38 795	48 019
Créances (opérations sans contrepartie directe)	Note 10	1 071	1 778
Créances (opérations avec contrepartie directe)	Note 10	6 676	16 632
Avances versées	Note 11	544	663
Prêts à des prestataires de services financiers	Note 12	18	442
Total des actifs courants		50 971	80 287
Actifs non courants			
Placements	Note 9	52 788	26 951
Prêts à des prestataires de services financiers	Note 12	121	94
Immobilisations corporelles	Note 13	410	468
Total des actifs non courants		53 319	27 513
Total de l'actif		104 290	107 800
Passif			
Passifs courants			
Dettes et autres charges à payer	Note 14	326	666
Fonds détenus au nom de donateurs	Note 15	16	16
Avantages du personnel	Note 16	2 535	2 291
Total des passifs courants		2 877	2 973
Passifs non courants			
Avantages du personnel	Note 16	11 667	8 013
Total des passifs non courants		11 667	8 013
Total du passif		14 544	10 986
Actif net/situation nette			
Réserves	Note 17	6 736	14 067
Excédents cumulés	Note 18	83 010	82 747
Total de l'actif net/de la situation nette		89 746	96 814
Total du passif et de l'actif net/ de la situation nette		104 290	107 800

Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds d'équipement des Nations Unies

II. État des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2017

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Notes	2017	2016
Produits			
Contributions volontaires	Note 19	57 109	51 972
Produit des placements	Note 20	2 181	881
Produits divers	Note 21	434	277
Total des produits		59 724	53 130
Charges^a			
Services contractuels	Note 22	14 504	14 652
Charges de personnel	Note 22	19 350	17 912
Fournitures et consommables utilisés	Note 22	574	652
Frais généraux de fonctionnement	Note 22	9 705	8 682
Subventions et autres transferts	Note 22	19 113	20 525
Charges diverses	Note 22	1 186	910
Amortissement	Note 22	62	71
Charges financières	Note 22	91	43
Total des charges		64 585	63 447
Excédent/(déficit) pour l'année^b		(4 861)	(10 317)

^a La répartition des charges par domaine d'activité et catégorie de coût est présentée dans la note 27.1.

^b Le déficit pour l'année est déduit du solde de l'excédent cumulé (ressources autres que les ressources de base).

Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds d'équipement des Nations Unies

III. État des variations de l'actif net/de la situation nette pour l'année terminée le 31 décembre 2017

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Réserves</i>	<i>Excédent cumulé</i>	<i>Total de l'actif net/ de la situation nette</i>
Solde au 31 décembre 2016	14 067	82 747	96 814
Variations de l'actif net/de la situation nette			
Transfert de la réserve opérationnelle à l'excédent cumulé	(7 331)	7 331	–
Fonds réservés à des fins particulières (note 18)	–	368	368
Variation de la juste valeur des placements disponibles à la vente	–	615	615
Gains/(pertes) actuariel(le)s	–	(3 190)	(3 190)
Déficit pour l'année	–	(4 861)	(4 861)
Total des variations de l'actif net/ de la situation nette	(7 331)	263	(7 068)
Solde au 31 décembre 2017	6 736	83 010	89 746

Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds d'équipement des Nations Unies

IV. État des flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2017

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>2016 (après 2017 retraitement)</i>	
Flux de trésorerie provenant du fonctionnement		
Excédent/(déficit) pour l'année	(4 861)	(10 317)
<i>Ajustements visant à rapprocher le déficit pour l'année et les flux nets de trésorerie</i>		
Amortissement	62	71
Dépréciation	333	355
Amortissement des primes sur obligations	75	508
(Gains)/pertes sur cession d'immobilisations corporelles	21	–
Ajustement afférent aux immobilisations corporelles	–	(119)
Intérêts reçus sur les prêts accordés à des prestataires de services financiers	168	180
<i>Variations de l'actif</i>		
(Augmentation)/diminution des créances (opérations sans contrepartie directe)	707	3 693
(Augmentation)/diminution des créances (opérations avec contrepartie directe)	8 148	(16 060)
(Augmentation)/diminution des avances versées	119	202
(Augmentation)/diminution des stocks	–	2
(Augmentation)/diminution des prêts accordés à des prestataires de services financiers	202	(3)
<i>Variations du passif/de l'actif net</i>		
(Diminution)/augmentation des dettes et des charges à payer	(340)	(1 022)
(Diminution)/augmentation des fonds détenus au nom de donateurs	–	16
(Diminution)/augmentation des engagements au titre des avantages du personnel	708	9
(Diminution)/augmentation de la provision pour réorganisation interne	–	(138)
(Diminution)/augmentation des fonds réservés à des fins particulières	368	403
Flux de trésorerie provenant du/(utilisés pour le) fonctionnement	5 710	(22 220)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Achats de placements	(77 996)	(25 163)
Placements arrivés à échéance	58 000	63 946
(Augmentation)/diminution des placements administrés par des gérants externes	3 923	(11 801)
Intérêts et dividendes perçus	1 502	1 763
Achats d'immobilisations corporelles	(25)	(20)
Produits de la cession d'immobilisations corporelles	–	–
Flux de trésorerie provenant des/(utilisés pour les) activités d'investissement	(14 596)	28 725
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		–
(Diminution)/augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(8 886)	6 505
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'année	12 753	6 248
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin d'année (note 8)	3 867	12 753

Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds d'équipement des Nations Unies

V. a) État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget (ressources ordinaires) pour l'année terminée le 31 décembre 2017

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Budget approuvé</i>		<i>Dépenses effectives calculées sur une base comparable (note 7)</i>	<i>Différence entre les montants inscrits au budget définitif approuvé et les dépenses effectives</i>
	<i>Budget initial</i>	<i>Budget définitif</i>		
Activités de développement				
Activités de programme	5 786	5 786	4 321	1 465
Activités visant l'efficacité du développement	4 242	4 242	3 649	593
Total partiel	10 028	10 028	7 970	2 058
Activités de gestion	710	710	572	138
Total	10 738	10 738	8 542	2 196

V. b) État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget (ressources ordinaires) pour l'année terminée le 31 décembre 2017

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Budget approuvé</i>		<i>Dépenses effectives calculées sur une base comparable (note 7)</i>	<i>Différence entre les montants inscrits au budget définitif approuvé et les dépenses effectives</i>
	<i>Budget initial</i>	<i>Budget définitif</i>		
Activités de développement				
Activités de programme	10 316	10 316	8 451	1 865
Activités visant l'efficacité du développement	7 681	7 681	6 892	789
Total partiel	17 997	17 997	15 343	2 654
Activités de gestion	1 536	1 536	1 215	321
Total	19 533	19 533	16 558	2 975

Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds d'équipement des Nations Unies

Notes relatives aux états financiers de 2017

Note 1

Entité présentant l'information financière

Aux termes du mandat que lui a initialement confié l'Assemblée générale, le Fonds est chargé « d'assister les pays en voie de développement dans le développement de leur économie, en complétant les ressources existantes en matière d'aide à l'équipement au moyen de dons et de prêts » (voir résolution 2186 (XXI) du 13 décembre 1966). Ce mandat a été étendu en 1973 pour que le Fonds soit employé essentiellement et en priorité – quoique non exclusivement – au service des pays les moins avancés.

Le Fonds est investi d'un mandat sans équivalent en matière d'investissement dans le système des Nations Unies. Le Fonds procure des capitaux d'investissement et un appui technique tant au secteur public qu'au secteur privé. Son mandat vient compléter ceux des autres organismes des Nations Unies, car il lui permet d'apporter une aide financière sous forme de subventions, de prêts et de crédits à des conditions améliorées et de mettre à disposition des compétences techniques pour la constitution de portefeuilles de projets relatifs au renforcement des capacités et à l'infrastructure de manière durable et résiliente. Cela lui permet également d'investir au démarrage des projets pour en atténuer les risques et de faire en sorte qu'ils puissent être ensuite transposés à plus grande échelle par ses partenaires, notamment les institutions de financement et, de plus en plus souvent, par des fondations philanthropiques et des investisseurs privés.

Le Fonds, qui a son siège à New York, est présent dans 29 pays et territoires.

Les états financiers ne portent que sur les opérations du Fonds. Le Fonds ne détient pas de filiales ni d'intérêts dans des entreprises associées ou contrôlées en commun.

Note 2

Déclaration de conformité aux Normes comptables internationales pour le secteur public

Les états financiers du Fonds sont établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS).

Note 3

Référentiel comptable et autorisation de soumission des états financiers pour audit

a) Base d'évaluation

Les présents états financiers sont établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice conformément aux normes IPSAS et au Règlement financier et règles de gestion financière du PNUD et leur annexe 1, qui s'appliquent au Fonds (ci-après dénommés « Règlement financier et règles de gestion financière du Fonds »).

Le Fonds applique le principe du coût historique, sauf dans les cas visés par la note 4. Les conventions comptables sont appliquées uniformément pour toute l'année financière, qui court de janvier à décembre.

b) Opérations en devises

Le dollar des États-Unis est la monnaie de fonctionnement et la monnaie de présentation de l'information financière du Fonds. Sauf indication contraire, les états financiers sont établis en milliers de dollars.

Les sommes afférentes aux opérations en monnaies autres que le dollar des États-Unis sont converties en dollars au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date de l'opération, qui se rapproche du taux de change du marché/au comptant.

La valeur des actifs et passifs libellés dans d'autres monnaies est convertie en dollars au taux de change en vigueur à la date de présentation de l'information financière et constatée dans l'état des résultats financiers.

Lorsqu'elle est établie selon la méthode du coût historique, la valeur des actifs et passifs non monétaires exprimée en monnaies autres que le dollar des États-Unis est convertie en dollars au taux de change.

L'écart de change résultant du règlement d'opérations en monnaies autres que le dollar des États-Unis est indiqué dans l'état des résultats financiers.

c) Principaux éléments de l'information financière reposant sur des estimations comptables

Pour établir ses états financiers conformément aux normes IPSAS, le Fonds doit formuler des estimations, des appréciations et des hypothèses concernant le choix et l'application des conventions comptables et les montants constatés des actifs, passifs, produits et charges. Il arrive donc que les résultats effectifs ne coïncident pas avec ces estimations. Les estimations comptables et les hypothèses sur lesquelles elles reposent sont régulièrement examinées et les éventuelles révisions sont constatées au cours de l'année durant laquelle elles se produisent et de toute année à venir qui en subirait les effets. Les principales estimations et hypothèses susceptibles d'entraîner d'importants ajustements dans les années à venir comprennent l'évaluation actuarielle des avantages du personnel, la durée d'utilité et la méthode d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, la dépréciation des actifs, la provision pour réorganisation interne, le classement des instruments financiers et les actifs et passifs éventuels.

d) Autorisation de soumettre les états financiers pour vérification

Les présents états financiers sont approuvés et certifiés par l'Administrateur du PNUD et Directeur général du Fonds, le Secrétaire exécutif du Fonds, l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des services de gestion du PNUD et le Directeur financier et Contrôleur du PNUD. Conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière du Fonds, leur soumission pour audit a été autorisée le 30 avril 2018.

Note 4

Principales conventions comptables

a) Classement des actifs financiers

Dans l'état de la situation financière, le Fonds classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes : titres détenus jusqu'à leur échéance, titres disponibles à la vente, prêts et créances, et juste valeur avec contrepartie en résultat. Déterminé lors de la comptabilisation initiale et réévalué à chaque date de clôture des comptes, ce classement est fonction de l'objectif visé au moment de l'acquisition des instruments financiers. Tous les actifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur.

Le Fonds constate initialement les prêts et créances à la date d'émission. Tous les autres actifs financiers sont initialement comptabilisés à la date de transaction, c'est-à-dire la date à laquelle le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles relatives à l'instrument considéré.

Les actifs financiers qui arrivent à échéance plus de 12 mois après la date de clôture des comptes sont inscrits dans les états financiers comme actifs non courants. La valeur des actifs financiers exprimés en monnaies autres que le dollar des États-Unis est convertie au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date de clôture des comptes, les gains et les pertes étant comptabilisés en excédent ou en déficit dans l'état des résultats financiers.

<i>Classement IPSAS</i>	<i>Type d'actif financier du FENU</i>
Titres détenus jusqu'à leur échéance	Placements, hormis ceux afférents à l'assurance maladie après la cessation de service
Titres disponibles à la vente	Placements afférents à l'assurance maladie après la cessation de service
Prêts et créances	Trésorerie et équivalents de trésorerie, créances liées à des opérations avec ou sans contrepartie, avances, par exemple aux fonctionnaires, et prêts à des prestataires de services financiers
Juste valeur avec contrepartie en résultat	Instruments financiers dérivés

Titres détenus jusqu'à leur échéance

Les titres détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables et à échéance fixe que le Fonds a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont initialement constatés à la juste valeur majorée des coûts de transaction, puis comptabilisés au coût amorti calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le Fonds classe dans cette catégorie une grande partie des titres de son portefeuille de placements.

Titres disponibles à la vente

Entrent dans la catégorie des titres disponibles à la vente les actifs financiers non dérivés expressément classés comme tels ou ceux qui ne relèvent d'aucune des catégories suivantes : a) les prêts et créances, b) les titres détenus jusqu'à leur échéance et c) les actifs à la juste valeur avec contrepartie en résultat. Ces actifs sont initialement enregistrés à la juste valeur majorée des coûts directs de transaction directement liés à leur achat ou à leur émission, puis comptabilisés à la juste valeur, la variation de la valeur nette étant portée directement à l'actif net/situation nette (elle apparaît dans l'état des variations de l'actif net/de la situation nette), jusqu'à ce que l'actif soit décomptabilisé, le montant cumulé du profit ou de la perte figurant alors dans l'état des résultats financiers. Les justes valeurs utilisées pour les évaluations ultérieures reposent sur les cours du marché obtenus auprès de tierces parties au fait de ces questions. Les intérêts courus sur ces actifs financiers sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisés en résultat.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction, puis évalués au coût amorti calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés *prorata temporis* selon la méthode du taux d'intérêt effectif de l'actif financier considéré.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les placements à court terme très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant prédéterminé d'espèces et à faible volatilité, déduction faite de la dépréciation pour les monnaies d'utilisation restreinte. Les instruments financiers classés comme équivalents de trésorerie comprennent les titres dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois à compter de la date d'acquisition.

Les créances liées à des opérations sans contrepartie directe comprennent les contributions à recevoir, qui sont comptabilisées en produits et qui correspondent à des montants que des donateurs se sont engagés à verser au Fonds dans le cadre d'accords ayant force exécutoire. Ces produits à recevoir d'opérations sans contrepartie directe sont constatés à la valeur nominale minorée des montants considérés comme irrécouvrables. La dépréciation des contributions à recevoir est traitée au cas par cas.

Les créances liées à des opérations avec contrepartie directe correspondent à des montants dus au Fonds au titre de services que celui-ci a fournis à d'autres entités dont il doit recevoir directement une contrepartie en espèces d'une valeur approximativement égale.

Les avances versées correspondent à des montants transférés aux entités d'exécution ou aux partenaires de réalisation. Elles sont initialement portées à l'actif, puis passées en charges lorsque les biens ou services correspondants ont été livrés ou rendus par les entités d'exécution ou les partenaires de réalisation et que cela est attesté par la réception par le Fonds des relevés de dépenses certifiés (rapports financiers, formulaires d'autorisation de financement et d'ordonnancement des dépenses, ou rapports sur l'exécution des projets). Une fois qu'il a reçu ces relevés, le Fonds comptabilise les charges dans l'état des résultats financiers. Les données nécessaires peuvent être tirées des états audités de l'entité ou du partenaire considéré ou, lorsque ces états ne sont pas encore disponibles, de ceux qui sont soumis pour audit ou non encore audités.

Des paiements anticipés sont effectués lorsque l'accord conclu entre le Fonds et l'entité d'exécution, le partenaire de réalisation ou le fournisseur prévoit un versement initial. Ils sont constatés comme actifs courants jusqu'à la fourniture des biens ou services visés ; une charge est alors comptabilisée et le paiement anticipé est minoré d'un montant correspondant.

Conformément au Statut et Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies, le Fonds peut accorder à des fonctionnaires des avances à fins déterminées pouvant aller jusqu'à 12 mois de traitement. Ces avances sont consenties pour une durée initiale inférieure à 12 mois et leur valeur comptable est proche de la juste valeur.

Prêts à des prestataires de services financiers

Dans le cadre de son action en faveur de l'intégration financière des pays les moins avancés, le Fonds gère un portefeuille de prêts destinés directement à des prestataires de services financiers. Ces prêts sont accordés à des conditions

avantageuses, c'est-à-dire qu'ils sont assortis de taux d'intérêt plus faibles et d'échéances plus longues que ceux qui sont disponibles sur le marché. Ils aident les prestataires de services financiers à faire la preuve de leur solvabilité et de leur capacité de gérer leur endettement pour développer leurs portefeuilles.

Pour en bénéficier, les prestataires doivent soumettre un plan d'affaires solidement charpenté indiquant la façon dont les prêts les aideront à atteindre leur viabilité financière. L'octroi de ces prêts obéit à deux principes généraux. D'une part, ils ne doivent pas supplanter les sources privées de capitaux. Autrement dit, le Fonds ne prêtera pas à des prestataires qui pourraient sans cela recourir à des sources privées de financement telles que les banques commerciales. D'autre part, ils ne doivent pas exposer les prestataires à des risques de change (c'est-à-dire qu'ils doivent de préférence être libellés en monnaie locale).

Comptabilisation des prêts accordés à des conditions avantageuses

Le caractère avantageux des conditions d'octroi de ces prêts s'entend par rapport aux conditions du marché.

Lors de la comptabilisation initiale d'un prêt à conditions avantageuses, la part prêtée aux conditions du marché et celle qui l'est à des conditions préférentielles sont dissociées et comptabilisées respectivement comme suit :

La première est comptabilisée comme actif financier et classée dans la catégorie des prêts et créances. Elle est initialement constatée à sa juste valeur, estimée selon la technique d'évaluation décrite ci-dessous, puis comptabilisée au coût amorti selon la méthode de l'intérêt effectif.

La seconde est comptabilisée en charges et correspond à la différence entre la valeur nominale du prêt et sa juste valeur.

Une dépréciation est constatée s'il existe des preuves objectives que le Fonds ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus au titre d'un prêt dans le respect des termes contractuels d'origine.

Les risques de crédit individuels sont évalués en fonction des caractéristiques de l'emprunteur : situation financière générale, ressources ainsi que relevé des paiements, et perspectives de recouvrement au moyen de la réalisation des biens affectés en garantie ou de l'appel des garanties, selon le cas. Des dispositions spécifiques sont prises lorsque la direction du Fonds a de sérieux doutes quant à la possibilité de recouvrer les montants encore dus.

Le montant recouvrable estimatif correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs susceptibles de résulter de la restructuration ou de la liquidation du prêt.

L'augmentation de la valeur actualisée des prêts dépréciés en raison du passage du temps est comptabilisée en produits.

Méthode d'évaluation

Le Fonds a pour politique d'estimer initialement les prêts et créances à la juste valeur marchande et de les comptabiliser selon la méthode de l'intérêt effectif au coût amorti. À cette fin, il détermine d'abord la valeur marchande du prêt au moment où le dossier est constitué, laquelle correspond au prix qu'un investisseur paierait vraisemblablement dans des conditions de concurrence normales. Le plus souvent, ce prix est calculé en actualisant les flux de trésorerie contractuels par l'application d'un taux d'actualisation pratiqué sur le marché (analyse des flux de trésorerie actualisés). Les éléments contractuels attachés à un prêt font que la détermination des flux de

trésorerie correspondants revêt un caractère prospectif ; c'est pourquoi le paramètre essentiel à prendre en compte dans cette analyse est le rendement attendu par l'investisseur. Le taux d'actualisation – ou rendement – attendu est proportionnel à l'ampleur du risque que l'investisseur est prêt à assumer pour acquérir l'instrument. Parmi les autres facteurs qui ont une influence sur le rendement attendu, on peut citer les forces qui s'exercent aux niveaux macroéconomique et microéconomique, comme les taux appliqués localement aux emprunts présentant toutes les garanties de sécurité et les taux interbancaires, qui servent souvent à la détermination de l'indice de base du rendement, ou encore les taux des prêts commerciaux et la conjoncture en matière d'inflation.

Compte tenu de la subjectivité qui entoure la détermination du coût d'un prêt à des conditions avantageuses, du nombre limité d'acteurs sur ce marché et de l'accessibilité de l'information relative au marché pour les prêts de ce type, la nature et les taux des rendements sont sujets à de fortes variations. L'analyse permettant de déterminer le profil du risque assumé par l'investisseur acquérant l'instrument porte donc essentiellement sur les différents facteurs de risque associés à la région d'origine de l'emprunteur.

Juste valeur avec contrepartie en résultat

Les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat sont désignés comme tels lors de la comptabilisation initiale ou classés comme actifs détenus à des fins de transaction. Les éventuels coûts de transaction correspondants sont portés en charges. Les actifs de cette catégorie sont comptabilisés à la juste valeur à chaque date de clôture, et les variations sont constatées dans l'état des résultats financiers. Les produits dérivés servent à couvrir le risque de change et sont souscrits auprès de prestataires solvables, conformément aux directives du PNUD en matière de gestion des placements. Le Fonds classe les produits dérivés dans la catégorie des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat. La juste valeur des produits dérivés est obtenue des contreparties et comparée aux évaluations internes, lesquelles reposent sur des méthodes et techniques d'évaluation généralement acceptées dans le secteur. Les actifs de cette catégorie sont classés comme des actifs courants lorsqu'il est prévu de les réaliser dans les 12 mois qui suivent la date de clôture. Le Fonds n'applique pas la comptabilité de couverture aux produits dérivés.

Toutes les catégories d'actifs financiers sont évaluées à chaque date de clôture pour déterminer s'il existe une preuve objective de dépréciation d'un actif ou d'un groupe d'actifs. Sont notamment considérées comme preuves objectives la défaillance de la contrepartie ou l'existence d'impayés, ou encore la réduction permanente de la valeur de l'actif. Les dépréciations sont comptabilisées en excédent ou en déficit (directement ou par l'intermédiaire d'un compte de correction de valeur) dans l'état des résultats financiers de l'année au cours de laquelle elles surviennent.

Stocks

Les stocks destinés à être distribués gratuitement ou cédés à un prix symbolique sont comptabilisés soit au coût d'achat, soit au coût de remplacement, la plus faible des deux valeurs étant retenue. Les stocks destinés à être vendus sont comptabilisés soit au coût d'achat, soit à la valeur nette de réalisation, la plus faible des deux valeurs étant retenue. La valeur nette de réalisation correspond au prix estimatif de vente dans des conditions commerciales normales, déduction faite des coûts d'achèvement et de commercialisation. Le coût d'achat est calculé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Il comprend les frais d'acquisition et autres coûts liés au transport et à la conservation des stocks. Pour les stocks acquis dans le cadre d'une opération sans

contrepartie directe (par exemple des dons), le coût est celui de la juste valeur à la date d'acquisition.

Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique minoré du montant cumulé des amortissements et des dépréciations. Il convient de noter que, avant que les états financiers soient établis conformément aux normes IPSAS et à ses dispositions transitoires, les soldes d'ouverture concernant la comptabilisation initiale des immobilisations corporelles étaient constatés à leur juste valeur. Le coût historique tient compte des dépenses directement imputables à l'acquisition de l'actif et de l'estimation initiale des frais liés à son démantèlement et à la remise en état du site. Lorsqu'un actif est acquis gratuitement ou pour un coût symbolique, sa juste valeur à la date d'acquisition est considérée comme étant son coût. Le seuil d'immobilisation des biens durables est un coût unitaire d'au moins 2 500 dollars. Pour les améliorations locatives, le seuil est de 50 000 dollars.

Pour l'évaluation après comptabilisation, le Fonds a choisi d'appliquer le modèle du coût plutôt que celui de la réévaluation. Les coûts ultérieurs ne sont intégrés à la valeur comptable de l'actif ou constatés en tant qu'actif distinct que s'il est probable que le Fonds sera le bénéficiaire des avantages économiques futurs associés à ce bien et si le coût du bien peut être évalué de façon fiable. Les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés dans l'état des résultats financiers de l'année pendant laquelle ils sont engagés.

Les biens afférents aux projets que le Fonds ne contrôle pas sont passés en charges à mesure que les dépenses correspondantes sont engagées. On estime que le Fonds contrôle un actif s'il peut l'utiliser, ou en bénéficier d'une autre manière, au service de ses propres objectifs et s'il peut interdire ou limiter l'accès de tiers à cet actif. C'est le cas lorsqu'il exécute directement un projet.

Les immobilisations corporelles comprennent les conventions de droit d'usage concernant des biens qui satisfont aux critères de comptabilisation (voir ci-après la section consacrée aux contrats de location).

L'amortissement des immobilisations corporelles est opéré sur leur durée d'utilité estimée, selon la méthode de l'amortissement linéaire, sauf dans le cas des terrains, dont la valeur n'est pas amortissable. Les éléments d'une immobilisation corporelle ayant des durées d'utilité différentes sont comptabilisés comme des actifs distincts, c'est-à-dire des composants majeurs d'une immobilisation corporelle. Les actifs en construction ne sont pas amortis, car ils ne peuvent pas encore être utilisés.

Le tableau ci-après indique la durée d'utilité estimée de différentes catégories d'immobilisations corporelles :

<i>Catégorie</i>	<i>Durée d'utilité estimée (années)</i>
Immeubles	10-40
Véhicules	12
Matériel informatique et matériel de communications	8-20
Mobilier et agencements	15
Machines-outils et matériel lourd	20

<i>Catégorie</i>	<i>Durée d'utilité estimée (années)</i>
Améliorations locatives	La durée du bail ou la durée de vie de l'actif, la plus courte des deux étant retenue

Compte tenu de l'usage attendu des immobilisations corporelles, celles-ci ne conservent aucune valeur résiduelle dès lors qu'elles sont complètement amorties. Il peut y avoir un gain ou une perte sur cession d'immobilisations corporelles lorsque les produits des cessions diffèrent de la valeur comptable de l'immobilisation considérée. Ces gains et pertes apparaissent dans l'état des résultats financiers.

Le Fonds n'a pas d'immobilisations incorporelles.

Dépréciation d'actifs non générateurs de trésorerie

Les immobilisations corporelles sont soumises à des tests de dépréciation à chaque date de clôture. Le Fonds procède à ces tests lors de ses inventaires physiques semestriels. Une dépréciation est comptabilisée dans l'état des résultats financiers dès lors que la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable. Celle-ci représente la juste valeur diminuée du coût de vente ou la valeur d'utilité, la plus élevée de ces deux valeurs étant retenue. Pour évaluer la valeur d'utilité, le Fonds applique – en fonction des données disponibles et de la nature de la dépréciation – la méthode du coût de remplacement net d'amortissement, la méthode du coût de remise en état ou la méthode des unités de service.

La perte de valeur constatée lors de périodes antérieures est évaluée à chaque date de clôture pour déterminer si son montant a diminué ou si elle n'existe plus. Une reprise de la provision pour dépréciation n'est comptabilisée qu'à condition que la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas celle qui aurait été calculée, nette de dépréciation ou d'amortissement, s'il n'avait pas été constaté de moins-value.

b) Classement des passifs financiers

<i>Classement IPSAS</i>	<i>Type de passif financier du FENU</i>
Autres passifs financiers	Dettes et charges à payer et autres passifs
Passifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat	Produits dérivés

Les autres passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables, puis évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les passifs financiers contractés pour une durée inférieure à 12 mois sont constatés à leur valeur comptable.

Les dettes et les charges à payer se rapportant à l'achat de biens et services sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis évaluées au coût amorti lorsque les biens ont été livrés ou les services fournis et que le Fonds les a acceptés. Les passifs sont constatés au montant facturé minoré des remises consenties à la date de clôture. Lorsque les factures ne sont pas disponibles à la date de clôture, le montant du passif est estimé.

Avantages du personnel

Avantages à court terme du personnel

Les avantages à court terme du personnel désignent ceux qui doivent être réglés dans les 12 mois suivant la fin de la période durant laquelle les membres du personnel ont rendu les services y ouvrant droit. Ils comprennent les prestations d'affectation, les prestations mensuelles ordinaires (coûts salariaux, par exemple), les absences rémunérées (congs avec traitement, par exemple les congés annuels), d'autres avantages à court terme non pécuniaires ainsi que la part courante des passifs liés aux avantages à long terme du personnel en activité au titre de l'année financière considérée. Une charge est comptabilisée lorsqu'un fonctionnaire fournit des services qui ouvrent droit à des prestations. Un passif est indiqué pour tout droit acquis qui n'a pas été réglé à la date de clôture et son montant correspond au montant versé ou devant l'être pour régler le passif. Étant donné qu'il s'agit d'avantages à court terme, le passif n'est pas actualisé en fonction de la valeur temporelle de l'argent. Il est présenté comme passif courant.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi désignent les prestations payables après la cessation de l'emploi, hors indemnités de fin de contrat de travail.

Les avantages dus après la cessation de service comprennent les pensions, les subventions de primes d'assurance maladie, ainsi que les prestations liées au rapatriement et autres paiements dus après la cessation de service. Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont considérés soit comme des régimes à cotisations définies, soit comme des régimes à prestations définies.

Pour les régimes de prévoyance à cotisations définies, les engagements afférents à chaque période sont déterminés en fonction du montant de la masse des cotisations dues pour ladite période, et aucune hypothèse actuarielle n'est nécessaire pour mesurer les engagements ou les charges. Pour les régimes à prestations définies, les avantages postérieurs à l'emploi sont évalués à la valeur actualisée des engagements, ajustée des gains et pertes actuariels non comptabilisés ainsi que du coût des prestations au titre des services passés non comptabilisé, et minorée de la juste valeur des actifs du régime (le cas échéant) à la date de clôture. À cette date, le Fonds ne détenait aucun actif correspondant à la définition d'un actif de régime.

Le Fonds est affilié à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour servir des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. Le régime de la Caisse des pensions est un régime multi-employeurs à prestations définies financé par capitalisation. L'alinéa b) de l'article 3 des Statuts de la Caisse précise que peuvent s'affilier à cette dernière les institutions spécialisées et toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun des traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'ONU et des institutions spécialisées.

Le régime de la Caisse des pensions expose les organisations affiliées à celle-ci aux risques actuariels associés au personnel, présent et passé, d'autres organisations, ce qui fait qu'il n'existe pas de base cohérente et fiable pour imputer à telle ou telle organisation la part qui lui revient dans les engagements, les actifs et les coûts du régime. Comme les autres organisations affiliées, le Fonds et la Caisse des pensions sont dans l'incapacité de déterminer la part qui revient au Fonds dans les engagements au titre des prestations définies, les actifs et les coûts du régime d'une manière suffisamment fiable pour pouvoir la comptabiliser, si bien que ce régime a été traité comme un régime à cotisations définies, conformément aux dispositions de la norme

IPSAS 25. Les cotisations que le Fonds verse à la Caisse durant l'année financière sont comptabilisées en charges dans l'état des résultats financiers.

Les Statuts de la Caisse stipulent que le Comité mixte fait procéder par l'actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Le Comité mixte a pour pratique de faire procéder à une évaluation actuarielle tous les deux ans selon la méthode des groupes avec entrants. Cette évaluation a essentiellement pour objectif de déterminer si ses actifs actuels et le montant estimatif de ses actifs futurs permettront à la Caisse de faire face à ses engagements.

Le Comité des commissaires aux comptes audite chaque année les comptes de la Caisse et en rend compte au Comité mixte. Celle-ci établit des rapports trimestriels concernant ses investissements, qu'elle publie sur son site Web (www.unjspf.org).

Le régime d'assurance maladie après la cessation de service permet aux retraités et aux personnes à leur charge de bénéficier, sous certaines conditions, d'une couverture maladie subventionnée en s'affiliant à l'un des plans d'assurance maladie offerts aux fonctionnaires en activité. Celui du Fonds est un régime de prévoyance à prestations définies. Un passif est donc indiqué pour rendre compte de la valeur actualisée des engagements au titre des prestations définies, ajustée des gains et des pertes actuariels non comptabilisés ainsi que du coût non comptabilisé des prestations au titre des services passés. Les évaluations actuarielles les plus récentes du régime d'assurance maladie après la cessation de service ont été effectuées selon la méthode des unités de crédit projetées.

Régimes à prestations définies

Les régimes de prévoyance à prestations définies du Fonds comprennent le régime d'assurance maladie après la cessation de service et certaines prestations liées à la cessation de service. Les engagements correspondants sont calculés séparément pour chacun de ces régimes, par estimation du montant des prestations auxquelles les fonctionnaires peuvent prétendre dans l'avenir du fait des services qu'ils ont rendus pendant la période considérée et les périodes précédentes. Ces engagements sont actualisés pour en déterminer la valeur actuelle et ils sont indiqués en fin d'année, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime et des ajustements à effectuer en raison du coût non comptabilisé des prestations au titre des services passés. Ces calculs sont effectués chaque année par un actuaire indépendant compétent selon la méthode des unités de crédit projetées.

Le taux d'actualisation correspond au rendement à la date de clôture d'obligations de sociétés de premier rang ayant des échéances proches de celles des paiements à effectuer.

Les écarts actuariels résultant des ajustements liés à l'expérience et des modifications d'hypothèses actuarielles sont constatés directement en actifs nets dans une réserve dans les états financiers de la période au cours de laquelle ils se produisent. Les autres variations du passif lié à ces engagements sont portées dans l'état des résultats financiers de l'année où elles se produisent.

Autres avantages à long terme du personnel

Les autres avantages à long terme du personnel désignent les prestations ou fractions de prestations qui ne sont pas dues dans les 12 mois suivant la fin de la période pendant laquelle les membres du personnel ont fourni les services y ouvrant droit. Ils comprennent la part non courante des prestations liées au congé dans les foyers et des indemnités dues en cas de maladie, d'accident ou de décès imputables à l'exercice de fonctions officielles. Ils sont comptabilisés comme passifs

non courants et évalués à la valeur actualisée des flux de trésorerie estimatifs à venir dès lors que les paiements et les effets de l'actualisation sont jugés importants. Les gains et pertes actuariels sont constatés dans l'état des variations de l'actif net/de la situation nette.

Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail ne sont comptabilisées en charges que lorsque le Fonds est manifestement tenu, en vertu d'un plan explicite détaillé et sans possibilité réelle de s'y soustraire, soit de mettre fin à l'emploi d'un fonctionnaire avant la date normale de départ à la retraite, soit d'accorder des prestations de fin d'emploi à titre d'incitation à un départ volontaire. Les indemnités dues dans les 12 mois sont constatées au montant qu'il est prévu de verser. Pour celles qui sont dues plus de 12 mois après la date de clôture, le montant des engagements est actualisé.

Contrats de location

Contrat de location simple

Les contrats de location prévoyant que le bailleur continue d'assumer une part importante des risques et de bénéficier d'une bonne part des avantages liés à la propriété de l'actif loué relèvent de la catégorie des contrats de location simple. Les paiements effectués en exécution d'un contrat de location simple, déduction faite de la valeur des incitations offertes par le bailleur, sont comptabilisés dans l'état des résultats financiers selon la méthode linéaire sur la durée du bail.

Contrat de location-financement

Les contrats de location selon lesquels le preneur assume une partie substantielle des risques et bénéficie d'une part substantielle des avantages inhérents à la propriété de l'actif loué relèvent de la catégorie des contrats de location-financement. Ils sont initialement comptabilisés à l'actif et au passif, à la juste valeur du bien loué ou de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, le montant le plus faible étant retenu. Par la suite, les actifs loués sont amortis, conformément aux conventions comptables applicables aux immobilisations corporelles, sur la plus courte des deux durées suivantes : la durée du contrat de location ou la durée d'utilité des actifs. Chaque paiement au titre d'un contrat de location-financement est comptabilisé pour partie en charges, et pour partie au passif. La part du montant des engagements au titre du contrat qui correspond aux intérêts est portée en charges dans l'état des résultats financiers sur la durée du contrat, de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif pour chaque période.

Conventions de droit d'usage

Lorsque le Fonds signe une convention qui lui confère le droit d'utiliser des actifs pour lesquels il ne possède aucun titre légal ou dont il n'a pas la propriété, par exemple dans le cadre d'un droit d'usage qui lui est cédé sans contrepartie, on considère qu'il s'agit d'une opération sans contrepartie directe. Dans ce cas, un actif et un produit sont comptabilisés au moment de la signature de la convention. Il faut toutefois que les critères habituels qui régissent la comptabilisation d'un actif soient remplis. Celui-ci est évalué à la juste valeur de la ressource pour laquelle le droit d'usage a été acquis, à la date d'acquisition. Il est amorti sur la plus courte des deux durées suivantes : sa durée d'utilité ou la durée de la convention de droit d'usage. Un produit du même montant est comptabilisé, sauf dans le cas où un passif est également constaté.

c) Comptabilisation des produits

Contributions

Les contributions volontaires sont des opérations sans contrepartie directe comptabilisées comme produits lorsque les accords les régissant prennent effet ou lorsque des sommes sont reçues en espèces en l'absence de tels accords. Ces accords peuvent prendre effet dès leur signature ou lors de leur signature et de la réception d'un acompte, ou encore lorsque les éventuelles conditions fixées pour le versement des contributions sont remplies. Les produits sont constatés nets des fonds inutilisés remboursés aux donateurs et des provisions pour dépréciation de créances.

Le Fonds reçoit de gouvernements des promesses de contributions volontaires au titre des ressources ordinaires, mais il arrive que les montants promis ne lui soient pas versés. Dans la mesure où le Fonds n'est pas certain de recevoir ces montants, il ne les traite pas comme des actifs éventuels.

Les contributions en nature sous forme de biens sont comptabilisées à l'actif et en produits dès lors qu'il est probable que des avantages économiques ou un potentiel de service en découleront pour le Fonds et que leur juste valeur peut être mesurée avec fiabilité. Le produit de conventions de droit d'usage est comptabilisé comme contribution en nature à la juste valeur de l'actif considéré. Le Fonds ne comptabilise ni à l'actif ni en produits les contributions en nature sous forme de services et il n'en indique pas l'existence.

d) Constatation des charges

Les charges sont constatées soit lorsque les biens sont livrés ou les services rendus et acceptés par le Fonds ou pour son compte par le PNUD, soit selon les modalités indiquées ci-dessous.

En cas d'exécution des projets directement par le Fonds ou par un gouvernement avec l'aide pleine et entière d'un bureau de pays, les charges sont constatées à la réception des biens (hors biens d'équipement) ou services par le Fonds.

En cas d'exécution nationale ou d'exécution par des organisations non gouvernementales, les charges sont constatées lorsque le décaissement de fonds par un agent d'exécution ou un partenaire de réalisation est signalé au Fonds.

Les avances transférées aux agents d'exécution ou aux partenaires de réalisation sont constatées en charges dès lors que les biens sont livrés ou les services sont rendus par ces agents ou partenaires et que cela est confirmé avec la réception par le Fonds des relevés de dépenses certifiés correspondants, sous la forme notamment de rapports financiers, de formulaires d'autorisation et d'ordonnancement de dépenses, ou de rapports sur l'exécution des projets. Le Fonds comptabilise les charges dans l'état des résultats financiers au moment où il reçoit ces relevés. Les données pertinentes peuvent être obtenues à partir des états financiers audités des agents d'exécution ou partenaires de réalisation concernés ou, lorsque ces états ne sont pas disponibles à la date de clôture, des états qu'ils ont soumis pour audit ou de ceux non encore audités.

e) Engagements, provisions et actifs et passifs éventuels

Engagements

Les engagements sont des charges et des passifs futurs que le Fonds est tenu de supporter en vertu de contrats déjà conclus à la date de clôture et qu'il n'a guère la possibilité d'éviter dans le cours normal de son activité. Les contrats de travail n'en font pas partie. Ces engagements comprennent :

- i) Les engagements en capital, c'est-à-dire le montant total des dépenses en immobilisations contractées, mais qui n'ont pas été comptabilisées comme payées ou provisionnées à la fin de la période considérée ;
- ii) Les contrats de fourniture de biens ou services que le Fonds compte voir exécutés dans le cours normal de son activité ;
- iii) Les paiements minimaux au titre de contrats de location non résiliables ;
- iv) D'autres engagements non résiliables.

Provisions

Une provision est constatée lorsque, par suite d'un événement passé, le Fonds a une obligation actuelle (juridique ou implicite) dont le montant peut être estimé de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation. Les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des charges qui devront être engagées pour éteindre l'obligation. L'augmentation de leur montant résultant du passage du temps est constatée comme charge financière.

Actifs et passifs éventuels

Actifs éventuels

Un actif éventuel est constaté lorsqu'une entrée de ressources représentatives d'avantages économiques ou d'un potentiel de service est probable. Lorsqu'un actif éventuel est devenu pratiquement certain et que sa valeur peut être mesurée de façon fiable, il est comptabilisé avec le produit correspondant dans les états financiers de la période au cours de laquelle ce changement se produit.

Passifs éventuels

Un passif éventuel est indiqué sauf s'il n'est guère probable qu'il se réalise. Lorsque sa concrétisation devient probable, une provision est comptabilisée dans les états financiers de l'année au cours de laquelle ce changement se produit.

Note 5

Ajustements sur périodes antérieures et reclassement des chiffres de la période précédente donnés aux fins de comparaison

En 2017, il n'a été procédé à aucun ajustement sur périodes antérieures ni à aucun reclassement majeur des chiffres de 2016 donnés aux fins de la comparaison.

Note 6

Information sectorielle

Le Fonds classe ses activités en quatre secteurs (ressources ordinaires, partage des coûts, fonds d'affectation spéciale, et services d'appui remboursables et activités diverses) pour évaluer les résultats obtenus au regard de ses objectifs et décider de l'affectation future de ses ressources.

a) Ressources ordinaires

On appelle ressources ordinaires toutes les ressources du Fonds qui sont combinées et qui ne sont ni liées ni préaffectées. Elles comprennent les contributions volontaires, les contributions d'autres sources gouvernementales, intergouvernementales ou non gouvernementales, ainsi que les intérêts créditeurs correspondants et les produits accessoires.

b) Partage des coûts

Le partage des coûts est une modalité de cofinancement en vertu de laquelle des contributions peuvent être reçues pour telle ou telle activité relative aux programmes du Fonds, conformément à ses politiques, buts et activités. Elle sert à financer directement un projet, un groupe de projets ou un volet d'un programme de pays donné. Les contributions de donateurs ne peuvent normalement être utilisées que pendant la durée du projet concerné. Le pouvoir de signer des accords de partage des coûts est délégué aux bureaux de pays.

c) Fonds d'affectation spéciale

Un fonds d'affectation spéciale est une modalité de cofinancement prenant la forme d'une entité comptable distincte au titre de laquelle le Fonds reçoit des contributions destinées à financer des activités de programme expressément spécifiées par le donateur. Chaque fonds d'affectation spéciale fait l'objet d'une comptabilité et d'une information financière distinctes. Il est rendu compte de chacun d'eux séparément au Conseil d'administration du Fonds. Le pouvoir de signature est centralisé et les accords doivent être autorisés au niveau du siège, par l'Administrateur associé. Chaque fonds d'affectation spéciale se voit attribuer un mandat et un gestionnaire qui lui sont propres.

d) Services d'appui remboursables et activités diverses

Les services d'appui remboursables et activités diverses sont les ressources autres que celles des trois secteurs susmentionnés (ressources ordinaires, partage des coûts et fonds d'affectation spéciale), que le Fonds reçoit pour un usage déterminé au titre des programmes, conformément à ses politiques, buts et activités, et qui servent à financer la prestation à des tiers de services de gestion et autres services d'appui.

Pour attribuer les éléments d'actif au secteur approprié, le Fonds répartit la trésorerie et les placements en fonction des soldes interfonds des quatre secteurs.

Information sectorielle présentée dans l'état de la situation financière au 31 décembre 2017

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources ordinaires</i>		<i>Partage des coûts</i>		<i>Fonds d'affectation spéciale</i>		<i>Services d'appui remboursables et activités diverses</i>		<i>Total</i>	
	<i>2017</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2016</i>
Actif										
Actifs courants										
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 925	2 718	1 405	7 693	214	788	323	1 554	3 867	12 753
Placements	12 272	8 602	19 196	30 222	2 930	3 095	4 397	6 100	38 795	48 019
Créances : opérations sans contrepartie directe	243	–	828	1 778	–	–	–	–	1 071	1 778
Créances : opérations avec contrepartie directe	6 494	16 560	182	72	–	–	–	–	6 676	16 632
Avances versées	426	390	109	210	5	56	4	7	544	663
Prêts à des prestataires de services financiers	18	442	–	–	–	–	–	–	18	442
Total des actifs courants	21 378	28 712	21 720	39 975	3 149	3 939	4 724	7 661	50 971	80 287
Actifs non courants										
Placements	16 561	4 734	26 219	17 035	4 002	1 744	6 006	3 438	52 788	26 951
Prêts à des prestataires de services financiers	121	94	–	–	–	–	–	–	121	94
Immobilisations corporelles	237	291	160	161	–	–	13	16	410	468
Total des actifs non courants	16 919	5 119	26 379	17 196	4 002	1 744	6 019	3 454	53 319	27 513
Total de l'actif	38 297	33 831	48 099	57 171	7 151	5 683	10 743	11 115	104 290	107 800

Information sectorielle présentée dans l'état de la situation financière au 31 décembre 2017 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources ordinaires</i>		<i>Partage des coûts</i>		<i>Fonds d'affectation spéciale</i>		<i>Services d'appui remboursables et activités diverses</i>		<i>Total</i>	
	<i>2017</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2016</i>
Passif										
Passifs courants										
Dettes et autres charges à payer	73	315	139	224	85	96	29	31	326	666
Fonds détenus pour le compte de donateurs	–	–	16	16	–	–	–	–	16	16
Avantages du personnel	2 038	1 720	271	325	93	129	133	117	2 535	2 291
Total des passifs courants	2 111	2 035	426	565	178	225	162	148	2 877	2 973
Passifs non courants										
Avantages du personnel	11 345	7 825	60	–	70	43	192	145	11 667	8 013
Total des passifs non courants	11 345	7 825	60	–	70	43	192	145	11 667	8 013
Total du passif	13 456	9 860	486	565	248	268	354	293	14 544	10 986
Actif net/situation nette										
Réserves	5 300	12 067	–	–	–	–	1 436	2 000	6 736	14 067
Excédent cumulé	19 541	11 904	47 613	56 606	6 903	5 415	8 953	8 822	83 010	82 747
Total de l'actif net/de la situation nette	24 841	23 971	47 613	56 606	6 903	5 415	10 389	10 822	89 746	96 814
Total du passif et de l'actif net/de la situation nette	38 297	33 831	48 099	57 171	7 151	5 683	10 743	11 115	104 290	107 800

Information sectorielle présentée dans l'état des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2017

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources ordinaires</i>		<i>Partage des coûts</i>		<i>Fonds d'affectation spéciale</i>		<i>Services d'appui remboursables et activités diverses</i>		<i>Éliminations^a</i>		<i>Total</i>	
	<i>2017</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2016</i>
Produits												
Contributions volontaires	9 687	9 425	34 751	33 080	11 992	8 132	679	1 335	-	-	57 109	51 972
Produit des placements	1 306	460	724	345	33	-	118	76	-	-	2 181	881
Produits divers	426	138	9	13	(6)	130	2 683	3 281	(2 678)	(3 285)	434	277
Total des produits	11 419	10 023	35 484	33 438	12 019	8 262	3 480	4 692	(2 678)	(3 285)	59 724	53 130
Charges												
Services contractuels	1 368	1 019	11 955	12 261	1 108	1 115	73	257	-	-	14 504	14 652
Dépenses de personnel	5 076	4 156	9 685	10 593	1 499	601	3 090	2 562	-	-	19 350	17 912
Fournitures et consommables utilisés	155	58	307	484	107	64	5	46	-	-	574	652
Frais généraux de fonctionnement	1 935	1 692	8 408	8 368	1 634	1 203	406	704	(2 678)	(3 285)	9 705	8 682
Subventions et autres transferts	44	377	13 241	15 057	5 828	5 079	-	12	-	-	19 113	20 525
Charges diverses	587	489	494	332	94	14	11	75	-	-	1 186	910
Amortissement	40	41	19	27	-	-	3	3	-	-	62	71
Charges financières	3	2	-	1	88	40	-	-	-	-	91	43
Total des charges	9 208	7 834	44 109	47 123	10 358	8 116	3 588	3 659	(2 678)	(3 285)	64 585	63 447
Excédent/(déficit) pour l'année	2 211	2 189	(8 625)	(13 685)	1 661	146	(108)	1 033	-	-	(4 861)	(10 317)

^a Cet ajustement est nécessaire pour éliminer l'effet des opérations internes de recouvrement des coûts du Fonds.

Note 7
Comparaison avec le budget

La convention retenue pour établir le budget et celle utilisée pour établir les états financiers sont différentes. L'état V (état comparatif des montants inscrits au budget (ressources ordinaires) et des montants effectifs) a été établi selon la convention budgétaire, qui est celle de la comptabilité de caisse modifiée, tandis que l'état II (état des résultats financiers) l'a été selon une convention comptable, en l'occurrence la méthode de la comptabilité d'exercice.

La présentation que l'état V offre des activités et dépenses connexes correspond aux catégories de classement des coûts, à savoir : a) activités de développement : i) programme, et ii) efficacité du développement ; et b) activités de gestion. Il convient de noter que l'état des résultats financiers (état II) présente la répartition des charges par nature.

Pour ces motifs, le montant effectif des dépenses financées au moyen des ressources ordinaires diffère du montant total des charges.

Aux fins de l'application des normes IPSAS, dans le cas du FENU, les budgets approuvés sont ceux qui lui permettent de financer au moyen des ressources ordinaires des dépenses au titre des activités de développement et de gestion. Quant aux autres ressources, elles correspondent à une estimation prospective et à une projection reposant sur des hypothèses quant à l'avenir et ne sont donc pas présentées dans l'état V.

L'état V permet de rapprocher le budget définitif adopté et les crédits effectivement utilisés, calculés selon la même convention que le budget correspondant. Il n'y a pas d'écart significatif entre le budget initial et le budget définitif adopté.

Les taux d'exécution du budget en 2017 ont été déterminés par les facteurs suivants : a) montant des crédits approuvés ; b) besoins globaux de trésorerie et de liquidités ; c) prescriptions et mise en application du plan stratégique du FENU pour 2014-2017.

Ainsi, pour l'année 2017, les taux d'exécution sont les suivants :

a) Activités de développement : les crédits effectivement utilisés (7,970 millions de dollars) représentent 79,5 % du budget approuvé annualisé de 10,028 millions de dollars ;

b) Activités de gestion : les crédits effectivement utilisés (0,572 million de dollars) représentent 80,6 % du budget approuvé annualisé de 0,710 million de dollars.

Le montant effectif des flux de trésorerie nets résultant du fonctionnement, des activités de placement et des activités de financement présentés sur une base comparable doit être rapproché des montants indiqués dans les états financiers, comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonctionnement</i>	<i>Placements</i>	<i>Financement</i>	<i>Total</i>
Montant effectif total (calculé sur une base comparable) présenté dans l'état V	(8 492)	(50)	–	(8 542)
Différences liées à la méthode de calcul	–	–	–	–

	<i>Fonctionnement</i>	<i>Placements</i>	<i>Financement</i>	<i>Total</i>
Différences relatives aux entités prises en compte	14 185	(14 529)	–	(344)
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie présentée dans l'état IV	5 693	(14 579)	–	(8 886)

Les différences liées à la méthode de calcul, selon qu'il s'agit du budget (comptabilité de trésorerie modifiée) ou des comptes financiers (comptabilité d'exercice), concernent principalement les commandes passées mais non exécutées. Celles-ci sont en effet saisies par la comptabilité budgétaire mais non par la comptabilité financière, puisque la livraison des biens ou la prestation des services n'a pas encore eu lieu.

Les différences relatives aux entités entre l'état V et l'état IV concernent les autres ressources du FENU, c'est-à-dire les montants afférents au partage des coûts, aux fonds d'affectation spéciale et aux services d'appui remboursables et activités diverses qui apparaissent dans l'état IV, mais non dans l'état V.

Il n'y a pas de différences de calendrier, car la période budgétaire annualisée est la même que la période sur laquelle portent les états financiers.

Note 8 **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2017</i>	<i>31 décembre 2016</i>
Fonds en banque	160	1 168
Fonds détenus par des gestionnaires extérieurs	282	411
Titres du marché monétaire	3 425	5 905
Obligations	–	5 269
Total, trésorerie et équivalents de trésorerie	3 867	12 753

L'exposition du Fonds aux risques de crédit est présentée dans la note 23 (Instruments financiers et gestion du risque financier).

Note 9 **Placements**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2017</i>	<i>31 décembre 2016</i>
Placements à court terme		
Placements gérés par le Programme des Nations Unies pour le développement	38 782	48 019
Placements gérés par des gestionnaires extérieurs	13	–
Total, placements à court terme	38 795	48 019

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Placements à long terme		
Placements gérés par le Programme des Nations Unies pour le développement	44 158	14 983
Placements gérés par des gestionnaires extérieurs	8 630	11 968
Total, placements à long terme	52 788	26 951
Total des placements	91 583	74 970

Les fonds placés par le FENU comprennent des actifs financiers gérés par le PNUD qu'il est prévu de détenir jusqu'à leur échéance, ainsi que des titres disponibles à la vente gérés par des gestionnaires extérieurs.

9.1 Placements gérés par le PNUD : titres détenus jusqu'à leur échéance

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>1^{er} janvier 2017</i>	<i>Achats</i>	<i>Échéances</i>	<i>Amortissement</i>	<i>Plus-values/ (moins-values) réalisées</i>	<i>Reclassement de long terme à court terme</i>	<i>31 décembre 2017</i>
Placements à court terme							
Instruments du marché monétaire	–	10 000	(10 000)	–	–	5 000	5 000
Obligations	48 019	10 002	(48 000)	(21)	–	23 782	33 782
Total, placements à court terme	48 019	20 002	(58 000)	(21)	–	28 782	38 782
Placements à long terme							
Instruments du marché monétaire	–	5 000	–	–	–	(5 000)	–
Obligations	14 983	52 994	–	(37)	–	(23 782)	44 158
Total, placements à long terme	14 983	57 994	–	(37)	–	(28 782)	44 158
Total des placements qu'il est prévu de détenir jusqu'à leur échéance	63 002	77 996	(58 000)	(58)	–	–	82 940

Le FENU n'a constaté aucune dépréciation sur ses placements au 31 décembre 2017.

Son exposition aux risques de crédit, de marché et de change est décrite dans la note 23, comme le sont les activités de gestion des risques qu'il mène quant à ses placements.

9.2 Placements gérés par des gestionnaires extérieurs : titres disponibles à la vente

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Placements disponibles à la vente		
Placements à court terme		
Obligations	13	–
Total, placements à court terme	13	–

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Placements à long terme		
Actions	5 437	7 428
Obligations	3 193	4 540
Total, placements à long terme	8 630	11 968
Total, placements gérés par des gestionnaires extérieurs : titres disponibles à la vente	8 643	11 968

L'intégralité du portefeuille de placements disponibles à la vente concerne des placements confiés à un gestionnaire extérieur destinés à l'assurance maladie après la cessation de service. Outre ces placements, un montant de 0,282 million de dollars également réservé à l'assurance maladie après la cessation de service a été classé à la rubrique Trésorerie et équivalents de trésorerie.

Le total réservé à cette fin, trésorerie et équivalents compris, s'élève ainsi à 8,9 millions de dollars (2016 : 12,4 millions).

Le FENU n'a constaté aucune dépréciation sur ses placements au 31 décembre 2017.

Son exposition aux risques de crédit, de marché et de change est présentée dans la note 23, comme le sont les activités de gestion des risques qu'il mène quant à ses placements.

Note 10

10.1 Créances (opérations sans contrepartie directe)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Contributions à recevoir	1 071	1 778
Total, créances (opérations sans contrepartie directe)	1 071	1 778

Échéance des créances (opérations sans contrepartie directe)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Moins de 6 mois	894	1 778
Plus de 6 mois	177	–
Total, créances (opérations sans contrepartie directe)	1 071	1 778

Les contributions à recevoir sont les contributions annoncées, mais non encore versées, par les donateurs. Au 31 décembre 2017, le FENU n'enregistrait aucune moins-value sur ces contributions. Son exposition aux risques de crédit et de change est présentée dans la note 23 (Instruments financiers et gestion du risque financier).

10.2 Créances (opérations avec contrepartie directe)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Créances sur le Programme des Nations Unies pour le développement	5 911	10 815
Créances sur le Fonds des Nations Unies pour la population	–	14
Créances au titre des placements	544	5 699
Créances sur le personnel	5	8
Créances sur des tiers	216	78
Actifs en produits financiers dérivés	–	18
Total, créances (opérations avec contrepartie directe)	6 676	16 632

Échéance des créances (opérations avec contrepartie directe)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Moins de six mois	6 266	16 259
Plus de six mois	410	373
Total, créances (opérations avec contrepartie directe)	6 676	16 632

Les risques de crédit et de change auxquels le FENU est exposé sont décrits dans la note 23 (Instruments financiers et gestion du risque financier).

Note 11 Avances

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Opérations sans contrepartie directe		
Fonds de fonctionnement versés aux gouvernements	121	279
Fonds de fonctionnement versés aux agents/partenaires d'exécution	(5)	–
Avances : opérations sans contrepartie directe	116	279
Opérations avec contrepartie directe		
Avances versées au personnel	444	400
Avances : opérations avec contrepartie directe	444	400
Total brut, avances	560	679
Dépréciation	(16)	(16)
Total net, avances	544	663

Échéance des avances

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Moins de six mois	502	557
Plus de six mois	58	122
Avances : opérations avec et sans contrepartie directe – montant brut	560	679

Note 12**Prêts à des prestataires de services financiers**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Actifs courants		
Prêts à des prestataires de services financiers	18	797
Dépréciation	–	(355) ^a
Total, prêts courants aux prestataires de services financiers	18	442
Actifs non courants		
Prêts à des prestataires de services financiers	671	686
Dépréciation	(550) ^a	(592) ^a
Total, prêts non courants à des prestataires de services financiers	121	94
Total, prêts aux prestataires de services financiers	139	536

^a La baisse de la dépréciation de 0,397 million de dollars résulte d'une dépréciation supplémentaire de 0,195 million de dollars portant sur le solde des prêts et d'une baisse de la dépréciation de 0,592 million de dollars sur les prêts, qui a été comptabilisée au titre des années antérieures.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Solde au 1^{er} janvier	536	888
Réévaluation des prêts (gains ou pertes de change à la date de clôture des comptes)	(6)	(37)
Montants dépréciés	(195)	(355)
Montants remboursés	(365)	(20)
Décaissements de prêts	169	–
Réinscription de prêts ayant subi une dépréciation	–	60
Solde au 31 décembre	139	536

Le solde des prêts comprend des prêts consentis à six institutions, pour un montant de 0,139 million de dollars. Deux d'entre eux sont des prêts productifs. Les taux d'actualisation vont de 9 % à 23,25 % en fonction des pays dans lesquels ces prêts sont accordés.

Note 13
Immobilisations corporelles

Le FENU a deux grandes catégories d'immobilisations corporelles : les actifs de projet et les actifs de gestion. Les actifs de projet, qui représentent 97 % du total de ses actifs, sont utilisés pour l'exécution de ses programmes et projets ; les actifs de gestion, qui en représentent 3 % sont utilisés à l'occasion d'opérations ne concernant pas spécifiquement les projets dans les bureaux de pays et au siège. Au 31 décembre 2017, le FENU détenait des immobilisations corporelles entièrement amorties et encore en usage dont la valeur brute comptable s'élevait à 0,095 million de dollars.

Immobilisations corporelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Mobilier et agencements</i>	<i>Matériel informatique et matériel de communications</i>	<i>Véhicules</i>	<i>Machines- outils et matériel lourd</i>	<i>Total</i>
Solde au 1^{er} janvier 2017					
Charges	77	154	787	25	1 043
Amortissements cumulés	(17)	(75)	(475)	(8)	(575)
Valeur comptable au 1^{er} janvier 2017	60	79	312	17	468
Période achevée le 31 décembre 2017					
Entrées	–	9	16	–	25
Cessions – charges	–	(11)	(74)	(20)	(105)
Amortissements	(5)	(13)	(43)	(1)	(62)
Cessions – amortissements cumulés/amortissements	–	8	68	8	84
Valeur comptable au 31 décembre 2017	55	72	279	4	410
Solde au 31 décembre 2017					
Charges	77	152	729	5	963
Amortissements cumulés	(22)	(80)	(450)	(1)	(553)
Valeur comptable au 31 décembre 2017	55	72	279	4	410

Au 31 décembre 2017, le FENU n'a constaté aucune dépréciation de ses immobilisations corporelles.

Note 14
Dettes et autres charges à payer

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2017</i>	<i>31 décembre 2016</i>
Sommes dues à des tiers	230	449
Charges à payer	35	177
Sommes dues au personnel	32	15
Sommes dues à l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	–	25
Passifs dérivés	22	–
Placements	7	–
Total, dettes et autres charges à payer	326	666

Note 15
Fonds détenus pour le compte de donateurs

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2017</i>	<i>31 décembre 2016</i>
Fonds en attente de restitution aux donateurs	16	16
Total	16	16

Note 16
Avantages du personnel

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2017</i>	<i>31 décembre 2016</i>
Passifs courants		
Congé annuel	1 691	1 549
Congé dans les foyers	562	570
Assurance maladie après la cessation de service	65	48
Prestations liées au rapatriement	213	117
Capital-décès	3	4
Autres avantages du personnel	1	3
Total partiel	2 535	2 291
Passifs non courants		
Assurance maladie après la cessation de service	8 984	6 057
Prestations liées au rapatriement	2 524	1 794
Congé dans les foyers	134	134
Capital-décès	25	28
Total partiel	11 667	8 013
Total	14 202	10 304

Les engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi sont calculés par des actuaires indépendants. Les avantages du personnel sont définis conformément au Statut et au Règlement du personnel de l'ONU.

Les montants, au 31 décembre 2017, des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, des prestations de rapatriement et du capital-décès ont été déterminés en reportant ceux établis par l'évaluation arrêtée au 31 décembre 2016. Ce report a permis de réutiliser les données démographiques et les hypothèses actuarielles de l'année précédente, tandis que les hypothèses financières, concernant notamment les taux d'actualisation et d'inflation des frais médicaux, ont été mises à jour. La hausse des passifs pour 2017 s'explique en grande partie par la baisse globale des taux d'actualisation.

a) Régimes de prévoyance à prestations définies

Le FENU offre à ses fonctionnaires et anciens fonctionnaires les régimes à prestations définies ci-après, qui font l'objet d'une évaluation actuarielle : assurance maladie après la cessation de service, prestations liées à la cessation de service telles que les prestations liées au rapatriement, et autres avantages, tels que le capital-décès.

La valeur actuelle des engagements au titre de ces régimes de prévoyance à prestations définies a évolué comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Rapatriement</i>	<i>Capital-décès</i>	<i>Total</i>
Engagements au 1^{er} janvier 2017 au titre des prestations définies	6 105	1 911	32	8 048
Facteurs d'augmentation des engagements				
Coût des services rendus au cours de la période	522	198	2	722
Coût financier	249	66	1	316
Pertes actuarielles sur les versements	189	101	–	290
Pertes actuarielles dues à la modification des hypothèses démographiques	1 174	–	1	1 175
Pertes actuarielles dues aux ajustements liés à l'expérience	1 234	744	–	1 978
Facteurs de diminution des engagements				
Prestations effectivement versées	(240)	(222)	–	(462)
(Gains) actuariels sur les versements	–	–	(4)	(4)
(Gains) actuariels découlant de la modification des hypothèses financières	(184)	(56)	(2)	(242)
(Gains) actuariels découlant de la modification des hypothèses démographiques	–	(5)	–	(5)
(Gains) actuariels découlant des ajustements liés à l'expérience	–	–	(2)	(2)
Montant des engagements au 31 décembre 2017	9 049	2 737	28	11 814

Le montant des engagements au titre des prestations définies est égal au passif correspondant comptabilisé dans l'état de la situation financière.

Le coût des services rendus au cours de la période et le coût financier comptabilisés dans l'état des résultats financiers et l'état de la situation financière s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Rapatriement</i>	<i>Capital-décès</i>	<i>Total</i>
Coût des services rendus au cours de la période	522	198	2	722
Coût financier	249	66	1	316
Total, charges comptabilisées au titre des avantages du personnel	771	264	3	1 038

Les gains/(pertes) actuariels comptabilisés directement dans l'actif net/la situation nette se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Rapatriement</i>	<i>Capital-décès</i>	<i>Total</i>
Gains/(pertes) actuariels dus à la modification des hypothèses	(2 224)	(683)	3	(2 904)
Gains/(pertes) actuariels sur les décaissements	(189)	(101)	4	(286)
Total	(2 413)	(784)	7	(3 190)

En 2017, sur la perte actuarielle nette d'un montant de 3,19 millions de dollars, la perte actuarielle liée à l'assurance maladie après la cessation de service, imputable à la modification des hypothèses actuarielles, s'est élevée à 2,224 millions de dollars.

On trouvera dans le tableau ci-après les montants, pour l'exercice considéré et les quatre exercices précédents, des engagements au titre des régimes de prévoyance à prestations définies et des ajustements liés à l'expérience afférents aux passifs correspondants :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>2017</i>	<i>2016</i>	<i>2015</i>	<i>2014</i>	<i>2013</i>
<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>					
Montant de l'engagement	9 049	6 105	5 208	10 948	7 899
Ajustements liés à l'expérience	1 234	–	(5 126)	(474)	(136)
<i>Prestations liées au rapatriement</i>					
Montant de l'engagement	2 736	1 911	1 769	2 088	1 979
Ajustements liés à l'expérience	744	–	(253)	(119)	163

	2017	2016	2015	2014	2013
Capital-décès					
Montant de l'engagement	28	32	32	33	26
Ajustements liés à l'expérience	(2)	–	2	2	(4)

La prochaine évaluation actuarielle sera arrêtée au 31 décembre 2018.

b) Hypothèses actuarielles

La dernière évaluation actuarielle relative à l'assurance maladie après la cessation de service, aux prestations liées au rapatriement et au capital-décès a été achevée le 31 décembre 2017. Les deux hypothèses importantes utilisées par l'actuaire pour déterminer la valeur des engagements au titre des prestations définies sont le taux d'actualisation et, pour l'assurance maladie après la cessation de service, l'évolution du coût des soins de santé.

Les engagements au titre des avantages du personnel ont été calculés au moyen de la méthode des unités de crédit projetées. Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes :

	2017 (pourcentage)	2016 (pourcentage)
Taux d'actualisation :		
a) Assurance maladie après la cessation de service	3,85	4,09
b) Prestations liées au rapatriement	3,53	3,59
c) Capital-décès	3,48	3,41
Taux tendanciels du coût des soins de santé :		
a) Plans proposés aux États-Unis (hors Medicare)	5,70, tombant progressivement à 3,85 après 15 ans	6,00, tombant progressivement à 4,50 après 8 ans
b) Régime d'assurance maladie Medicare (États-Unis)	5,50, tombant progressivement à 3,85 après 15 ans	5,70, tombant progressivement à 4,50 après 7 ans
c) Régimes d'assurance dentaire proposés aux États-Unis	4,80, tombant progressivement à 3,85 après 15 ans	4,90, tombant progressivement à 4,50 après 9 ans
d) Plans proposés hors États-Unis (Suisse)	4,00, tombant progressivement à 3,05 après 10 ans	4,00 (fixe)
e) Plans proposés hors États-Unis (zone euro)	4,00, tombant progressivement à 3,65 après 5 ans	4,00 (fixe)
Variation du barème des traitements (en fonction de l'âge et de la catégorie des fonctionnaires)	3,97 à 9,27	4,5 à 9,8
Taux d'inflation	2,2	2,25

D'autres hypothèses actuarielles sont retenues pour l'évaluation de l'assurance maladie après la cessation de service : inscription au plan et participation au volet B du programme Medicare, personnes à charge, différence d'âge entre les conjoints, cotisations des retraités, accroissement du nombre des demandes de remboursement

en conséquence du vieillissement, subventions accordées aux retraités pour les médicaments au titre du volet D du programme Medicare et primes versées au titre du volet B dudit programme.

Les hypothèses relatives à la mortalité reposent sur les tables et statistiques publiées. Les taux de mortalité retenus pour calculer le montant des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et les prestations liées au rapatriement sont actuellement les suivants :

<i>Taux de mortalité – fonctionnaires en activité</i>	2017		2016	
	<i>À l'âge de 20 ans</i>	<i>À l'âge de 69 ans</i>	<i>À l'âge de 20 ans</i>	<i>À l'âge de 69 ans</i>
Hommes	0,00056	0,00718	0,00065	0,00906
Femmes	0,00031	0,00435	0,00034	0,00645

<i>Taux de mortalité – fonctionnaires à la retraite</i>	2017		2016	
	<i>À l'âge de 20 ans</i>	<i>À l'âge de 70 ans</i>	<i>À l'âge de 20 ans</i>	<i>À l'âge de 70 ans</i>
Hommes	0,00062	0,00913	0,00072	0,01176
Femmes	0,00035	0,00561	0,00037	0,00860

Les taux de départ à la retraite des administrateurs recrutés entre le 1^{er} janvier 1990 et le 1^{er} janvier 2014 et comptant au moins 30 années d'ancienneté s'établissent comme suit :

<i>Taux de départ à la retraite : administrateurs comptant au moins 30 années d'ancienneté</i>	2017		2016	
	<i>À 55 ans</i>	<i>À 62 ans</i>	<i>À 55 ans</i>	<i>À 62 ans</i>
Hommes	0,16	0,70	0,16	0,70
Femmes	0,20	0,80	0,20	0,80

En ce qui concerne les fonctionnaires en activité, les hypothèses ci-après ont été retenues quant à la probabilité qu'ils soient mariés à la date de départ à la retraite :

<i>Probabilité qu'un fonctionnaire en activité soit marié à la date de départ à la retraite</i>	2017	2016
	Hommes	0,75
Femmes	0,75	0,50

Analyse de sensibilité

Une augmentation ou une diminution de 1% des hypothèses précitées relatives à l'évolution des frais médicaux aurait les effets suivants sur les montant estimatifs des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Augmentation de 1 %</i>	<i>Diminution de 1 %</i>
Incidence de la variation du taux d'actualisation sur le montant des engagements en fin d'année	(1 856)	2 536
Incidence de la variation des taux tendanciels d'évolution du coût des soins de santé sur la valeur cumulée en fin d'année des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi	2 554	(1 900)

c) Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

Les Statuts de la Caisse stipulent que le Comité mixte fait procéder par l'Actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Le Comité mixte a pour pratique de faire procéder à une évaluation tous les deux ans selon la méthode des groupes avec entrants. L'évaluation actuarielle a essentiellement pour objectif de déterminer si ses actifs actuels et le montant estimatif de ses actifs futurs permettront à la Caisse de faire face à ses engagements.

Le FENU est tenu de verser des cotisations à la Caisse, au taux fixé par l'Assemblée générale (soit actuellement 7,9 % pour les participants et 15,8 % pour les organisations affiliées). En application de l'article 26 des Statuts de la Caisse, il doit également lui verser sa part du montant qui pourrait être nécessaire pour combler un déficit actuariel. Pour que cette dernière obligation prenne effet, il faut qu'un déficit ait été constaté à la date de la dernière évaluation actuarielle de la Caisse et que l'Assemblée générale ait invoqué les dispositions de l'article 26. Chaque organisation affiliée contribue alors au prorata des cotisations qu'elle a versées pendant les trois années précédant l'évaluation actuarielle.

En 2017, la Caisse a constaté des anomalies dans les données démographiques utilisées aux fins de l'évaluation actuarielle arrêtée le 31 décembre 2015. En conséquence, à titre de dérogation à la règle qui prévoit un cycle de deux ans, elle a considéré, aux fins de l'établissement des états financiers de 2016, que les données sur la participation arrêtées au 31 décembre 2013 s'appliquaient au 31 décembre 2016. Il est actuellement procédé à l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2017.

L'utilisation au 31 décembre 2016 des données sur la participation arrêtées au 31 décembre 2013 a donné un taux de couverture des engagements, compte non tenu des ajustements futurs des pensions, de 150,1 % (contre 127,5 % en 2013). Le taux de couverture calculé compte tenu des effets du système actuel d'ajustement des pensions était de 101,4 % (contre 91,2 % en 2013).

Ayant examiné l'équilibre actuariel de la Caisse, l'Actuaire-conseil a conclu qu'il n'était pas nécessaire, au 31 décembre 2016, d'effectuer les versements prévus en cas de déficit à l'article 26 des Statuts de la Caisse, car la valeur actuarielle des actifs était supérieure à celle de la totalité des engagements de la Caisse. En outre, la valeur de marché des actifs était elle aussi supérieure à la valeur actuarielle de la totalité du passif à la date de l'évaluation. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué les dispositions de l'article 26.

Les cotisations versées par le FENU à la Caisse en 2017 s'élevaient à 3,4 millions de dollars (3,4 millions de dollars en 2016). Ce montant comprend la part de l'Organisation ainsi que les cotisations à la charge des participants. Le montant des cotisations dues en 2018 devrait se maintenir à 3,4 millions de dollars, sauf changement des effectifs ou modification de la rémunération considérée aux fins de la pension.

d) Indemnités de fin de contrat de travail

Dans le cours normal de ses activités, le FENU n'a pas engagé de dépenses au titre du versement d'indemnités de fin de contrat de travail.

Note 17**Réserves**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>1^{er} janvier 2017</i>	<i>Variations</i>	<i>31 décembre 2017</i>
Réserve opérationnelle	14 067	(7 331)	6 736
Montant total des réserves	14 067	(7 331)	6 736

Le FENU a actualisé sa réserve opérationnelle afin qu'elle soit parfaitement conforme à la nouvelle méthode approuvée par le Conseil d'administration en septembre 2017. La réserve opérationnelle pour les ressources ordinaires est égale à 50 % de la moyenne des décaissements correspondant à l'utilisation de base des ressources ordinaires sur les trois dernières années (montant effectif calculé sur une base comparable à celle du budget). La réserve opérationnelle pour les autres ressources est égale à 2 % de la moyenne des dépenses effectuées sur les trois dernières années, à quoi s'ajoute une réserve fixe de 0,4 million de dollars pour les risques liés au passif éventuel.

Note 18**Excédents cumulés**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>1^{er} janvier 2017</i>	<i>Variations</i>	<i>31 décembre 2017</i>
Excédents cumulés	72 501	2 470	74 971
Fonds réservés à des fins déterminées	1 329	368	1 697
Gains/(pertes) actuariels	8 734	(3 190)	5 544
Variations de la juste valeur des titres disponibles à la vente	183	615	798
Total des excédents cumulés	82 747	263	83 010

La variation des excédents cumulés (2,47 millions) s'explique comme suit : un déficit de 4,861 millions de dollars pour l'année et un transfert de la réserve opérationnelle à l'excédent cumulé d'un montant de 7,331 millions de dollars.

La variation des fonds réservés à des fins déterminées correspond à celle des éléments suivants : fonds pour les technologies de l'information et des communications (0,058 million de dollars), réserve au titre des départs négociés (0,155 million de dollars), fonds pour l'apprentissage (0,079 million de dollars) et autres fonds (0,076 million de dollars).

Note 19
Contributions volontaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2017	2016
Contributions	57 144	54 524
À déduire : Contributions inutilisées remboursées aux donateurs	(35)	(2 552)
Total des contributions volontaires	57 109	51 972

Pendant la période 2014-2017, le PNUD s'est fondé sur le mandat financier du FENU dans des domaines d'intérêt commun dans les pays les moins avancés. Dans ce contexte, le PNUD fournit un appui institutionnel au FENU. En outre, en 2017, il a pris directement en charge, comme contribution en nature, une partie des coûts salariaux afférents à 15 fonctionnaires du FENU, d'un montant de 2,2 millions de dollars, et des frais généraux de fonctionnement (loyers, voyages et frais divers) d'un montant de 0,5 million de dollars. Le PNUD a de plus fourni un appui aux programmes d'un montant de 0,7 million de dollars.

Au 31 décembre 2017, le FENU avait signé avec des donateurs des accords pluriannuels portant sur le versement, au titre des ressources autres que les ressources ordinaires, de contributions d'un montant total de 28,270 millions de dollars, qui seront passées en produits au cours des exercices comptables ultérieurs conformément à la méthode de constatation des produits.

Note 20
Produit des placements

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2017	2016
Produit des placements	2 181	881
Total du produit des placements	2 181	881

Le produit des placements correspond à la somme des intérêts créditeurs, des décotes après amortissement, minorées des primes après amortissement, et des dividendes afférents au portefeuille de placements du FENU, des intérêts des soldes de comptes bancaires et des prêts à des prestataires de services financiers.

Note 21
Produits divers

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2017	2016
Gains de change	61	164
Autres produits divers	373	113
Total des produits divers	434	277

Note 22
Charges

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Charges de 2017 afférentes aux programmes^a</i>	<i>Charges de 2016 afférentes totales de 2017</i>	<i>Charges de 2016 afférentes aux programmes</i>	<i>Total des charges de 2016</i>
22.1 Services contractuels				
Services de vacataires	10 494	10 707	9 857	10 140
Services rendus par des sociétés	3 737	3 752	4 236	4 331
Charges afférentes au Programme des Volontaires des Nations Unies au titre des services contractuels	45	45	153	181
Total (services contractuels)	14 276	14 504	14 246	14 652
22.2 Charges de personnel				
Coûts salariaux	9 376	13 489	8 854	12 056
Prestations de retraite	1 751	2 334	1 649	2 249
Avantages postérieurs à l'emploi	794	1 201	612	1 058
Prestations liées aux engagements et affectations	433	602	785	958
Prestations liées aux congés	384	473	429	477
Autres avantages du personnel	885	1 251	684	1 114
Total (charges de personnel)	13 623	19 350	13 013	17 912
22.3 Fournitures et consommables utilisés				
Frais d'entretien des immobilisations corporelles et fournitures destinées aux projets	224	241	307	315
Papeterie et autres fournitures de bureau	78	85	41	60
Produits agricoles, pétroliers et métalliques	29	32	27	34
Fournitures informatiques et maintenance des logiciels	70	107	60	68
Matériel informatique et matériel de communications	62	66	42	43
Autres consommables utilisés	40	43	93	132
Total (fournitures et consommables utilisés)	503	574	570	652
22.4 Frais généraux de fonctionnement				
Voyages	3 814	4 053	3 361	3 595
Formation et recrutement	1 614	1 709	1 368	1 417
Loyers, contrats de location, services collectifs de distribution	1 044	1 107	603	858
Remboursement	283	289	226	250
Communications	613	865	563	735
Sécurité	420	536	404	524
Services spécialisés	240	264	311	491
Coût des services généraux de gestion	2 790 ^b	112	3 459	177
Contribution aux dépenses relatives aux activités financées en commun	255	344	250	341
Contribution aux dépenses relatives aux services informatiques et aux services de communications	43	56	116	158
Fret	31	31	37	39

	Charges de 2017 afférentes aux programmes ^a	Charges totales de 2017	Charges de 2016 afférentes aux programmes	Total des charges de 2016
Assurances/garanties	12	13	6	8
Frais de fonctionnement divers	231	326	67	89
Total (frais généraux de fonctionnement)	11 390	9 705	10 771	8 682
22.5 Subventions et autres transferts				
Subventions	19 096	19 099	20 503	20 515
Transferts	13	14	9	10
Total (subventions et autres transferts)	19 109	19 113	20 512	20 525
22.6 Charges diverses				
Pertes de change	97	97	81	81
Pertes sur cession d'immobilisations	20	21	–	–
Divers	677	735	374	474
Dépréciation	333 ^c	333 ^c	355	355
Total (charges diverses)	1 127	1 186	810	910
22.7 Amortissements				
Amortissements	48	62	57	71
Total (amortissements)	48	62	57	71
22.8 Charges financières				
Frais bancaires	91	91	43	43
Total (charges financières)	91	91	43	43
Total (charges)	60 167	64 585	60 022	63 447

^a Dont 60,167 millions de dollars au titre des programmes et 4,418 millions au titre de l'efficacité de l'aide au développement et de la gestion.

^b Sur ces 2,790 millions de dollars, un montant de 2,678 millions a été éliminé pour annuler l'incidence du recouvrement interne des coûts du FENU.

^c En 2017, le FENU a constaté une dépréciation d'un montant de 0,333 million de dollars correspondant à la dépréciation des prêts (0,195 million de dollars) et à la dépréciation des intérêts à recevoir (0,138 million de dollars).

Note 23

Instruments financiers et gestion des risques

Les règles de gestion des risques du FENU, les politiques et directives régissant ses investissements et son règlement financier et ses règles de gestion financière ont pour but de réduire autant que possible les effets préjudiciables potentiels sur les ressources dont il dispose pour financer ses activités.

Dans le cadre de ses activités, le FENU est exposé à différents types de risques financiers, dont :

a) Le risque de crédit : le risque de perte financière que pourrait subir le FENU si une entité débitrice ou contrepartie ne remplissait pas ses obligations financières ou contractuelles ;

b) Le risque de liquidité : le risque que le FENU n'ait pas suffisamment de fonds pour faire face à ses obligations au moment où elles arrivent à échéance ;

c) Le risque de marché : le risque que le FENU subisse des pertes financières en raison de mouvements défavorables des taux de change, des taux d'intérêt ou du cours des valeurs dans lesquelles il a investi.

Le PNUD administre les activités de placement du FENU dans le cadre d'un accord de prestation de services, en vertu duquel il applique ses directives en matière de gestion des placements et son cadre de gouvernance dans l'intérêt du FENU. Les placements sont enregistrés au nom du Fonds et les titres négociables sont détenus par un dépositaire nommé par le PNUD. Les principaux objectifs de la gestion des placements, énoncés dans la politique et les directives du PNUD en la matière, sont les suivants :

a) La sécurité : il s'agit de préserver le capital en investissant dans des titres à revenu fixe d'émetteurs très solvables ;

b) La liquidité : il s'agit de faire en sorte que le FENU puisse faire face à ses besoins de trésorerie, en investissant dans des titres à revenu fixe facilement négociables et en échelonnant les échéances en fonction des besoins de liquidité ;

c) Le rendement : il s'agit d'optimiser le produit des placements dans le respect des impératifs de sécurité et de liquidité.

Le Comité des placements du PNUD, composé de membres de l'équipe dirigeante, se réunit tous les trimestres pour examiner le rendement du portefeuille et s'assurer que les décisions relatives aux placements ont été prises conformément aux directives établies. Le FENU reçoit du PNUD un rapport mensuel détaillé sur le rendement des placements faisant état de la composition et du rendement du portefeuille de placements. Les bureaux du FENU examinent régulièrement ces rapports.

Le règlement financier et les règles de gestion financière du FENU régissent sa gestion financière. Ils s'appliquent à tous les fonds et programmes administrés par le FENU et fixent les normes régissant le contrôle interne et l'application du principe de responsabilité au sein du Fonds.

En 2016, le FENU a confié la gestion des placements du fonds de l'assurance maladie après la cessation de service à une entité extérieure, en vue de garantir un rendement suffisant de ces placements, compte tenu de l'horizon à long terme des engagements correspondants. Au 31 décembre 2017, ce portefeuille était considéré comme étant principalement constitué de titres disponibles à la vente. Il se compose d'actions et de titres à revenu fixe.

Les gérants de portefeuille extérieurs sont tenus de suivre les directives applicables aux placements des fonds de l'assurance maladie après la cessation de service. Ces directives stipulent que tous les investissements doivent s'effectuer dans des conditions optimales de sécurité et respecter les principes de responsabilité effective et de responsabilité sociale tout en étant entièrement conformes aux normes les plus rigoureuses en matière de qualité, d'efficacité, de compétence et d'intégrité. Elles sont examinées et approuvées périodiquement par le Comité chargé des placements relatifs à l'assurance maladie après la cessation de service.

On trouvera dans le tableau ci-après la valeur en fin d'année des actifs financiers du FENU classés selon les normes IPSAS.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Titres détenus jusqu'à leur échéance	Titres disponibles à la vente	Prêts et créances	Juste valeur avec contrepartie en résultat	Valeur comptable	
					2017	2016
Trésorerie et équivalents de trésorerie	–	–	3 867	–	3 867	12 753
Placements	82 940	8 643	–	–	91 583	74 970
Créances (opérations sans contrepartie directe)	–	–	1 071	–	1 071	1 778
Créances (opérations avec contrepartie directe)	–	–	6 676	–	6 676	16 632
Avances	–	–	544	–	544	663
Prêts à des prestataires de services financiers	–	–	18	–	18	536
Total des actifs financiers	82 940	8 643	12 176	–	103 759	107 332

La valeur comptable des actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance tient compte de l'amortissement. Au 31 décembre 2017, elle excédait leur valeur de réalisation de 0,260 million de dollars (contre 0,047 million de dollars en 2016). La valeur comptable des prêts et créances est une approximation raisonnable de leur juste valeur. Au 31 décembre 2017, le FENU n'avait aucun actif financier comptabilisé à la juste valeur avec contrepartie en résultat.

On trouvera dans le tableau ci-dessous la valeur à la fin de l'année des éléments de passif classés selon les normes IPSAS adoptées par le FENU.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Autres passifs financiers	Juste valeur avec contrepartie en résultat	Valeur comptable	
			2 017	2 016
Dettes et charges à payer	304	22	326	666
Fonds détenus pour le compte de donateurs	16	–	16	16
Total des passifs financiers	320	22	342	682

La valeur comptable des autres passifs est une approximation raisonnable de leur juste valeur. Au 31 décembre 2017, le FENU avait 0,022 million de dollars de passifs financiers comptabilisés à leur juste valeur avec contrepartie en résultat, du fait de divers contrats de change administrés par un gérant de portefeuille extérieur.

Pour l'année terminée le 31 décembre 2017, des pertes d'un montant net de 0,019 million de dollars liées aux actifs et passifs financiers comptabilisés à leur juste valeur avec contrepartie en résultat ont été comptabilisées dans l'état des résultats financiers.

Évaluation

Le tableau ci-après présente la juste valeur des instruments financiers disponibles à la vente détenus par le FENU au 31 décembre 2017, calculée sur la base d'éléments classés selon leur niveau de fiabilité.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Niveau 1</i>	<i>Niveau 2</i>	<i>Niveau 3</i>	<i>Total</i>
Titres disponibles à la vente				
Actions	5 437	–	–	5 437
Obligations	3 206	–	–	3 206
Total	8 643	–	–	8 643

En fonction de la nature des données utilisées aux fins de l'évaluation, les normes IPSAS définissent les trois niveaux de juste valeur suivants :

- a) Niveau 1 : cours sur des marchés actifs, non corrigés, d'actifs ou de passifs identiques ;
- b) Niveau 2 : éléments d'évaluation autres que les cours de marché relevant du niveau 1, qui sont obtenus soit directement (cours) soit indirectement (dérivés de cours) pour l'actif ou le passif considéré ;
- c) Niveau 3 : éléments d'évaluation de l'actif ou du passif considéré ne reposant pas sur des cours observables (éléments non attestés).

Analyse du risque de crédit du Fonds

Le FENU est exposé à un risque de crédit lié aux soldes des actifs financiers qu'il détient, principalement la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les instruments financiers, les créances (opérations avec ou sans contrepartie directe), les avances et les prêts aux prestataires de services financiers.

Il utilise les comptes bancaires locaux du PNUD pour ses engagements financiers au jour le jour et ne reçoit pas de contributions à l'échelon des bureaux de pays. Toutes les contributions sont versées directement sur les comptes du FENU ou du PNUD ouverts à cette fin au siège du PNUD.

En ce qui concerne les instruments financiers, les directives concernant la gestion des placements limitent le volume des titres d'un même émetteur, qui doit de surcroît répondre à des critères de solvabilité. Les stratégies d'atténuation du risque de crédit énoncées dans les directives imposent des critères prudents de solvabilité minimale pour tous les émetteurs en fixant des limites relatives aux échéances et aux contreparties en fonction de la qualité du crédit. Les directives prescrivent de suivre en permanence les notes de crédit des émetteurs et contreparties. Seuls sont autorisés les placements dans des instruments à revenu fixe d'entités souveraines, supranationales, gouvernementales ou fédérales et de banques. Le PNUD administre les activités relatives aux placements du FENU.

L'évaluation du risque de crédit des instruments financiers repose sur les notes de crédit attribuées par les trois principales agences de notation (Moody's, Standard and Poor's et Fitch). Au 31 décembre 2017, le Fonds n'avait investi que dans des instruments financiers à revenu fixe de qualité, comme l'indique le tableau ci-après (présenté selon les conventions de notation de Standard and Poor's).

Concentration en fonction de la note de crédit : placements gérés par le Programme des Nations Unies pour le développement

(En milliers de dollars des États-Unis)

31 décembre 2017	AAA	AA+	AA	AA-	A	Total
Instruments du marché monétaire	–	–	5 000	–	–	5 000
Obligations – placements	25 258	4 983	13 215	24 483	10 001	77 940
Total	25 258	4 983	18 215	24 483	10 001	82 940

31 décembre 2016	AAA	AA+	AA	AA-	A+	Total
Obligations – trésorerie et équivalents de trésorerie	–	–	–	5 269	–	5 269
Obligations – placements	32 997	4 999	9 985	4 998	10 023	63 002
Total	32 997	4 999	9 985	10 267	10 023	68 271

Concentration en fonction de la note de crédit : placements gérés par une entité extérieure

(En milliers de dollars des États-Unis)

31 décembre 2017	AA+	AA-	A+	A	BBB+	Bons du Trésor des États-Unis	Non notés	Total	
Obligations – placements	38	59	66	57	165	80	386	2 287	3 206
Total	38	59	66	57	165	80	386	2 287	3 206

Note : Les placements gérés par une entité extérieure sont régis par les directives pour la gestion des placements afférents à l'assurance maladie après la cessation de service. Les obligations non notées comprennent des obligations de sociétés et des placements à revenu fixe dans des fonds indiciaires cotés d'un montant de 1,980 million de dollars, le solde restant de 0,307 million de dollars étant constitué d'obligations d'État.

Pour atténuer le risque de crédit auquel le FENU est exposé au titre des opérations sans contrepartie directe, son règlement financier et ses règles de gestion financière disposent que, pour les autres ressources, les dépenses ne peuvent être engagées qu'après réception des fonds des donateurs. Il n'est possible de déroger à cette règle qu'à condition de respecter certains critères de gestion des risques concernant le débiteur. En outre, une bonne partie des contributions à recevoir est due par des gouvernements souverains et des institutions supranationales ou par des donateurs privés qui ne présentent pas un risque de crédit important.

La trésorerie du PNUD se charge de la gestion des placements. Les bureaux du FENU n'exercent qu'exceptionnellement des activités de placement.

Analyse du risque de liquidité du Fonds

Le risque de liquidité est le risque que le FENU ne soit pas en mesure de faire face à ses engagements, à savoir les dettes, les charges à payer et autres obligations, à mesure qu'ils deviennent exigibles.

Les placements sont effectués en prenant dûment en considération les besoins de trésorerie liés au fonctionnement du FENU, qui reposent sur les prévisions relatives aux flux de trésorerie. La stratégie de placement prévoit d'échelonner les échéances en tenant compte du calendrier des futurs besoins de financement de l'organisation. Le FENU maintient une partie de ses positions dans des équivalents de trésorerie et des placements à court terme suffisants pour couvrir ses engagements à mesure qu'ils deviennent exigibles, comme indiqué dans le tableau ci-après.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2017	Pourcentage	31 décembre 2016	Pourcentage
Soldes de trésorerie	442	1	1 579	2
Équivalents de trésorerie	3 425	3	11 174	13
Total (trésorerie et équivalents de trésorerie)	3 867	4	12 753	15
Placements à court terme	38 795	41	48 019	54
Placements à long terme	52 788	55	26 951	31
Total (placements à court et long terme)	91 583	96	74 970	85
Total (placements, trésorerie et équivalents de trésorerie)	95 450	100	87 723	100

À la fin de 2016, les placements du FENU avaient une échéance relativement courte en prévision d'une hausse des taux d'intérêt en 2017. À mesure que ces placements sont arrivés à échéance au cours de l'année 2017, les produits ont été réinvestis dans des obligations caractérisées par une échéance plus longue et des taux d'intérêt plus élevés, d'où une baisse du montant des équivalents de trésorerie et une hausse du montant des placements à long terme par rapport à l'année précédente. Le Fonds échelonne les dates d'échéance de ses placements de façon à toujours disposer des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements à court terme à mesure qu'ils deviennent exigibles.

Répartition des équivalents de trésorerie

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Titres du marché monétaire	3 425	5 905
Obligations	–	5 269
Équivalents de trésorerie	3 425	11 174

Le règlement financier et les règles de gestion financière du FENU lui permettent également d'atténuer son risque de liquidité puisqu'ils interdisent aux bureaux de prendre des engagements, y compris de faire des achats, qui ne sont pas inscrits au budget. Il est possible d'engager des dépenses une fois que les fonds ont été reçus et que les budgets ont été actualisés en conséquence dans le progiciel de gestion intégrée. La capacité de dépenses est constamment réévaluée au regard des engagements et des charges existants. Pour engager des dépenses qui ne sont pas inscrites au budget, il faut respecter les directives de gestion des risques du FENU.

Répartition des placements

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Mode de comptabilisation</i>	<i>31 décembre 2017</i>	<i>31 décembre 2016</i>
Titres détenus jusqu'à l'échéance	Coût amorti	82 940	63 002
Titres disponibles à la vente	Juste valeur	8 643	11 968
Total des placements		91 583	74 970

Le tableau ci-après fait apparaître la sensibilité des placements du FENU aux taux d'intérêt, compte tenu de la durée de ses titres. Seuls sont sensibles aux taux d'intérêt les titres classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, qui sont comptabilisés à la valeur du marché avec variation constatée dans la situation nette. Les variations des taux d'intérêt n'ont donc pas d'incidence sur l'excédent ou le déficit du FENU.

Analyse de la sensibilité aux taux d'intérêt des placements à revenu fixe disponibles à la vente

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>31 décembre 2017</i> <i>valeur de marché</i>	<i>Variation</i>	<i>Incidence sur les états financiers</i>	
		<i>Actifs nets</i>	<i>Excédent ou déficit</i>
3 206	Hausse de 100 points de base	(53)	–
3 206	Baisse de 50 points de base	27	–

Note : Les titres entrant dans la catégorie Trésorerie et équivalents de trésorerie ne sont pas pris en compte.

Analyse du risque de marché du Fonds

Le risque de marché est la possibilité que le FENU subisse des pertes financières en raison de variations défavorables de la valeur marchande des instruments financiers, notamment des taux d'intérêt, des taux de change et des cours des titres.

Le risque de taux d'intérêt est lié aux effets des fluctuations des taux d'intérêt du marché sur :

- a) La juste valeur des actifs et passifs financiers ;
- b) Les flux de trésorerie futurs.

Le portefeuille de titres du Fonds est considéré comme étant détenu jusqu'à l'échéance, et n'est donc pas évalué au cours du marché étant donné que la valeur comptable des titres détenus jusqu'à l'échéance n'est pas sujette aux fluctuations des taux d'intérêt.

Risque de change

Le FENU est exposé à des risques de change liés aux actifs financiers libellés en monnaies autres que le dollar des États-Unis et aux passifs financiers qui doivent être réglés en devises.

Les contributions des donateurs au FENU sont principalement libellées en dollars des États-Unis et en euros. Toute contribution reçue dans une monnaie autre

que le dollar des États-Unis est immédiatement convertie en dollars au taux de change en vigueur, puisque tous les fonds du FENU sont déposés dans des comptes en dollars. Au 31 décembre 2017, tous les placements du FENU étaient libellés en dollars des États-Unis.

Les dettes et charges à payer ne présentent pas de risque de change.

Comme il ressort du tableau ci-dessous, une grande partie des actifs et passifs financiers du FENU sont libellés en dollars des États-Unis, ce qui réduit le risque de change global.

Risque de change

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Dollar des États-Unis</i>	<i>Autres monnaies</i>	<i>31 décembre 2017</i>	<i>31 décembre 2016</i>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 854	13	3 867	12 753
Placements	88 846	2 737	91 583	74 970
Créances : opérations sans contrepartie directe	177	894	1 071	1 778
Créances : opérations avec contrepartie directe	6 676	–	6 676	16 632
Avances versées	–	544	544	663
Prêts à des prestataires de services financiers	2	137	139	536
Total (actifs financiers)	99 555	4 325	103 880	107 332
Dettes et charges à payer	326	–	326	666
Fonds détenus pour le compte de donateurs	16	–	16	16
Total (passifs financiers)	342	–	342	682

Risque lié au cours des actions

En 2017, le FENU détenait des actions dans le cadre de son portefeuille de fonds affectés à l'assurance maladie après la cessation de service géré par une entité extérieure. L'incidence sur les placements en actions d'une variation de 5 % de leur cours est indiquée dans le tableau ci-après. Seuls sont sensibles aux variations des cours les placements en actions entrant dans la catégorie des titres disponibles à la vente, qui sont comptabilisés à la valeur du marché avec variation constatée dans la situation nette. Pour cette raison, les variations des cours n'ont donc pas d'incidence sur l'excédent ou le déficit du FENU.

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>31 décembre 2017</i> <i>valeur de marché</i>	<i>Variation</i>	<i>Incidence sur les états financiers</i>	
		<i>Actifs nets</i>	<i>Excédent ou déficit</i>
5 437	Hausse de 5 %	272	–
5 437	Baisse de 5 %	(272)	–

Note 24
Parties liées

a) Principaux dirigeants

La direction du FENU est assurée par un groupe exécutif comprenant quatre membres : le Secrétaire exécutif, le Secrétaire exécutif adjoint et les deux directeurs des domaines d'activité. Chargé de l'orientation stratégique et de la gestion des opérations du FENU, le Groupe exécutif dispose d'importants pouvoirs pour mener à bien la mission de l'organisation.

b) Rémunération

(En milliers de dollars des États-Unis)

Niveau	Nombre de postes	Traitements et indemnités de poste	Autres prestations	Rémunération totale	<i>Engagements relatifs à l'assurance maladie après la cessation de service, aux prestations liées au rapatriement, au capital-décès et aux congés annuels</i>
Principaux dirigeants	4	751	197	948	2 607
Total	4	751	197	948	2 607

La rémunération versée aux principaux dirigeants englobe le traitement, l'indemnité de poste et les autres prestations auxquelles ils ont droit, telles que la prime d'affectation, la cotisation de l'employeur aux régimes d'assurance maladie et de pensions, l'indemnité pour charges de famille, l'indemnité pour frais d'études, les primes de sujétion, de mobilité et de non-déménagement, le remboursement des frais d'agence immobilière et l'indemnité de représentation.

Les principaux dirigeants ont également droit à des prestations après la cessation de service telles que l'assurance maladie, les prestations liées au rapatriement et le paiement des jours de congé annuel accumulés.

c) Avances

Au FENU, les avances aux fonctionnaires désignent les avances de traitement. Tous les fonctionnaires du Fonds peuvent en bénéficier, y compris les principaux dirigeants, aux fins spécifiées dans le Statut et le Règlement du personnel de l'ONU. Au 31 décembre 2017, les principaux dirigeants et leurs parents proches n'avaient reçu aucune avance autre que celles dont tous les fonctionnaires du FENU auraient pu se prévaloir.

Note 25
Engagements et passifs éventuels

a) Engagements en cours

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Biens	14	104
Services	512	733
Total (engagements en cours)	526	837

Au 31 décembre 2017, les engagements du FENU relatifs à l'acquisition de divers biens et services pour lesquels un contrat avait été conclu mais qui n'avaient pas été reçus s'élevaient à 0,526 million de dollars.

b) Obligations locatives, selon la durée des contrats

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Obligations locatives immobilières		
Moins d'un an	282	326
De un an à cinq ans	1 128	1 304
Total (obligations locatives immobilières)	1 410	1 630

Les contrats de location conclus par le FENU portent en général sur une période d'un à cinq ans, mais certains peuvent être résiliés avant leur terme sous réserve d'un préavis de 30, 60 ou 90 jours. Le tableau ci-dessus présente les engagements prévus correspondant à la durée minimale ou contractuelle des baux de location.

Note 26

Événements postérieurs à la date de clôture des comptes

Entre la date de clôture des présents états financiers (le 31 décembre 2017) et la date à laquelle leur publication a été autorisée, il ne s'est produit aucun événement susceptible d'avoir sur eux une incidence notable, qu'elle soit favorable ou défavorable.

Note 27.1

Informations supplémentaires

Répartition des charges par catégorie de coût et domaine d'activité

Catégories de coût

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2017
Développement	
Programme	60 167
Efficacité du développement	3 733
Gestion	3 363
Élimination	(2 678) ^a
Total des dépenses	64 585

^a Cet ajustement est nécessaire pour éliminer l'effet des opérations internes de recouvrement des coûts du FENU.

Domaines d'activité

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2017</i>
Accès aux services financiers	35 421
Financement du développement local	22 068
Efficacité du développement	3 733
Gestion	3 363
Total des dépenses	64 585

Note 27.2
Informations supplémentaires

État des résultats financiers de l'ensemble des fonds d'affectation spéciale créés par le Fonds d'équipement des Nations Unies

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Nom du fonds</i>	<i>Actif net au 31 décembre 2016</i>	<i>Produits/ ajustements</i>	<i>(Charges)</i>	<i>Ajustements apportés à l'actif net</i>	<i>Actif net au 31 décembre 2017</i>
Belgique – Fonds de développement local pour la région d'Anseba	485	(482)	–	–	3
Belgique – appui au développement communal et aux initiatives	1	(1)	–	–	–
Belgique – projet d'appui au développement local de la région de Mayahi	1	(1)	–	–	–
Belgique – projet d'appui au développement local de la région de N'guigmi	–	(1)	–	–	(1)
Belgique – Fonds belge pour la sécurité alimentaire (FBSA) MLI/C02/12–Programme conjoint FENU/FBSA à Nara-Nioro	77	172	(164)	–	85
Fonds de survie belge – projet d'appui au développement économique local	20	–	–	–	20
Fonds de survie belge – projet d'appui à la décentralisation, à la déconcentration et au développement économique local au Bénin	7	–	–	–	7
Fondation Bill et Melinda Gates – Fonds pour les pays les moins avancés	134	(3)	(5)	(68)	58
Agence canadienne de développement international – appui à la gouvernance locale dans le département du Nord-Est en Haïti	27	–	–	–	27
Fonds belge pour la sécurité alimentaire – collectivités territoriales et développement local à Tombouctou et à Mopti (Mali)	74	–	–	–	74
Fonds belge pour la sécurité alimentaire – projet d'appui au développement communautaire en province de Byumba (Rwanda)	284	1	–	–	285
France – projet d'appui à la commune urbaine de Diffa (Niger)	143	–	(139)	–	4
France – projet d'appui à la décentralisation et au développement local (Mauritanie)	–	–	–	–	–
Japon – volet institutionnalisation de l'égalité des sexes du deuxième programme de développement des districts	122	–	–	–	122
Fonds d'affectation spéciale Modes de subsistance et sécurité alimentaire.	299	300	(593)	–	6
Luxembourg – projet Mali	2	–	–	–	2
Luxembourg – Programme d'appui à la décentralisation en milieu rural	8	–	–	–	8
Fonds d'affectation spéciale multidonateurs – fonds d'intermédiation	1 237	9 501	(6 941)	(105)	3 692
Norvège – Conférence sur les directives pour la gestion de l'environnement	–	3	–	–	3
Espagne – objectifs du Millénaire pour le développement – eau et assainissement	13	4	–	–	17
Espagne – objectifs du Millénaire pour le développement	3	(3)	–	–	–

<i>Nom du fonds</i>	<i>Actif net au 31 décembre 2016</i>	<i>Produits/ ajustements</i>	<i>(Charges)</i>	<i>Ajustements apportés à l'actif net</i>	<i>Actif net au 31 décembre 2017</i>
Suède – Groupe consultatif des Nations Unies	23	(23)	–	–	–
Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux – Année internationale du microcrédit (2005)	10	–	–	–	10
Last Mile Finance Trust Fund	2 445	2 552	(2 516)	–	2 481
Total	5 415	12 019	(10 358)	(173)	6 903